

PROGRAMMATION CONJOINTE DE L'UE AU MALI
2014-2018
(Document de base)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. Analyse du contexte du Mali par l'UE	5
1.1. La sortie de crise	5
1.2. L'économie:	6
1.3. <i>Les enjeux sociétaux et de gouvernance :</i>	6
2. Les orientations et programmes de la politique de développement du Mali	7
3. Les lignes générales de la réponse de l'UE	8
3.1. Objectif général de la relation de l'UE avec le Mali	9
3.2. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le Mali	9
3.3. Les modes d'intervention de l'UE:	10
3.4. Domaines de concentration et choix des secteurs	11
3.4.1. Poursuite et consolidation des réformes structurelles	11
3.4.2. Développement des infrastructures et du secteur productif	19
3.4.3. Renforcement du secteur social	27
3.5. Interactions et complémentarités des domaines de la programmation conjointe	35
4. Division de travail entre Etats membres et la Commission/DUE et l'aperçu financier	35
4.1. Partage de travail entre Etats membres et la Commission/DUE	35
4.2. Aperçu financier (2014 – 2018)	35
4.2.1. Projections par Etat membre de l'UE	35
4.2.2. Projections par secteur de concentration de l'UE	36
5. Soutien de l'UE par domaines de concentration	37
5.1. Poursuite et consolidation des réformes structurelles	37
5.1.1. Gestion des Finances Publiques/Cadre macroéconomique	36
5.1.2. Décentralisation/Déconcentration et Réformes institutionnelles	37
5.1.3. Secteur Justice et Sécurité	39
5.1.4. Processus démocratique et société civile/Culture	40
5.1.5. Développement du secteur privé/Microfinance	41
5.2. Développement des infrastructures et du secteur productif	43
5.2.1. Secteur «Développement Rural & Sécurité Alimentaire/Irrigation»	42
5.2.2. Infrastructures et Développement urbain/Energie	44
5.2.3. Environnement/Gestion des Ressources Naturelles/Changements climatiques	45
5.3. Renforcement du secteur social	47
5.3.1. Secteur «Education/Formations Professionnelle/Emploi »	46
5.3.2. Secteur « Santé »	47
5.3.3. Secteur « Eau, Hygiène et assainissement »	52
5.4. Evaluation globale des risques de la programmation conjointe	54
Annexes	57
1. Annexe 1 : Concentration Régionale de tous les secteurs de la coopération bilatérale (sans l'aide humanitaire) entre le GdM et des États Membres de l'UE – Programmation 2014 – 2018	58
2. Annexe 2 : Cadres d'intervention sectorielle des EM de l'UE	59
2.1. Secteur «Gestion des finances publiques/Cadre macroéconomique »	

2.2. Secteur « Décentralisation/Déconcentration et Réformes institutionnelles ».....	60
2.3. Secteur « Justice et Sécurité ».....	62
2.4. Secteur : « Processus démocratique/société civile/culture ».....	63
2.5. Secteur : « Secteur Privé / Micro Finances».....	65
2.6. Secteur « Développement rural & sécurité alimentaire».....	67
2.7. Secteur « Infrastructures et Développement urbain/Energie ».....	70
2.8. Secteur : « Environnement/Gestion des Ressources Naturelles/Changements climatiques »	71
2.9. Secteur : « Education/Formation Professionnelle/Emploi ».....	72
2.10. Secteur « Santé ».....	73
2.11. Secteur « Eau, Hygiène et Assainissement ».....	78
3. Annexe 3 : Concentration régionale par Secteur.....	79
4. Annexe 4 : Importance du genre dans les secteurs (Gender mapping).....	83
5. Annexe 5 : Aperçu du pays.....	85
Liste des Acronymes.....	88

Introduction

Les principes et le mode opératoire de la programmation conjointe ont été agréés lors du Conseil des Affaires Etrangères (CAE/format développement) du 14 novembre 2011 sur la mise en œuvre de la programmation conjointe :

- **analyse conjointe** par les Etats membres et la Commission de la stratégie de développement et de réforme du pays partenaire et élaboration d'un document unique de cadrage de la programmation pour chaque pays partenaire ;
- **synchronisation du cycle de programmation** avec celui du pays partenaire et identification des **secteurs prioritaires** d'intervention ;
- division du travail incluant des **allocations financières indicatives** par secteur et par bailleur ;
- ouverture de principe du **processus aux bailleurs non-européens** qui souhaiteraient y participer ;
- principe de **participation sur une base volontaire** de chaque Etat membre à cet exercice ;
- **identification, formulation et mise en œuvre** des projets et des programmes d'aide bilatérale restant de la responsabilité des Etats membres.

L'exercice de programmation conjointe de l'UE vise à une meilleure harmonisation des façons de faire. Cela concerne à la fois les modes opératoires, une analyse commune du contexte qui identifie les facteurs de la fragilité et les risques, la manière d'insérer les interventions dans le cadre national existant, le souci d'une meilleure transparence et prévisibilité, d'une meilleure division du travail et d'un meilleur suivi des réalisations et enfin la nécessité de tenir compte du contexte particulier du Mali, pays sahélien en situation de sortie de crise.

Le Mali est l'un des quelques pays d'Afrique dans lesquels la Coordination des PTF entre eux et avec le gouvernement est exemplaire. Elle repose sur une organisation en mode troïka. Cette coordination repose sur les outils techniques que sont la cellule CSCR du MEF, le pool technique des PTF et le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA). De plus l'architecture des groupes thématiques permet un travail permanent de collaboration entre PTF, ONG et services techniques de l'Etat. Cette architecture a dû récemment évoluer au moment de l'urgence humanitaire en 2012 et 2013 avec la création de clusters dédiés aux actions d'urgence. Dans un pays comme le Mali qui sort d'une situation de conflit, il est indispensable de veiller à une bonne articulation des actions humanitaires et d'urgence avec les actions de réhabilitation et de développement. Cette articulation existe au Mali mais doit devenir structurelle une répartition plus efficace des tâches entre les PTF, la MINUSMA, les acteurs humanitaires et les autres partenaires traditionnels qu'ils soient multilatéraux, bilatéraux, régionaux ou non-gouvernementaux.

La programmation conjointe des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali est un exercice développé depuis plusieurs années. Il s'est particulièrement concrétisé par la mise en place de la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) pour la période 2008-2011. Les efforts antérieurs avaient abouti à de réels progrès pour améliorer l'efficacité de l'aide, notamment :

- i) l'aide est davantage alignée sur les priorités nationales ;
- ii) les approches programmes se généralisent ;
- iii) les cadres de concertations entre le Gouvernement et les PTF se sont institutionnalisés ;
- iv) les donneurs membres de l'OCDE sont mieux coordonnés, notamment grâce à leurs groupes thématique et leur Troïka (mécanisme de présidence glissante) et invitent aux autres donneurs de s'y engager, etc...

L'évaluation de la SCAP avait été finalisée et l'étude sur les avantages comparatifs avait débuté lorsque les événements de début 2012 ont interrompu les travaux. Durant cette crise, les PTF ont poursuivi ce processus par un positionnement consensuel après le coup d'état du 22 mars et l'élaboration d'une note de sortie de crise. En Octobre 2013, le Gouvernement a annoncé la reprise des travaux de la SCAP II, qui sera une réponse commune des PTF aux priorités du Gouvernement en prenant en compte les leçons tirées communément de la crise. Le document sera élaboré conjointement avec le Gouvernement à travers ses structures spécialisées, notamment le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA). Il sera important d'associer aussi les partenaires du Mali qui ne sont pas membres de l'OCDE. La programmation conjointe est une contribution importante de l'UE à la SCAP II.

1. Analyse du contexte du Mali par l'UE

1.1. *La sortie de crise*

Le Mali a connu, pendant les années 2012 et 2013, la crise politico-institutionnelle la plus profonde de son histoire, dont il se remet progressivement mais difficilement.

Si la période de Transition a pris fin, avec la mise en place d'institutions politiques issues d'élections (un nouveau président élu au mois d'août 2013, un parlement élu au mois de novembre 2013), le Mali demeure en situation de conflit politico-militaire sur les trois quarts de son territoire. Ce conflit continue à fragiliser l'affermissement de la légitimité du nouveau pouvoir politique et la reprise de l'économie tout en pesant fortement sur les finances publiques eu égard aux besoins d'équipements militaires.

Si la cause directe et immédiate de la crise a été la prise de contrôle du Nord du Mali par des groupes armés, certaines faiblesses ou dérives du précédent régime en ont facilité le déclenchement et le développement : (i) l'incapacité du régime à gérer les grands problèmes de l'Etat, notamment la défense du territoire et la sécurité (ii) une gouvernance dite « consensuelle » mais favorisant souvent des groupes d'intérêt aussi bien au sud qu'au nord. (iii) l'ampleur de la corruption, phénomène répandu à tous les échelons de l'Etat¹ et de la société, (iv) l'affaiblissement du pouvoir judiciaire favorisant la criminalité et renforçant l'impunité, (v) la faible présence de l'Etat dans les régions du nord (Gao, Kidal et Tombouctou) ; (vi) les activités illégales ou criminelles du trafic de drogue mais aussi d'êtres humains et d'armes; (vii) la perception de différentiels de développement entre les régions du nord et du sud du Mali par la population.

Ce dernier point est au centre des débats auxquels prennent part le gouvernement, les groupes armés et la population. Dans un environnement caractérisé par la pauvreté, l'accès aux ressources économiques (endogènes, ou générées par l'aide internationale) est âprement contesté. De plus, les institutions étatiques ne sont pas considérées comme reflétant les aspirations de représentation politique des communautés. Les populations ne perçoivent pas l'Etat comme un distributeur égalitaire, et légitime, de ressources.

Sur un fond de fragilité structurelle marquée par le sous-développement économique et social et l'absence de l'Etat, les régions du nord n'ont pas réussi à s'adapter pacifiquement au double défi qu'ont constitué les importantes mutations sociologiques intervenues au sein des communautés qui y vivent et entre elles, et à l'influence nocive des facteurs de perturbation transnationaux. Mis à mal, les mécanismes endogènes de régulation ayant traditionnellement permis de maintenir la paix au plan communautaire et local n'ont pas permis de résister au choc de 2012.

D'aucuns s'interrogent sur leur capacité à ressoudre le tissu social inter- et intra-communautaire, la déchirure paraissant plus profonde que lors des crises antérieures et risquant de s'aggraver si la division physique entre le nord et le sud devait perdurer.

A ces insuffisances criantes se sont ajoutés les défis structurels de l'économie et la société maliennes : (i) l'insuffisante capacité d'absorption et la très faible qualité du système éducatif (ii) la faible insertion professionnelle des jeunes qui constituent la majorité de la population (70 % de moins de trente ans) ; (iii) l'extrême vulnérabilité des activités économiques d'une grande partie de la population vis-à-vis des aléas climatiques ; (iv) les difficultés d'accès au crédit pour les entreprises dues à la faiblesse de leurs capitaux propres et des garanties offertes, des banques peu adaptées aux PME/PMI ; (v) la sur valorisation sociale des activités commerciales et la sous valorisation des activités productives ; (vi) la difficulté du Gouvernement à déterminer des priorités et à les affirmer clairement face notamment à sa population et aux bailleurs de fonds.

La crise a révélé ces facteurs de fragilités non seulement à la communauté internationale, mais à la population du Mali elle-même. Cela fragilise encore le lien de confiance entre les institutions et les populations.

¹ Le classement de Transparency International place le Mali en recul. Il occupe la 123ème position sur 177, en 2013.

1.2. L'économie:

Au cours de la décennie 2000-2010, le Mali a connu un rythme de croissance économique soutenue². Le PIB a cru au taux annuel moyen de 5,7 %. Cette performance a été rendue possible par une conjoncture climatique et des termes de l'échange globalement favorables. Elle résultait également de facteurs endogènes, comme la stabilité politique et une bonne gestion macroéconomique, qui ont permis un financement de certains investissements par des ressources extérieures.

L'essentiel de cette croissance a en effet résulté du développement de la production aurifère, des bonnes performances du secteur agricole, du développement de certains services (télécommunications, tourisme, bâtiment,...) et de la bonne situation budgétaire de l'Etat.

Mais à l'instar d'autres pays de la sous-région, les investissements attendus, notamment dans le secteur agro-industriel, ne sont pas venus et la croissance globale enregistrée n'a pas permis de répondre au grand défi de l'emploi découlant de la très forte croissance démographique du pays (près de 3,6 % an).

Les perspectives économiques du Mali à court terme sont liées à des évolutions positives sur le terrain sécuritaire, avec notamment la résolution de la crise du Nord mais également aux capacités d'amélioration de la gouvernance, notamment financière, ainsi qu'en termes de sécurité juridique et de meilleur fonctionnement du système judiciaire. Cette gouvernance, si elle est affirmée dans les textes, doit encore faire l'objet d'une mise en œuvre amélioré.

Prioritairement, la relance de l'économie devrait soutenir l'accès aux services sociaux de base pour atténuer l'impact des chocs sur la pauvreté et les indicateurs sociaux.

A moyen terme, l'agenda des réformes structurelles devrait être renforcé pour consolider les bases de la stabilité macroéconomique, mais aussi corriger les éléments de vulnérabilité liés à la faible diversification de la production. A ce sujet, le développement des infrastructures de soutien à la production (énergie, aménagement agricole ou de désenclavement des zones de production), constitue un chantier important.

Au sujet du développement humain, en 2013, le Mali était classé 183^{ème} sur 187 pays selon l'indice de développement humain (IDH 2013) du PNUD. Les progrès enregistrés ont été atténués par la forte croissance démographique. Le développement du capital humain devrait être au centre de l'agenda des réformes du gouvernement, en vue de la génération d'emplois productifs. Deux défis notamment devraient être mis plus fortement en évidence : celui de la réflexion sur un nouveau système éducatif pour faire face au défi démographique et celui de l'emploi des jeunes.

Ces réformes demandent un leadership fort de l'Etat malien, afin de déterminer une vision et un plan d'action cohérent. La coordination interministérielle et la définition des responsabilités doit faire l'objet d'un effort accru. La situation économique du pays, et la présence d'opportunités d'emplois formels et informels sont au centre des préoccupations des maliens, qui évaluent la légitimité du gouvernement selon sa capacité à mettre en œuvre les réformes nécessaires dans le domaine économique.

1.3. Les enjeux sociétaux et de gouvernance :

La crise a révélé de façon très crue la crise de confiance entre la majeure partie de la population et un Etat incapable de satisfaire correctement les besoins économiques et sociaux de base et un souhait de refondation de l'Etat, de sa gouvernance et de mise en débat des grandes questions d'intérêt public.

L'évolution du mode de fonctionnement de la démocratie malienne apparaît désormais comme un enjeu primordial. Le respect des droits de l'homme et l'évaluation des exactions contre les droits de l'homme pendant le conflit sont devenus une préoccupation majeure. D'une façon générale, les enfants ne sont pas suffisamment protégés contre la violence et l'exploitation.

² Mali economic update, janvier 2013 Banque Mondiale

La société malienne fait face à de nombreux défis : la démographie, l'urbanisation rapide et non maîtrisée, une jeunesse en mal de repères, l'identité nationale et la citoyenneté ; l'accès au savoir, aux soins de santé, à la création et à la distribution de la richesse nationale ; l'accès à l'emploi et à la protection sociale, l'accès aux rares ressources, l'accès à la propriété foncière, l'égalité de genre. Le système démocratique, instauré par le Mali depuis 1991 n'a pu être satisfaisant en termes d'appropriation par toute la population, d'où la question de l'identité et de la citoyenneté sus-évoquée et la faiblesse de la participation des populations au processus démocratique.

Un débat sur les valeurs existe également au sein du pays, le modèle démocratique, basé sur des valeurs internationales, se heurtant à d'autres modes de gouvernance fondés sur les pouvoirs et hiérarchies traditionnelles.

Ce débat traverse le Mali dans toutes ses composantes et la conciliation de ces différentes valeurs est un enjeu fort de la période, notamment en ce qu'elle conditionne les progrès vers l'égalité Homme-Femme.

L'affaiblissement de valeurs communes, de normes sociales et de repères ont facilité l'émergence d'un « pouvoir religieux », qui se proclame garant des valeurs et de la cohésion sociale. Un Islam politique s'installe progressivement sur le territoire.

Quant au processus de décentralisation dont l'élément majeur nouveau sera la régionalisation, il est à la fois déterminant de la solution à trouver à la question du Nord et de l'assise à donner à la démocratie locale. Si les recommandations des Etats Généraux sur la Décentralisation en octobre 2013 ont dressé quelques pistes (suffrage universel direct au niveau régional, transfert renforcé des ressources et compétences aux niveaux décentralisés et renforcement des capacités des collectivités territoriales, etc.) ces pistes devront être largement complétées et approfondies pour aboutir à un accord de paix mettant fin au conflit du Nord.

Les dispositions techniques de cet accord sur le statut des collectivités territoriales seront déterminantes de celles adoptées pour l'ensemble du pays et nécessiteront un portage politique fort.

2. Les orientations et programmes de la politique de développement du Mali

Le Mali, pays en sortie de crise, s'est donné des axes politiques de refondation et de développement. Avant la crise de mars 2012, le Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) a été adopté en Conseil des Ministres le 28 décembre 2011 pour la période 2012-2017. Le CSCRP est la stratégie de développement national, préparée par le Gouvernement avec l'accompagnement des PTF.

Sous la Transition puis la Présidence issue des élections d'août 2013, cette stratégie a été complétée par d'autres documents (Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014) et le Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018. Ces deux documents qui constituent en fait des plans d'action déclinant les axes du CSCRP prennent en compte de nouveaux défis apparus suite à la crise.

Le PAG a été élaboré sur la base des orientations définies par les pouvoirs publics issus d'élections jugées démocratiques par la Communauté internationale, ayant donc la légitimité politique. Le PAG s'est fixé comme priorités : « la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la réconciliation des maliens et la consolidation de la cohésion sociale, la refondation des institutions publiques et l'approfondissement de la démocratie, la promotion des femmes et des jeunes et la construction d'une économie émergente. ».

Le PAG comprend six (6) Axes d'intervention prioritaires pour la période 2013-2018 : (i) la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; (ii) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; (iii) la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ; (iv) la reconstruction de l'école malienne ; (v) la construction d'une économie émergente ; (iv) la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Le PAG mentionne que la crise sécuritaire et institutionnelle que le Mali a connue nécessite une reconstruction et modernisation de l'Etat. Pour faire au défi sécuritaire et institutionnel, le Gouvernement s'est fixé plusieurs objectifs: « ...la lutte contre la corruption et l'impunité, la refondation des administrations publiques, la réhabilitation de l'institution judiciaire,

l’approfondissement de la décentralisation, l’approfondissement des instruments de la démocratie participative, ... ».

Les deux premiers axes du PAG, à savoir la « mise en place d’institutions fortes et crédibles » et la « restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l’ensemble du territoire national » se justifient par la nécessité de prendre en charge trois défis, qui ont émergé à la suite des événements survenus au cours du 1er semestre 2012 :

- L’évolution du mode de fonctionnement de la démocratie malienne qui apparaît désormais comme un enjeu primordial y inclus la décentralisation avec représentation démocratique direct ;
- Le respect des Droits de l’Homme qui est devenu une préoccupation majeure;
- La reconstruction des forces de sécurité et de défense qui sous contrôle démocratique et civil s’est également révélé une nécessité de premier ordre (tant sur le plan organisationnel que matériel).

De cette priorité centrée sur la paix et la gouvernance, le PAG entend mettre l’accent sur la réconciliation nationale, sa troisième priorité : « ...un élément structurant de la stratégie de sortie de crise et de création des conditions de paix et de prospérité durable, ... », avec comme objectif, entre autres, d’apporter une solution durable aux problèmes des régions du Nord.

La quatrième priorité du PAG est la « reconstruction de l’école malienne ». Elle met en évidence deux défis à relever : la réflexion sur un nouveau système éducatif pour faire face au défi démographique (sa rapide croissance) et l’emploi des jeunes.

La “construction d’une économie émergente” est la cinquième priorité du PAG. Des actions prioritaires sont envisagées : maintenir la stabilité économique; assurer la disponibilité de l’énergie à moindre coût ; développer les infrastructures de transport ; développer l’utilisation des technologies de l’information et de la communication (TIC); faire du Mali une puissance agricole exportatrice à l’horizon 2018; promouvoir le développement de l’agro-industrie; développer et diversifier le secteur minier; créer les conditions pour une maîtrise de la croissance des villes; améliorer la qualité de l’environnement.

Le sixième axe prioritaire du PAG est la « Mise en œuvre d’une politique active de développement social ». Les principales mesures envisagées sont : le développement du système de santé, l’accès à l’eau potable, le renforcement du développement social, l’emploi des jeunes et leur insertion sociale et professionnelle, promouvoir une nouvelle politique culturelle basée sur le développement intégral de l’homme.

Ces six axes ont été confirmés dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement adoptée par l’Assemblée Nationale en séance plénière le 02 mai 2014.

3. Les lignes générales de la réponse de l’UE

Le contexte socio-politique au Mali est en mutation. L’UE et les Etats membres doivent s’adapter pour plus d’harmonisation en leur sein, davantage « d’accompagnement » des institutions malientes, un meilleur alignement avec les priorités définies par le gouvernement.

▪ **La dynamique de changement en cours est une opportunité pour l’UE.**

Elle autorise une reconstruction du partenariat sur des bases nouvelles entre l’UE d’une part et le Gouvernement du Mali d’autre part. Evidemment, l’UE est un acteur de la refondation de l’aide et il lui appartient d’intégrer cette notion de manière factuelle et mesurable, à la fois dans la programmation conjointe et son programme de travail et spécifiquement dans la stratégie qui devra accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités.

Les contraintes et défis auxquels le Mali est confronté sont analysés de manière satisfaisante dans le CSCR.

Une approche concertée pour un programme de « sortie de crise » avait été élaborée pour la période octobre 2012-septembre 2013 avec la double volonté de :

- mettre en avant les valeurs et orientations développées dans le document « un programme pour le changement » de l’UE,

- développer une programmation conjointe incluant les programmes des états membres de l'UE, le 11^{ème} FED et, autant que possible, les autres PTF présents dans le pays.

Aujourd’hui, la Programmation Conjointe européenne doit prendre en compte :

- Les nouveaux éléments de cadrage de la politique malienne de développement, comme le PAG et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement du 29 avril 2014;
- Ceux qui résulteront de la conclusion d'un accord de paix pour le conflit du Nord, notamment sur le plan de la régionalisation ;
- La nécessité d'être un élément fondateur de la nouvelle Stratégie Conjointe d'Accompagnement Pays (SCAP)

3.1. Objectif général de la relation de l'UE avec le Mali

L'objectif général de la programmation conjointe de l'union Européenne au Mali, à travers les valeurs européennes, est de contribuer pour la période 2014-2018, à la promotion d'une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois, à la refondation de l'Etat, à la réconciliation nationale, à l'instauration de la paix et de la sécurité et à la lutte contre la pauvreté, grâce à un appui au Plan d'Action Gouvernementale et à la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

3.2. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le Mali

L'UE s'accorde sur l'importance de mettre en avant les valeurs promues dans « le programme pour un changement³ » dans le cadre de la coopération avec le Mali, c'est-à-dire :

- (i) **les droits de l'homme, la démocratie et d'autres aspects clés de la bonne gouvernance.**
- (ii) **et une croissance inclusive et durable** au service du développement humain dont les valeurs sous-jacentes sont l'émancipation de chacun et un emploi décent.

Au-delà de ces valeurs fondamentales et compte tenu du contexte du Mali, les Etats membres de l'UE souhaitent également mettre en avant :

- (iii) **la paix** ou la résolution non violente des conflits ;
- (iv) **l'égalité entre hommes et femmes.**

Ces quatre valeurs guideront donc les interventions ainsi que « les domaines d'action de la Communauté » énoncés dans le consensus européen pour le développement de 2005. Leur mise en œuvre doit contribuer à la réduction de la pauvreté structurelle et au développement durable.

Le cadre stratégique pour les droits de l'homme et de la démocratie (2012) prévoit une approche des droits de l'homme pour la coopération de développement européenne.

Compte tenu du contexte actuel d'une refondation du Mali avec des changements structurels à entreprendre, les valeurs communes entre le Mali et l'Union Européenne forment la base d'un cheminement commun dont les aboutissements finaux ne sont pas encore totalement déterminés.

Ainsi la réponse de l'UE s'inscrit tout d'abord dans **une logique de flexibilité** pour **s'adapter aux priorités et processus de réforme du Mali** et prendre en compte les changements fondamentaux nécessaires ainsi que certains thèmes de manière transversale, comme le genre, l'environnement et les changements climatiques.

D'autre part, le Partenariat stratégique Afrique-UE (Décembre 2007) définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux (Union Africaine, les organisations régionales et les administrations nationales). Dans le cadre du quatrième sommet UE-Afrique en avril 2014, une feuille de route a défini les priorités stratégiques du partenariat pour la période 2014-2017. Les cinq priorités sont (i) Paix et sécurité, (ii) Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme, (iii) Développement humain, (iv) Développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale, et (v) Questions globales et émergentes. Par ailleurs, l'Union Européenne s'inscrit pleinement dans les quatre axes de la feuille de route de l'Alliance Globale pour la résilience face aux crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest, AGIR⁴, dont l'objectif global est de réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines. Pour faire face aux

³ COM (2011) 637, Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: programme pour le changement

⁴ La Feuille de Route AGIR a été adoptée le 9 avril 2013,

différents défis, une approche multidimensionnelle et sectorielle est nécessaire.

3.3. *Les modes d'intervention de l'UE:*

➤ Les grands principes :

La mise en œuvre des projets et programmes nécessite le respect d'un certain nombre de principes qu'il est utile de rappeler et dont certains sont issus des différents forums sur l'efficacité de l'aide (déclaration de Paris 2005, Code de Conduite de l'UE sur la Division de Travail 2007, Accra Agenda for Action 2008, forum de Busan 2011 et le New Deal) ainsi que du partenariat stratégique Afrique – UE de décembre 2007 :

- Transparence ;
- Partage et évaluation des risques (joint risk sharing, assessment and management) : Les risques de la coopération au Mali sont multidimensionnels et incluent le risque institutionnel, fiduciaire, le risque lié au conflit etc.
- Utilisation des systèmes des partenaires maliens ;
- Renforcement des capacités du gouvernement ;
- Promotion du dialogue politique inclusif surtout avec les groupes marginalisés ;
- Recours aux appels d'offres en utilisant le code des marchés publics du pays bénéficiaire et en respectant le principe du déliement de l'aide ;
- Renforcement de l'Etat bénéficiaire en privilégiant le recours aux maîtrises d'ouvrage nationales, régionales et locales en évitant autant que possible de créer des « Project Implementation Unit » et en ayant un recours raisonné aux ONG sans ignorer les institutions de l'Etat compétentes ;
- Promotion de programmes régionaux avec mise en œuvre, contrôle et transparence locales ; ;
- Choix différencié des partenaires pour la mise en œuvre permettant de favoriser des voies et propositions alternatives et de contre-pouvoir ;
- Dialogue politique ambitieux avec le gouvernement sur les réformes centrales dans la phase post-conflit et promotion d'un dialogue inclusif avec les groupes marginalisés afin de renforcer leur voix politique
- Recherche d'un équilibre satisfaisant des interventions des PTF entre, d'un côté, les mécanismes d'aide budgétaire globale ou sectorielle et, de l'autre, les financements de programmes et projets au niveau du secteur public.
- Insertion des ABS et dans une approche programme sectorielle qui permettra également de suivre un plan d'actions et une matrice commune d'indicateurs de performance ;
- Division de travail : les financements de l'UE sont suffisamment importants pour lui permettre de jouer un rôle actif dans la plupart des secteurs d'intervention du Mali. Pour autant, il sera important de veiller à une répartition optimale des chefs de file dans les principaux secteurs d'intervention et également à une bonne division du travail et répartition par région des interventions afin d'éviter des poches d'exclusion sur le territoire malien ;
- Missions conjointes : les Etats membres de l'UE chercheront, d'une part, à développer le principe des missions conjointes d'évaluation et de suivi des programmes ou projets cofinancés et, d'autre part, à respecter une « mission free period » dont les dates seront déterminées avec la partie malienne, qui se situera vraisemblablement pendant la période de préparation du budget national ;

➤ La prise en compte du cadre national existant

La pérennité des interventions de l'UE sera d'autant mieux assurée qu'elle reposera sur les modalités suivantes :

- Alignement sur le cadre national stratégique ou de dialogue « afin de ne pas nuire » : cela renvoie au Plan d'Action Gouvernemental 2013-2018 qui a été approuvé ainsi qu'aux mécanismes de revue budgétaire annuelle conjointe et de revues sectorielles déjà en place pour le CSCRP ;
- Délivrance de l'aide au niveau local ou régional. Cela renforcera la redevabilité des élus à l'égard de leurs concitoyens et facilitera la décentralisation. L'appui aux initiatives de décentralisation ne doit pas, pour autant, faire perdre de vue l'objectif ultime des programmes mis en œuvre qui est celui d'un accroissement de la qualité des services de base rendus à la population. Le lien entre les réformes au niveau de l'Etat central et la décentralisation / déconcentration / dévolution doit être pris en compte et faire partie intégrante du dialogue et des résultats attendus des financements apportés ;

- Accompagnement de la mise en œuvre des financements : Présence plus importante sur le terrain tout en évitant d'établir des structures parallèles qui minent les structures compétentes de l'Etat.
- Choix différencié de partenaires pour la mise en œuvre, accompagnement méthodologique, renforcement des capacités,.....
- Accompagnement du gouvernement pour la définition et la mise en œuvre de réformes difficiles mais cruciales à long terme : procédures de passation des marchés, décentralisation, foncier, législation du travail, salaires, climat des affaires, santé du secteur de la microfinance, développement durable des villes, domaines qui ont un impact direct sur les aspects de gouvernance et de redevabilité vis-à-vis de la population malienne. Un vrai partenariat se basera sur des valeurs communes et un engagement réel à moyen terme.. La proposition trop rapide d'assistance technique étrangère peut empiéter sur ces processus endogènes de réformes ;
- Appréciation de certaines problématiques (énergie, transport,...) et des enjeux de développement au niveau sous régional (UEMOA, CEDEAO, Sahel).

➤ Revue mi-parcours, suivi et évaluation:

- A la fin de 2016, l'UE analysera dans une revue à mi-parcours la mise en œuvre de la programmation conjointe et la nécessité de l'adapter
- L'ensemble des programmes de la programmation conjointe mise en œuvre par l'UE doit faire l'objet d'une évaluation ex-post indépendante conjointe et systématique avec participation des parties maliennes - gouvernementales et non gouvernementales;

➤ La transparence des actions de l'UE à l'égard des opinions publiques africaines et occidentales

Une meilleure transparence de l'aide à l'égard des citoyens du Mali mais aussi des citoyens des pays apporteurs de l'aide est à rechercher afin de renforcer la redevabilité des fonds publics maliens à l'égard des opinions publiques ainsi qu'un contrôle citoyen le plus direct possible. La mise en place de sites internet dédiés, respectant le cadre IATI « International Aid Transparency Initiative », directement accessibles par l'ensemble de la population est une voie à développer. Ce dispositif devra compléter le Système d'Information sur la Transparence au Mali (SITMA) actuellement mise en place par le gouvernement et concernant toutes les dépenses et décisions publiques. De même, pour la gestion des données de l'aide, les potentialités des deux instruments du CRMT et GEPRIMA seront davantage à mettre en valeur, à harmoniser et probablement à fusionner.

3.4. Domaines de concentration et choix des secteurs

3.4.1. Poursuite et consolidation des réformes structurelles

3.4.1.1. Secteur «Gestion des Finances Publiques / Cadre macroéconomique »

Réformes publiques essentielles :

L'économie malienne a enregistré une croissance réelle moyenne de 4,4% de 2000 à 2011, tirée principalement par le secteur primaire. Ce taux se situe en deçà de la moyenne des taux enregistrés par les pays d'Afrique subsaharienne. En outre, il demeure insuffisant au regard des 7% requis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté⁵. La contribution des exportations à la croissance est faible et instable. Les exportations sont très peu diversifiées (l'or et le coton en constituent 85%). Le taux de pression fiscale de 14,6% (2012) est inférieur à la norme communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 17%. L'environnement des affaires reste peu favorable au développement du secteur privé. Le Mali est classé en 2014, 155 sur 189 économies évaluées et perd 2 places par rapport à 2013. L'existence d'un environnement macroéconomique stable est une condition indispensable à la réalisation d'une croissance économique forte.

Le Gouvernement du Mali s'est engagé depuis plusieurs années dans la réforme des finances publiques et s'est doté d'un programme national d'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques, le PAGAM GFP. La mise en œuvre du PAGAM GFP II en cours depuis 2010 prévoit à travers quatre axes stratégiques d'appuyer l'amélioration de la gestion des finances publiques en

⁵ Source : PAG ; octobre 2013

augmentant les recettes de l'Etat, en renforçant la maîtrise des dépenses publiques, en veillant au respect de la transparence budgétaire ainsi qu'à une amélioration durable du transfert des fonds vers les collectivités territoriales et services déconcentrés de l'état.

De son côté l'UE ainsi que d'autres bailleurs de fonds, accompagnent le Gouvernement à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques orientées vers l'amélioration de la gestion des finances publiques permettant la relance de l'économie malienne. Le Gouvernement compte poursuivre les réformes engagées en vue du renforcement du cadre de gestion des finances publiques, notamment, en relevant le taux de pression fiscale à 17%, à travers un élargissement de l'assiette fiscale, en améliorant la gestion de la trésorerie et la qualité de la dépense publique, à travers l'adoption de règles et procédures de gestion financière efficace. La décentralisation fiscale doit accompagner la décentralisation administrative pour, qu'à tous les niveaux de gestion de l'Etat, les moyens suffisants soient présents. Ces mesures s'accompagnent de réformes visant également l'amélioration du climat des affaires afin de favoriser les investissements, publics et privés, internes et externes.

Les actions de l'UE permettront d'appuyer le processus de réforme des finances publiques à travers l'accompagnement continu de la mise en œuvre du PAGAM GFP II. Une vision stratégique sur la gestion publique, la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption sera développée. La gestion de la performance des ressources humaines fera partie du processus de réformes et demandera du courage au gouvernement malien et à ses partenaires financiers.

A travers sa participation régulière au groupe thématique « économie et finances », l'UE s'implique par ailleurs activement dans le débat de la réforme des finances publiques au Mali et veille à y faire valoir les priorités concernant notamment le respect des critères d'éligibilité pour les programmes d'appui budgétaire, notamment celui de l'amélioration de la gestion des finances publiques. L'Appui Budgétaire général est une modalité d'appui qui permet à l'Etat malien d'atteindre ses objectifs prioritaires, de protéger les démunis et de créer un cadre de vie et d'économie à ses citoyens.

3.4.1.2. *Secteur «Décentralisation / Déconcentration et réformes institutionnelles»*

▪ Réformes publiques essentielles

Quelques grandes réformes sont nécessaires pour que le Mali puisse avoir des bases saines au niveau de l'Etat. Elles concernent :

- l'équilibre entre les trois pouvoirs de la république;
- une décentralisation poussée pour un rapprochement de l'Etat et du citoyen ;
- la gestion des ressources humaines publiques pour une fonction publique performante avec une culture de résultat ;
- une déconcentration avec des ressources humaines et financières au niveau local ;
- la gestion de situation de crise institutionnelle par la Constitution, notamment les questions d'intérim et délais constitutionnels d'organisation des élections ;
- le financement public des partis politiques et le plafonnement de leurs dépenses électorales.

Ces changements devraient se traduire par des réformes législatives et constitutionnelles.

Le Gouvernement du Mali est fortement impliqué dans la réforme de l'Etat pour une réelle décentralisation, élément clef pour une sortie de crise au nord du pays. La décentralisation représente un enjeu important pour la consolidation de l'Etat dans sa dimension démocratique (participation effective des populations au processus décisionnel et de contrôle) et dans sa dimension de développement (les collectivités territoriales sont les catalyseurs du développement régional et local).

La décentralisation constitue un puissant levier pour renforcer la démocratie, la bonne gouvernance, la responsabilité de rendre compte ainsi que l'utilisation optimale d'outils de prévention, de gestion des conflits et d'amélioration de la fourniture des services de base aux populations et de la réduction de la pauvreté.

La décentralisation est avant tout un projet politique et en tant que tel un projet de société. Il ne s'agit pas d'une affaire des seules collectivités territoriales, encore moins des élus, mais plutôt une question majeure de gestion publique qui intéresse l'Etat et les citoyens. Il faut cependant admettre

que le pilotage politique de la décentralisation s'est progressivement affaibli au cours de la dernière décennie.

Malgré certaines avancées en matière de transfert de compétences, la prise en charge effective par les collectivités territoriales de la gestion des services publics délégués ou transférés est confrontée à la faiblesse de leurs ressources internes et à l'insuffisance des transferts de ressources (humaines, patrimoniales et financières).

L'étude conduite en 2011 sur le bilan et les perspectives de la décentralisation et son partage avec les différents acteurs impliqués dans le processus, ont établi un état des lieux exhaustif de la réforme avant la crise politique et institutionnelle. Ce travail a servi de base aux différentes concertations réalisées à partir de 2012, à la lumière desquelles les constats et les enjeux ont été actualisés. Les Etats Généraux de la Décentralisation en octobre 2013 ont permis au Gouvernement de renouveler son engagement dans le processus de décentralisation et de réaffirmer les défis et les enjeux liés à son approfondissement.

Le conseil des ministres malien a approuvé, fin février 2014, une nouvelle Stratégie et Plan d'Actions Prioritaires pour la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de la Décentralisation : « *La régionalisation au cœur du renforcement de la décentralisation et de la refondation de l'Etat* ».

4 Axes sont ainsi définis :

- Mettre la région au centre du développement économique, social et culturel en faisant d'elle le lieu de mise en cohérence des planifications nationale et locale ;
- Améliorer la gouvernance au niveau régional et local pour une meilleure délivrance des services aux citoyens ;
- Donner aux collectivités locales les moyens financiers pour accomplir leurs missions ;
- Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local.

Cette stratégie et ce plan d'actions constituent une bonne base pour le processus de mise en œuvre effective des recommandations des Etats Généraux sur la Décentralisation dont le grand défi reste l'implication de l'ensemble du gouvernement qui sera nécessaire pour son opérationnalisation effective. Cette initiative du Ministère chargé de l'Administration Territoriale traduit la volonté de l'État d'approfondir le processus de décentralisation par des améliorations basées sur les expériences passées dont le bilan est d'une grande justesse. Le gouvernement malien prévoit l'élaboration (évaluation et formulation) et l'adoption du DCPND 2015-2024 au 1^{er} semestre 2014, suivie de l'élaboration (évaluation et formulation) et l'adoption du Programme National d'Action des Collectivités Territoriales (PNACT 4) au 2^{ème} semestre 2014 qui seront des documents cadres de la politique de la décentralisation des prochaines années.

Un accent fort sera mis sur l'accompagnement du processus de décentralisation et de régionalisation par application du principe de subsidiarité. L'approche préconisée par le gouvernement malien en termes de constitution de pôles de développement régionaux apparaît pertinente. Elle peut conduire à une plus grande efficacité à travers une meilleure allocation des ressources disponibles. Cette perspective mérite de ce fait d'être soutenue à travers notamment un réalignement de l'aide. Cela renforce en même temps la nécessité de définir un principe de subsidiarité clair pour favoriser, tant la prise de décision que la fourniture des biens et des services au niveau du découpage territorial le plus approprié.

A court terme, les prochaines élections communales seront un pas important pour renforcer la démocratie locale. Elles constitueront aussi un élément clé pour intensifier la coopération dans le secteur.

Les modes d'intervention incluent l'ABG, des programmes sectoriels via l'ANICT et le FNACT de la présence directe via une assistance de projet. Il est important que ce mixage de modes d'intervention continue à nourrir le dialogue politique commun et les meilleures approches concrètes sur le terrain.

- Soutien de l'UE pour la réforme de la décentralisation

L'Union Européenne et ses Etats membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg et Pays-Bas) souhaitent accompagner le gouvernement du Mali dans la mise en œuvre des nouvelles

politiques et intègrent la dimension régionale et locale à tous les stades de leur programmation. L'Union Européenne et ses Etats membres sont des acteurs actifs dans le domaine de décentralisation dont les appuis se concentrent sur les domaines du renforcement des capacités, du processus législatif, du financement des collectivités territoriales, du suivi de la maîtrise d'ouvrage, etc.

Au regard des défis sécuritaires qui demeurent dans le nord du pays, il est important de ne pas faire l'économie de ces précisions, notamment au regard des priorisations nécessaires et du mécanisme de suivi qu'implique un cadre programmatique aussi vaste. En ce sens, un cadre programmatique unique de la décentralisation et de la déconcentration, qui sont deux aspects d'une seule et même réforme de l'Etat, semble être un choix approprié.

Les activités de l'UE permettront un soutien à la stratégie et plan d'actions prioritaires dans les trois premiers axes :

- Mettre la région au centre du développement économique, social et culturel en faisant d'elle le lieu de mise en cohérence des planifications nationale et locale ;
- Améliorer la gouvernance au niveau régional et local pour une meilleure délivrance des services qui s'orientent aux besoins des citoyens, notamment les groupes les plus vulnérables ;
- Donner aux collectivités locales les moyens financiers et humains pour accomplir leurs missions.

L'Union Européenne appuiera le gouvernement dans le programme de réformes pour une décentralisation à travers une régionalisation qui permettra un développement équilibré du territoire national. Les mécanismes de la restitution publique vis-à-vis aux citoyens et la coopération avec la société civile seront renforcé. Ce processus sera accompagné par une réflexion et une révision éventuelle des mécanismes de transfert de ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales, des procédures budgétaires et d'exécution des dépenses publiques afin de permettre aux autorités locales de devenir des acteurs déterminants du développement de leurs territoires. L'UE contribuera aussi à l'accroissement des moyens des structures d'audit et de contrôle et au renforcement du contrôle des collectivités territoriales.

3.4.1.3. Secteur «justice et sécurité»

La crise sécuritaire et institutionnelle qui a frappé le pays rend nécessaire la reconstruction de l'Etat et une nouvelle vision pour les rapports entre les citoyens et l'Etat, y compris la justice. Les objectifs visés par le l'UE et par le gouvernement pour la mise en place **d'institutions fortes et crédibles** portent notamment sur **la réhabilitation de l'institution judiciaire** avec une amélioration des performances du système judiciaire, la refondation des valeurs de justice et de lutte contre l'impunité et l'amélioration de l'**accessibilité à la justice** par les citoyens. Le gouvernement prévoit, entre autres, la mise en place d'un programme de formation continue des magistrats, l'introduction des TIC dans le fonctionnement de la justice, l'amélioration des structures judiciaires à travers la réhabilitation et la construction de nouveaux tribunaux, y compris du commerce et du travail, le renforcement des corps de contrôle de la magistrature. Les activités des organisations de la société civile s'ajoutent à ces programmes du gouvernement pour bâtir une justice qui répond aux besoins de la population. Dans cet esprit, et en cohérence avec nos principes de travail, le renforcement de la demande d'une justice performante et l'amélioration de l'accès à la justice pour les citoyennes et citoyens est un deuxième axe de travail de l'EU et ses membres.

Concernant **la lutte contre la corruption** et l'impunité, le nouveau gouvernement compte se baser sur le principe de la tolérance zéro⁶. La primature monte pour cela le Système d'Information sur la Transparence au Mali (SITMA) pour que toute décision concernant des ressources humaines ou financières puisse être publiée en toute transparence. L'UE s'alignera et se connectera à ce système. Elle contribuera également à l'accroissement des moyens des structures d'audit et de contrôle et au renforcement du contrôle des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Les activités de l'UE permettront également la restauration **de la sécurité** des personnes et des biens par le développement des capacités humaines et opérationnelles des forces armées et de sécurité. A ce niveau, les principales mesures envisagées par le gouvernement portent sur l'appui à

⁶ Source : PAG ; octobre 2013

la mise en œuvre de lois de programmation militaire. Par ailleurs, le gouvernement entend prendre des mesures visant l'actualisation du cadre légal de la lutte contre les trafics illicites et le crime organisé avec la création d'unités opérationnelles spécifiques, ainsi que le développement de la coopération multinationale, binationale et régionale en matière de sécurité⁷.

L'UE appuiera également la politique gouvernementale active de **réconciliation nationale** à travers essentiellement deux objectifs : reconstruire les fondations de la réconciliation nationale et apporter une solution définitive aux problèmes du nord du Mali. En même temps, l'UE appuiera la société civile et les collectivités dans leurs efforts de renforcer la cohésion sociale. Les engagements dans ce secteur demandent une action forte et de longue haleine que l'UE peut fournir et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour la sécurité et le développement dans le Sahel. Enfin, un Mali pacifié et sécurisé est également source de paix et de stabilité pour l'Europe.

3.4.1.4. Secteur «Processus démocratique et société civile/Culture»

Les Etats membres de l'UE s'accordent sur l'importance de mettre en avant les valeurs promues dans « le programme pour un changement », c'est-à-dire : (i) **les droits de l'homme, la démocratie et d'autres aspects clés de la bonne gouvernance** et (ii) **une croissance inclusive et durable** au service du développement humain. Au-delà de ces valeurs fondamentales et compte tenu du contexte du Mali, les Etats membres souhaitent également mettre en avant (iii) **la paix** et (iv) **l'égalité entre hommes et femmes**. Ces quatre valeurs guideront donc les interventions ainsi que « les domaines d'action de la Communauté» énoncés dans le Consensus européen pour le développement de 2005.

Soutien de l'UE : en conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV, un montant indicatif de 8 millions d'EUR est affecté au **soutien des organisations de la société civile**. Il est prévu, dans le 11ème FED, un soutien aux organisations de la société civile sous forme d'approche projet/programme. Par ailleurs, la société civile sera appréhendée comme une **thématische transversale** aux quatre secteurs de concentration, conjointement aux thématiques du genre, droits humains et environnement.

La présidence de l'UE a noté un soutien large des EM (dont FR, ES, DE, et NL) au rôle de la culture dans la coopération au développement de l'UE comme génératrice de croissance et de création d'emplois, ainsi que son rôle en termes de promotion de paix et de sécurité. Elle a rappelé la résolution des Nations Unies du 20 décembre 2013 sur la culture et le développement. Dans le cas du Mali, la force et la diversité de sa culture Mali sont des facteurs déterminants du maintien et du renforcement du lien social au sein et entre les différentes communautés qui composent le pays. Il est certain que, sans cette solidité des liens sociaux ancrés dans le culturel, les effets perturbateurs des crises des années 2012/2013 auraient pu être encore plus dévastateurs. En bref, le secteur de la culture est un facteur majeur au Mali de production de lien social et de renforcement de la gouvernance démocratique.

Les contenus des productions des acteurs de la scène culturelle malienne, au-delà de leur valeur artistique, démontrent à l'envie leur ancrage dans la société civile et leur démarche citoyenne, y compris dans la jeunesse pour laquelle les repères culturels sont aujourd'hui les slammeurs (ses) ou rappeurs (ses).

La culture est une valeur européenne à défendre et à promouvoir. Face à la déliquescence du système éducatif et à la médiocrité des médias, les productions culturelles populaires malientes sont l'un des seuls vecteurs de progression intellectuelle et d'éveil à la citoyenneté des catégories les plus pauvres de la population, aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Accessoirement, la recherche d'une formule originale permettant d'affirmer le respect de la diversité culturelle du pays dans un Mali uni est l'une des clés principales d'une issue pacifique au conflit qui perturbe le nord du pays et donc d'une vraie réconciliation nationale.

- **Évaluation de la stratégie par les PTFs :**

Dans la suite du document, le secteur culturel sera considéré comme englobé dans la société civile. La société civile, comme acteur essentiel d'une démocratie, a un rôle de contrôle citoyen de l'action gouvernementale, du secteur privé et des PTFs qui sont également tenus par un devoir de rendre

⁷ Source : PAG ; octobre 2013

compte.

État des lieux de la société civile en 2014 :

Aujourd’hui, les organisations **les plus influentes** de la société civile malienne (les organisations religieuses) ne font pas partie du « tour de table » habituel des PTF. Ce sont pourtant elles qui conditionnent fortement les avancées juridiques du pays dans le domaine sociétal et structurent la société notamment les couches populaires, censées être « ciblées » par les PTF dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Sous cette réserve majeure, un rapide diagnostic de la société civile est le suivant. La société civile malienne est **dynamique** mais, à l’image de la société politique, **éclatée dans sa structuration**, les rattachements se faisant souvent autour de personnalités marquantes. D’où la multiplication d’associations concourant parfois au même objet. Ce foisonnement explique paradoxalement la nécessité d’un regroupement au sein de structures faïtières dont l’existence est souvent plus une réponse aux exigences du dialogue avec le gouvernement ou les PTF que le résultat d’une vraie démarche de cohérence.

Aujourd’hui, la structuration au niveau national et régional, existe principalement à travers:

- le Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC) qui est un espace informel constitué par des organisations faïtières de la société civile. Le FOSC est représenté dans toutes les régions du Mali et s’est doté de 13 groupes thématiques afin d’assurer une représentation sectorielle de qualité de la société civile dans les différents espaces d’analyse des politiques et de prise de décision.
- le Conseil National de la société civile (CNSC), auquel un grand nombre d’organisations de la société civile malienne est affilié (réseaux, faïtières, ONG et organisations à la base) et qui est représenté dans toutes les régions du Mali ainsi que dans de nombreux cercles, voire dans certaines communes. Le CNSC assure la représentation de ses membres auprès des autorités et est considéré par l’État malien comme la voix officielle de la Société Civile.
- Les fédérations, faïtières, collectifs et réseaux (FECONG, FENASCOM, RENAPESS, CAFO, CNOP, CCA-ONG, SECO-ONG, Groupes Pivots sectoriels, COGIAM, RCJI, RPL, GSB, plateforme DESC, Coordinations Régionales d’ONG...), organisations qui pour la plupart sont membres du FOSC et/ou du CNSC.

Les faiblesses de l’action de la société civile tiennent à la fois :

(i) à des causes internes :

- déficit de dialogue et de concertation entre les réseaux de niveau national,
- forte dépendance financière (programmes sectoriels et PTF),
- manque de ressources humaines compétentes et dédiées,
- gouvernance interne défaillante (absence d’alternance au sommet, faible renouvellement des organes) et
- faible communication entre la base et le sommet, ce qui génère une perte de légitimité.

(ii) et à la politique régressive menée au Mali dans la dernière décennie dans les relations entre l’Etat et la société civile.

Alors que les années 90 et l’avènement de la démocratie multipartite avaient donné une impulsion remarquable à la société civile malienne, la décennie qui a suivi a été marquée, à l’instar de ce qui s’est passé pour la décentralisation, par la récupération par l’Etat d’une bonne partie du terrain concédé à la société civile, celle-ci, affaiblie dans sa force revendicative, vivant de ses connivences avec l’Etat dans le cadre d’une politique du « consensus mou » qui a endormi la société.

Objectif pour la période de 2014-2018 pour le soutien par l’UE : Le renforcement des structures et des capacités de la société civile pour l’exercice d’un contrôle citoyen indépendant.

Les PTF veulent appuyer les réseaux et faïtières à exercer leurs missions de représentation des organisations de la société civile, de veille citoyenne et d’influence des politiques en toute indépendance.

Approche de soutien par l’UE : en accord avec les valeurs de bonne gouvernance et de démocratie promues par l’Union Européenne, l’UE prévoit d’inscrire un volet société civile affecté de crédits dans chacun de leurs programmes ou appuis sectoriels, afin de garantir :

- une réelle implication de la société civile dans l’identification des besoins prioritaires et dans l’élaboration des politiques et programmes ;
- le renforcement de son expertise et l’élaboration de stratégies sectorielles de plaidoyer ;

- un contrôle citoyen des programmes et de l'action publique, au niveau national, régional et local ;
- un suivi - évaluation des programmes et de l'action publique axé sur la qualité et l'équité.

Dans le même temps, l'UE recommande d'engager avec l'État malien une réflexion autour de la **mise en place de mécanismes permettant aux organisations de la société civile d'accéder aux ressources affectées au Mali à travers le budget de l'Etat**, comme suggéré par l'étude réalisée sous l'égide d'ENDA-GRAF⁸. L'objectif étant à la fois de renforcer l'assise institutionnelle de la société civile et de permettre le financement de certaines de ses activités par le biais des instruments de l'Etat, notamment la réalisation de projets socio-économiques pour les populations.

Enfin, l'UE reconduira les crédits affectés **au renforcement de la société civile en intégrant les initiatives et projets des acteurs du secteur culturel**. Le maintien d'un fonds commun dédié se justifie par :

- La généralisation des approches programmes, qui n'intègrent pas le renforcement des capacités de la société civile ; le recours aux appuis budgétaires globaux et sectoriels, qui ne garantissent pas le transfert de crédits aux organisations de la société civile ;
- La nécessité de poursuivre l'appui aux efforts de structuration de la société civile, d'accompagner le dialogue et la collaboration avec l'État et les PTF, l'émergence de synergies entre les différentes mouvances de la société civile, de réflexions autour de la gouvernance des organisations (renouvellement des organes, alternance, redevabilité, lien avec la base) et autour d'alternatives durables pour le renforcement de capacités et le financement des activités ;
- L'importance de renforcer les capacités de la société civile à exercer son rôle d'analyse et d'influence des politiques, de veille et de contrôle citoyen, au niveau national, régional et local, notamment par ses initiatives dans le secteur culturel.

3.4.1.5. Secteur «Développement du secteur privé / Micro Finances »

Caractéristiques du secteur privé au Mali

En termes d'emplois, le secteur privé reste dominé par le secteur agricole et le secteur informel urbain. Sur une population active potentielle de 5,3 millions, la fonction publique représente 58.000 emplois en 2012, le secteur privé moderne 36.500 emplois, le secteur rural 4 millions d'emplois et le secteur dit informel 1,2 million d'emplois (données 2010 - Enquête Emploi Permanent auprès des Ménages (EPAM)).

Le tissu des entreprises est essentiellement informel de type familial et en grande partie rurale. Il faut noter qu'il n'existe que des données fragmentées par rapport aux entreprises du secteur formel et informel. Selon les résultats de l'enquête d'AFRISTAT de 2001-2002 on dénombre environ 234.000 unités de production informelle à Bamako. Une étude du PAPESPRIM (avril 2011) sur le tissu des entreprises a permis d'identifier 1961 entreprises dans la région de Ségou et 1080 dans la région de Mopti. Ceci indique qu'il y a un vivier potentiel de PME/PMI.

Le tissu industriel malien est peu développé et très peu diversifié. La part du secteur secondaire dans le PIB est de 11 % et celle du secteur manufacturier de 4% à 5%⁹ (source PASP 2010). Les ressources locales sont peu transformées, les exportations étant constituées essentiellement de produits primaires issus des mines et de l'agriculture. Le secteur industriel malien intervient essentiellement dans l'agroalimentaire (359 unités de fabrication de produits) et emploie environ 13.273 personnes (source Agence pour la Promotion des Investissements –API, décembre 2012).

Selon une étude d'avril 2010 du bureau CEDREF-SARL on dénombre environ 23.000 entreprises artisanales formelles et informelles pour les quatre régions d'intervention du programme (Mopti, Ségou, Sikasso et Bamako).

Le secteur privé agricole au Mali est peu formalisé. Il est constitué : i) des exploitations familiales agricoles. Le recensement général de l'agriculture 2004-2005, estime le nombre à près de 805.000 exploitations, dont 96,9% sont dirigées par des hommes, ii) des entreprises agricoles ayant du

⁸ « Eléments d'orientation pour les programmes d'appui à la société civile malienne », décembre 2013, étude commandée et financée par l'Union Européenne.

⁹ Recensements industriels de 2003 et 2006. Le secteur manufacturier comprend entre autres : artisanat, textile,...

personnel salarié (très peu nombreuses), iii) des organisations paysannes de la base, elles sont nombreuses mais encore peu structurées.

D'une manière générale, le secteur privé est centré sur des petites unités familiales et plutôt rurales. Ces types de PME-PMI sont confrontées à un certain nombre de besoins allant de la qualification des dirigeants et des agents, à l'organisation de leur travail, à la qualité des produits et des ouvrages, à la recherche de marchés et d'informations, à la gestion de leur activité et, surtout, au financement de l'implantation et du développement de leur entreprise.

Le secteur minier au Mali, malgré l'abondance et la variété des ressources extractives, est jusqu'à présent dominé par l'exploitation de l'or qui constitue plus de 70 % des exportations du pays. Le secteur minier qui fournit annuellement entre 25 et 30 % des recettes budgétaires de l'Etat ne reste que faiblement intégré dans l'économie nationale. Malgré l'importance du poids des exportations d'or, sa contribution au PIB ne dépasse guère les 7% (8 % dans l'année de crise 2012). Dans les zones d'exploitation minière, les budgets des collectivités territoriales bénéficient de cette exploitation, notamment à travers le versement de la patente d'exploitation des compagnies. Le produit de cette taxe est réparti entre la Commune, le Cercle et la Région et constitue dans certaines zones productives plus de ¾ du budget de la commune. Une gestion transparente et efficace des titres miniers constitue un des défis majeurs de la gouvernance du secteur, en vue d'une gestion efficace des recettes par l'Etat aussi bien qu'en vue d'une amélioration du climat d'investissement. Depuis 2006, le Mali a également adhéré à l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE), initiative en appui de la transparence des flux financiers provenant du secteur extractif. Le Mali est classé « conforme » depuis 2011.

Développement du système financier

La capitalisation du secteur bancaire est faible et la qualité du portefeuille des banques faible, avec des créances douteuses au-dessus du taux moyen de l'UEMOA. L'intermédiation financière est peu développée : les crédits à l'économie ont augmenté de 4 % en 2010, pour se situer à 17 % du PIB, tandis que les dépôts ont crû de 22 %, pour atteindre 14 % du PIB (source PASP 2010).

Jusqu'en 1991 le secteur bancaire malien ne comptait que six (6) banques nationales. Aujourd'hui on compte treize dont la majorité sont entièrement privées. Malgré l'existence d'un tissu financier relativement étouffé, le contexte actuel du pays reste marqué par une faible intervention des établissements financiers en faveur du secteur privé notamment auprès des PME/PMI. Environ cinq banques ont créé des départements qui ciblent des PME/PMI.

Sur les banques opérant au Mali en Mai 2013, six (6) ont souscrit au fonds national de garantie de secteur privé pour un montant de presque 1 milliard FCFA sur un total de 5 milliards FCFA. Les autres souscripteurs sont des organisations privées autonomes et des EPA: Pari Mutuel Urbain (PMU Mali), Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) et l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). Ce montant ne tient pas compte de la souscription de l'Etat autour de 5 milliards FCFA.

Politiques, législation et programmes relatifs au secteur

Le CSCRP 2012-2017 se base sur trois axes stratégiques, notamment l'axe 1: la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Ce premier axe stratégique vise à accélérer la croissance économique, qui est la première source de réduction de la pauvreté, et à diversifier ses sources, tout en renforçant son contenu en emplois et en activités génératrices de revenus.

La politique de développement industriel adoptée, s'articule autour de trois objectifs spécifiques : i) améliorer l'environnement des entreprises industrielles pour attirer les investisseurs et faire du secteur privé le vecteur de la croissance économique, ii) améliorer la compétitivité des unités existantes afin qu'elles puissent poursuivre leur modernisation industrielle et pénétrer des marchés d'exportation avec des produits à plus forte valeur ajoutée, iii) encourager la création de nouvelles unités et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle.

Dans le domaine des Mines, la politique prononcée est ambitieuse et s'articule autour des axes suivants: i) la réaffirmation du rôle majeur de l'Etat dans le secteur, ii) la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel basée sur l'exploitation et la valorisation des substances minérales autres que l'or, iii) c) la conjugaison du développement minier avec la concrétisation opérationnelle d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire. Au lieu de se dérouler au sein

d'enclaves déconnectées du reste de l'activité économique nationale, l'activité minière est censée s'inscrire dans un projet global de développement. Il est prévu que cette stratégie globale sera déclinée dans une « Loi de Programmation décennale de développement industriel du secteur minier (2014-2024) » définissant clairement les responsabilités de tous les acteurs intervenant dans le secteur.

Soutien de l'UE au développement du secteur privé

Conformément aux politiques définies par le Gouvernement, l'UE et ses membres contribueront à l'atteinte des résultats du PRED, du PAG 2013-2018, de la Loi d'Orientation sur le Secteur Privé (LOSP) qui prévoit le renforcement des capacités des entreprises, la structuration et une meilleure connaissance des filières, notamment celles qui contribuent à la Stratégie de Croissance Accélérée (article 73 de la LOSP).

Leurs actions permettront de : (i) appuyer le processus d'amélioration du climat des affaires, (ii) contribuer au développement des entreprises par le financement du secteur privé et (iii) renforcer l'environnement favorable au développement des chaînes de valeurs.

Le développement du secteur privé est essentiel afin d'accélérer la croissance économique, créer des emplois et diversifier les sources d'exportation et de recettes fiscales. Le développement de nouvelles sources de croissance à moyen terme pourrait comprendre l'exploitation du potentiel agro-industriel, la diversification de l'exploitation minière, le développement de services pour l'industrie minière, le secteur du bâtiment et la reprise du tourisme et de l'industrie hôtelière.

L'appui à une optimisation des retombées économiques du secteur minier passera par le soutien d'une meilleure gouvernance et une gestion plus efficace et transparente du secteur ainsi que des recettes publiques provenant de cette exploitation (entre autres à travers un système de cadastre transparent et efficace).

3.4.2. Développement des infrastructures et du secteur productif

3.4.2.1. Secteur «Développement Rural & Sécurité Alimentaire/Irrigation »

Etat des lieux du secteur

Le pays possède différents écosystèmes avec de nombreux systèmes productifs. Les exploitations agricoles estimées au nombre de 800.000 comprend 700.000 pour l'agriculture et 100.000 pour l'élevage et la pêche. Une grande partie de la production agricole dépend de la pluviométrie pour l'agriculture. Sur une superficie de 43,7 millions ha utilisables pour l'agriculture et l'élevage, 2,2 millions d'hectares des terres sont aptes pour l'irrigation (SNDI 1999). Malgré ce potentiel l'état actuel de terres cultivées est de 3,2 millions d'hectares dont 390.000 ha en irrigation, soit 18% du potentiel irrigable. Le pays dispose également d'un cheptel important. La majorité de la population active a une vocation rurale.

Le secteur Agricole¹⁰ constitue un des piliers essentiels de l'économie nationale puisqu'il occupe plus du 80% de la population. Ce secteur contribue au PIB à hauteur de 39% en moyenne sur la période 2006-2010. La production agricole se répartit entre la production de céréales sèches (43%), l'élevage (23%), le riz (13%), la sylviculture (12%), le coton (3%), autres cultures industrielles (4%) et la pêche (2%)¹¹.

La production céréalière contribue au PIB total à hauteur de 22 %. La valeur de la production animale constitue à l'heure actuelle la troisième richesse du pays (10-13 % du PIB). Elle est estimée à : 10 millions de tête de bovins, 13 millions d'ovins, 18 millions de caprins et 35 millions de volailles.

¹⁰LOA Art 7 : Aux termes de la présente loi, on entend par : Agricole : Avec « A » majuscule tout ce qui se rapporte aux sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie. Dans ce document, le terme agricole se référera donc aux domaines suscités.

¹¹ INSTAT mars 2012.

Campagnes Agricoles

La production céréalière totale pendant la décennie 2001-2011 a présenté une augmentation globale importante¹². Néanmoins, la production agricole étant très dépendant des aléas climatiques, la campagne agricole 2013-2014 a registrado une baisse globale de la production céréalière de 14% par rapport à la campagne 2012/2013 et de 9% par rapport à la moyenne quinquennale (2008-2009/2012-2013).

Production et croissance Agricole

Durant les deux dernières décennies, la production agricole a été essentiellement soutenue par la libéralisation des marchés céréaliers et l'extension des aménagements hydro-agricoles ainsi que par une politique de subvention des intrants (au secteur de la production du riz et du coton prioritairement). Cependant, la croissance agricole a été limitée par différents facteurs : l'insuffisance des infrastructures de connexion des zones de production aux marchés ; les faiblesses institutionnelles des organisations de producteurs et le manque de structuration des chaînes de valeur et des professions agricoles ; la faible capacité de stockage et de transformation des productions ; les difficultés d'accès au crédit agricole ; la faible performance de la vulgarisation et de la liaison recherche-vulgarisation ; la dégradation des ressources naturelles et les effet négatifs des changements climatiques ; et le faible taux d'utilisation des terres cultivables. En même temps, la croissance démographique augmente la demande¹³. De plus, les difficultés d'application de la loi foncière ne permettent pas une, sécurisation des terres et une gestion efficace des ressources naturelles.

Insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ces dernières années les fréquents épisodes de sécheresse combinés avec la hausse de prix des produits alimentaires ont provoqué une forte difficulté d'accès aux aliments par les populations et la diminution de leur pouvoir d'achat. La crise politico-sécuritaire qui affecte le pays depuis 2012 n'a fait qu'aggraver une situation déjà difficile. Les moyens d'existence des populations maliennes, déjà chroniquement affaiblis, ont été progressivement détériorés. La situation alimentaire-nutritionnelle est très préoccupante¹⁴ dans les régions du Nord du Mali. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique affecte aussi tout le Pays. Par exemple les taux les plus élevés de malnutrition chronique se trouvent au sud du Mali. En 2013, le taux de malnutrition chronique pour les régions du sud se situait en moyenne à 27.5%, avec une prévalence entre 30 et 40 % pour les régions de Sikasso, Koulikoro et Ségou¹⁵.

Cadre institutionnel

Le secteur du développement rural est régi par la Loi d'Orientation Agricole de septembre 2006 qui fixe les orientations de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali approuvée en Août 2013. Les politiques et stratégies nationales sous sectorielles qui y contribuent, sont : la Politique Nationale de Développement de l'Elevage - PNDE, la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation - SNDI, Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire – SNSA, etc. Elles sont parties intégrantes de la PDA et de son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole - PNISA, dont élaboration devrait se terminer en 2014. La Politique Foncière Agricole est en cours de formulation et son adoption est prévue pour fin 2014. La Politique National de Nutrition - PNN adopté en 2013 vient aussi d'être dotée de son Plan d'Action Multisectorielle de Nutrition – PAMN en juin 2014. Il faut noter que le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est aussi inclue dans la PDA et son PNISA. Pour la mise en œuvre du Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP), qui a été valide en 2012, une feuille de route est nécessaire.

¹² D'une production brute (x 1 000 T) de 2 309,87 (2000/01) à 6 418 (2010/11) (Bilans céréaliers de 2000 a 2011, Annexe III, CPP 2013-2017 FAO

¹³ Le secteur ne produit pas suffisamment aliments relative à la croissance démographique.

¹⁴ Résultats de l'enquête SMART 2013 pour les régions du Sud du Mali et l'Evaluation de la Sécurité Alimentaire Nord Mali – Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti (S.A.P., FAO, PAM), Juillet 2013.

¹⁵ Enquête SMART Sud - 2013

Les acteurs du secteur agricole définis par la LOA sont notamment l'État, les collectivités territoriales, les organismes personnalisés à vocation agricole, les exploitations agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles. L'application de la LOA est suivie au plus haut niveau par le Conseil Supérieur d'Agriculture, le Comité Exécutif National et les Comités Exécutifs Régionaux. Une revue du secteur agricole est organisée chaque année.

Dans l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la PDA et pour son suivi ainsi que son évaluation, en concertation avec les différents acteurs, différentes structures du Ministère de Développement Rural sont concernées. Ces structures souffrent des faiblesses en ressources humaines et techniques et nécessitent un appui au niveau national ainsi que à niveau des structures déconcentrées régionales et locales.

- La Direction Nationale d'Agriculture (DNA). Elle dispose de structures déconcentrées, comme les Directions Régionales d'Agriculture et les Services d'Agriculture de Cercle (SAC). Les SAC disposent d'un réseau d'agents jusqu'au niveau des villages. Cette structure est un atout, mais manque des capacités techniques et des moyens de vulgarisation agricole effectifs.
- La Direction Nationale du Génie Rurale (DNGR) qui est chargé de la mise en œuvre et du suivi du Plan National de l'Irrigation de Proximité (PNIP), mais il reste à établir et mettre en œuvre une structure de coordination comme un secrétariat permanent et un système de suivi et d'orientation au niveau national et régional.
- Les autres directions techniques, tels que la Direction Pêche et la Direction des Services Vétérinaires,
- La Cellule de Planification et de Statistiques (CPS) et le Secrétariat Permanent de la LOA, doivent aussi jouer leur rôle dans la planification, le suivi et l'évaluation de la PDA et son PNISA ainsi que du renforcement institutionnelles du département.
- Le Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) est chargé plus spécifiquement du suivi et de l'accompagnement des politiques de sécurité alimentaire ainsi que de la prévention et gestion de crises alimentaires. Une réforme du DNSA est actuellement en cours pour le rendre plus efficace dans la mise en œuvre de ses missions

En ce qui concerne les organismes personnalisés, l'Office du Niger est celui qui est plus sollicité dans les dialogue avec le Gouvernement et les PTF, du à son importance dans la production agricole, notamment rizicole. Les zones de l'Office du Niger comptent pour presque la moitié de la production nationale. Mais sa gouvernance, notamment en matière de gestion d'eau et du foncier, demeure faible, malgré la réforme institutionnelle en cours depuis longtemps. Cette réforme est toujours nécessaire.

En général, le secteur dispose des politiques, stratégies bien définies, mais il manque de capacité pour la mise en œuvre. Il manque aussi une coordination interinstitutionnelle effective par rapport la gestion intégrée des ressources d'eau et des ressources foncières.

Soutien de l'UE

L'UE accompagnera la mise en œuvre des politiques sectorielles du gouvernement, notamment à travers les mesures suivantes : i) le renforcement de la production, par notamment l'appui à la bonne gestion de l'eau et la mise en valeur des produits agricoles, ii) l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la résilience ; iii) l'appui à la gouvernance du secteur.

(i) Le renforcement de la production, par notamment l'appui à la bonne gestion de l'eau et la mise en valeur des produits agricoles :

L'agriculture irriguée, plus particulièrement l'irrigation de proximité, joue un rôle central pour la réalisation des principaux objectifs de réduction de la pauvreté, de renforcement de la résilience et pour la création d'emplois. Aussi l'agriculture pluviale et l'agropastoralisme qui sont pratiqués par

la plupart de la population malienne et par les groupes les plus vulnérables ne doivent pas être négligés, en tant qu'acteurs privilégiés par l'approche de la résilience.

L'UE accompagnera les efforts du gouvernement dans sa stratégie de développement de l'irrigation ainsi que le renforcement des capacités des différents acteurs intervenant dans le sous-secteur, y compris la recherche Agricole et la formation professionnelle, afin de permettre la garantie de la viabilité des investissements et de la productivité.

En plus, l'UE accompagnera les efforts du gouvernement dans sa stratégie de développement de l'agriculture familial, ainsi que le renforcement des capacités des différents acteurs intervenant dans les sous-secteurs (y compris la recherche agricole et la formation professionnelle) permettant de garantir la viabilité des investissements et la productivité.

Selon le PNIA, cinq pour cent (5%) au minimum des superficies aménagées prévues doit être réservées aux femmes et aux groupements des jeunes ruraux. L'UE doit dialoguer pour que ce pourcentage soit respecté et même augmenté. Le suivi et l'évaluation de cet engagement du PNIA doit être fait. Le Plan d'Action de la Politique National Genre -PNG comprend également des résultats relatifs à l'accès accru des femmes à la terre aménagée et aux parcelles agro forestières ; le renforcement des capacités organisationnelles et groupements professionnels des femmes dans les domaines agrosylvopastoraux ; l'accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et transformation des produits agro-sylvopastoraux ; l'implication accrue des femmes dans les programmes et projets de conservation et restauration des ressources forestières et fauniques

L'ensemble des appuis de l'UE seront développés en complémentarité avec les autres donateurs et dans le cadre des stratégies de l'Etat basées sur les thèmes suivants :

- *Le développement de chaînes de valeur (de la production à la mise en marché),*
- *Le développement de pôles de compétitivité au niveau des zones de production.*
- *La création des valeurs ajoutées locale et nationale sera recherchée,*
- *La préservation des ressources naturelles, à travers l'adaptation et l'atténuation des effets négatifs du changement climatique.*

(ii) L'appui à la sécurité alimentaire & la résilience :

L'UE accompagnera les efforts du Gouvernement dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de la résilience. Ses activités mettront l'accent sur : a) l'appui à la production au niveau des exploitations agricoles familiales et des populations vulnérables, b) l'appui aux mécanismes de sécurité alimentaire et de nutrition, c) le développement de systèmes de transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables pour augmenter leur résilience face aux chocs et augmenter leurs capacités à échapper la pauvreté,

Au vu de ces productions agricoles irrégulières, de la croissance démographique et du nombre de population en situation de grande vulnérabilité, un appui en faveur des agriculteurs, agropasteurs et éleveurs s'impose pour faire face à la dégradation de leurs moyens productifs, les aider à recouvrer leurs moyens d'existence dans les plus brefs délais et leur permettre de mieux intégrer les circuits commerciaux.

La production alimentaire familiale à petite échelle présente un potentiel considérable pour la réduction de la pauvreté et de la malnutrition car elle permet une augmentation de revenues des ménages et la diversification des aliments. Les interventions de l'UE appuieront la production, la préservation/stockage, la transformation et la commercialisation des produits, les activités génératrices de revenus, mais aussi la mise en place des filets sociaux (cash transferts, vivres/espèces contre travail,...) pour la reconstitution, la réhabilitation et le renforcement des moyens d'existence des plus vulnérables. A ce titre, L'UE contribuera aussi à réduire les inégalités et à améliorer le pouvoir d'achat des plus vulnérables. Ces systèmes de filets sociaux pourront être

liés aux activités de relance économique, notamment du secteur Agricole, pour permettre de vaincre le cercle vicieux de la pauvreté.

Le Plan d’Action de la PNG comprend – entre autres – l'accès des groupes défavorisés (femmes chefs de ménage, jeunes filles déscolarisées, filles migrantes, handicapé (e)s) à des activités génératrices de revenu.

La réponse aux crises alimentaires récurrentes ne pourra être efficacement menée sans la mise en place rapide des mécanismes transparents et efficaces de prévention et gestions des crises. A cet égard, une réforme du dispositif national de sécurité alimentaire a déjà été entamée. L’UE appuiera le gouvernement dans cette réforme institutionnelle, opérationnelle et technique

Le renforcement de la résilience à travers l’UE se fondera sur une planification stratégique réunissant l’aspect humanitaire, transitoire et le développement¹⁶, reposant sur l’analyse conjointe des points faibles et des risques, la focalisation sur les régions et les populations les plus vulnérables; des objectifs et des priorités partagés, des actions coordonnées et enfin une évaluation et un suivi réguliers.

Ce soutien de l’UE se fera en adéquation avec les principes promus dans le cadre de l’Alliance Globale pour l’Initiative Résilience - Sahel et Afrique de l’Ouest (AGIR). De plus, L’UE et ses EM appuieront le processus de déclinaison nationale de la feuille de route régionale AGIR et la définition des priorités résilience pays (PRP) pour le Mali, dont formulation s’achèvera dans le deuxième semestre 2014.

(iii) L’appui à la gouvernance du secteur rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

Les activités de l’UE permettront d’appuyer : a) les capacités des acteurs dans la prévention et de gestion des crises conjoncturelles, b) la gouvernance au niveau des ressources naturelles comme l'accès, la sécurisation, la gestion concertée, c) le renforcement institutionnel des acteurs notamment le statut des EAF (reconnaissance, protection sociale,...), d) le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de mécanismes d'accès au financement, e) le renforcement du rôle de la représentation politique dans la prise des décisions de ces acteurs, ainsi que dans les processus de suivi des politiques et de la redevabilité, f) la bonne gouvernance pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire et la nutrition.

3.4.2.2. *Secteur «Infrastructures et Développement urbain / Énergie »*

Le secteur routier contribue à la vision du PRED selon laquelle le Mali doit être « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté »¹⁷. Pour assurer le désenclavement et renforcer l’unité du pays, le développement des axes routiers, en particulier au nord du pays, revêt une dimension politique majeure.

La réhabilitation/construction de l’axe Sévaré-Gao-Bourem-Kidal-frontière de l’Algérie contribuerait directement à cet objectif. Le projet bénéficierait directement aux régions de Gao et Kidal et participerait plus globalement à la paix et à la stabilisation du Mali. Relier Bamako à Tamanrasset (Algérie) constituerait outre une première historique en termes d'intégration régionale, notamment par le commerce entre les pays de la région. Ces deux aspects sont en cohérence avec la stratégie Sahel de l’UE où ils sont clairement identifiés (caractère indissociable de la sécurité et du développement, importance de renforcer la coopération régionale).

¹⁶En ligne avec les instructions conjointes des directeurs responsables de l'aide au développement et de l'aide humanitaire des Etats Membres de l'UE, de la Commission Européenne et de l'EEAS, 11 Octobre 2013

¹⁷ Source : PRED ; mai 2013

Cependant, la construction de nouvelles routes ne doit pas aller sans la préservation du patrimoine existant et la politique sectorielle des transports insiste sur l'importance de :

- l'amélioration du niveau d'entretien des routes. Le secteur routier étant l'un des domaines les plus porteurs en termes d'emploi et de contribution à la croissance, il serait profitable que cet entretien mette au travail les populations les plus démunies,
- une meilleure gouvernance des transports, notamment dans le domaine de la surcharge des véhicules poids-lourds.

L'UE accompagnera le secteur routier en appuyant les priorités de l'Etat et visera à **i) contribuer au désenclavement des régions du nord, ii) préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi et iii) renforcer la gouvernance du secteur routier.**

Désenclavement des régions du nord

L'UE appuiera la réalisation du tronçon routier Bourem - Kidal qui s'inscrit dans un projet plus large pour le Mali. Concernant les autres tronçons, Sévaré – Gao et Kidal – frontière algérienne, des négociations sont en cours avec la BID, le Fonds koweïtien de Développement, la BADEA, le Fonds saoudien de Développement, la BOAD, la BAD et la Banque Mondiale. Il est attendu que des discussions aient lieu à travers l'organisation d'une table ronde pour combiner au mieux les financements et décider des modalités de mise en œuvre appropriées.

Préservation du patrimoine routier et création d'emplois

Le double objectif de ce volet est d'une part d'accompagner l'Etat dans la programmation, le financement et la mise en œuvre de l'entretien routier et d'autre part d'injecter des revenus dans les économies locales les plus défavorisées. Tout en garantissant une qualité satisfaisante des travaux, l'entretien routier sera notamment réalisé par des techniques à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), de manière à créer de nombreux emplois non qualifiés. Parmi d'autres expériences, il sera tiré profit des leçons du *State Building Contract* de 2013-2014: importance de la mise à disposition des fonds par le Ministère des Finances dans les délais requis, rôle de la formation, coordination des calendriers, qualité des travaux. Le renforcement des entreprises contribuera en outre à rendre le secteur privé malien créateur d'emplois spécialisés et compétent dans l'entretien du réseau.

Gouvernance du secteur

La question de la gouvernance du secteur a déjà fait l'objet de réflexions dans le cadre du 10^e FED et a conduit en particulier à la mise en place début 2013 d'une plateforme des transports, rassemblant administration, société civile – y compris secteur privé – et PTF. Cette plateforme est constituée de cinq sous-groupes traitant des thématiques jugées essentielles pour le développement du secteur: i) facilitation des transports et secteur privé, ii) entretien routier et lutte contre la surcharge des véhicules, iii) suivi, évaluation et statistiques, iv) formation et gestion des ressources humaines et v) secteurs ferroviaire et fluvial.

Dans la continuité des activités en cours, les actions de l'UE se focaliseront sur :

- la lutte contre la surcharge sur les principaux corridors, qui nécessite une forte implication des autorités maliennes et une bonne coordination au niveau régional, notamment avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire d'où proviennent l'essentiel des flux de marchandises,
- la facilitation des transports, qui a pour finalité de réduire les prix et les délais des transports de personnes et de biens.

Le gouvernement du Mali a entrepris en 2008 un processus de réforme de la gestion des services publics de l'électricité et de l'eau. Cette démarche a conduit en 2009 à l'adoption d'un nouveau schéma optionnel de réorganisation de la gestion des services publics de l'électricité et de l'eau, dénommé SORGEE, axé autour: (i) la séparation de la gestion des deux services et (ii) le choix de nouveaux modes de gestion sensés assurer l'efficacité des deux services. Le Ministère de l'Energie a lancé des initiatives pour compléter la restructuration en cours afin d'augmenter l'efficacité dans la gestion du secteur. Elles concernent, entre autres : la redéfinition des missions et attributions de la DNE, la création de l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANAER) en lieu et place du CNESOLER, et la relecture de la PEN, comme prévu tous les cinq ans.

Enfin, en fin d'année 2013, une Task Force a été constituée avec pour but d'élaborer et de suivre la mise en œuvre d'un Plan de redressement de la société nationale EDM (en grande difficulté) sur la période 2014 – 2020. La France, à travers l'AFD, est associée aux travaux de ce groupe ainsi que la Banque Mondiale.

3.4.2.3. Secteur «Environnement / Gestion des ressources naturelles / Changements climatiques »

La crise politico-institutionnelle et sécuritaire que le Mali a connue a exacerbé la situation humanitaire dont les effets continuent à se faire sentir sur les conditions d'existence des populations maliennes, liées principalement aux ressources environnementales, surtout celles vivant en milieu rural. Cette situation a eu également des incidences négatives sur les droits des communautés en matière de gestion des ressources naturelles et foncières et par conséquent sur ces ressources elles-mêmes surtout dans la région de Mopti selon une étude réalisée au courant du deuxième semestre de l'année 2013 par l'Initiative des Droits et Ressources (RI). Pourtant, la croissance de l'économie du Mali est dépendante des activités agro-sylvo-pastorales, elles-mêmes dépendantes des aléas climatiques. En effet, les problèmes environnementaux et climatiques du Mali sont complexes et se résument à :

- L'extrême sensibilité climatique et la fragilité de ses écosystèmes ;
- Les modes d'exploitation non soutenables de l'environnement et des ressources naturelles;
- La multiplicité des intervenants en environnement sans une réelle coordination au niveau des acteurs étatiques, privés et de la société civile;
- La faible mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Urbanisation engendrant des problèmes de pollution et de nuisances dans les grands centres urbains;
- La faiblesse des moyens mis en œuvre par rapport aux enjeux et à l'importance des objectifs poursuivis par le département en charge de l'environnement;
- L'insuffisance de textes législatifs et réglementaires régissant l'environnement surtout en termes de mise en œuvre ;
- La méconnaissance des outils et des textes environnementaux par beaucoup d'acteurs ;
- La méconnaissance de la problématique des changements climatiques et l'insuffisance des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de mitigation;
- La faible capitalisation des expériences locales en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- L'insuffisance d'échange d'informations et d'expériences, et surtout de concertation entre les différents acteurs ;
- L'insuffisance des moyens matériels dédiés par l'État malien aux questions d'environnement ;
- Le non-respect des normes de gestion durable des ressources naturelles.
- Une mauvaise répartition spatiale et temporelle des ressources en eau : du nord au sud, et de l'Est à l'Ouest, les conditions pluviométriques, hydrologiques et hydrogéologiques sont très souvent défavorables à plusieurs localités du pays. Les populations de ces zones défavorisées vivent une pénurie aiguë d'eau. Les principaux cours d'eau, leurs affluents ainsi que les ressources souterraines sont de plus en plus sujets à diverses sources de pression exacerbant le phénomène de pollution.

Ces difficultés, tant sur le plan politique, juridique qu'institutionnel a entraîné un manque de cohérence, d'harmonisation et de synergie entre les multiples initiatives sectorielles qui par ailleurs sont souvent très pertinentes.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement du Mali a fait des progrès louables ces dernières années en mettant en place un Cadre politique et institutionnel favorable à la prise en compte des questions environnementales et de changement climatique. Ces efforts ont été renforcés lors de l'élaboration d'un nouveau Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté pour la période 2012- 2017.

Les efforts ont été couronnés par l'intégration effective dans le CSRP des dimensions environnementales et climatiques dans les objectifs, les éléments d'analyse des défis, la définition des stratégies et les domaines prioritaires d'intervention. En outre le gouvernement a fortement travaillé à :

- l'institutionnalisation des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES) et le renforcement de la mise en œuvre **effective** des résultats des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE),
- l'appui à la promotion d'un Cadre Stratégique d'Investissement « Gestion Durable des Terres » (CSI-GDT).
- l'adoption en 2008 du plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE).

En 2012, le secteur de l'environnement a enregistré (i) le lancement du Fonds Climat Mali, (ii) l'organisation de la réunion interministérielle sur le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres en vue de son adoption par le gouvernement, (iii) l'organisation des activités d'information, de sensibilisation, notamment la quinzaine de l'environnement et le renforcement des capacités des acteurs en vue d'une gestion rationnelle des ressources naturelles.

Dans les orientations et priorités (Plan d'Actions Gouvernemental) du nouveau gouvernement pour la période 2013-2018 et dans le cadre de la construction d'une économie émergente, un objectif d'amélioration de la qualité de l'environnement a été retenu à travers une vision globale, intégrée et cohérente¹⁸. Il est cependant regrettable que ce document n'accorde aucune priorité aux changements climatiques. Il est plutôt axé sur l'assainissement du cadre de vie et la lutte contre l'ensablement.

En outre, en 2011, le Mali a élaboré une stratégie de croissance verte résiliente au climat assortie d'un « Fonds National Climat » et de Mesures d'Adaptation Nationale Appropriées (MANA). A date, deux MANA sont enregistrées pour le Mali. Le Fonds Climat Mali a été présenté à la COP 17 à Durban à la Communauté Internationale. **L'UE et les États membres devraient d'accompagner le Mali à matérialiser la mise en œuvre du « Fonds Climat »**, combien important dans la réduction de la vulnérabilité climatique du Pays dans cette situation de crise et dans la coordination des interventions dans ce domaine. L'élaboration d'un plan d'investissement pour une économie verte et résiliente aux changements climatiques basé sur les études sectorielles devant compléter le cadre déjà existant fera l'objet d'un suivi.

Enfin le gouvernement du Mali a élaboré et adopté un **Cadre Stratégique d'Investissement « Gestion Durable des Terres - CSI/GDT »** qu'il considère comme un outil fédérateur pour la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement. Il devra permettre de mieux coordonner et de mobiliser des ressources en matière de GDT. Le CSI est un document cadre identifiant l'ensemble des bonnes pratiques, les priorités d'investissement, les coûts et les modalités de la mise en œuvre de ces bonnes pratiques en vue du maintien et de l'accroissement du potentiel de production des terres. **L'UE et les États membres devraient d'accompagner le Mali à matérialiser la mise en œuvre du Cadre Stratégique d'Investissement « Gestion Durable des Terres - CSI/GDT »**

Malgré tout, l'application du cadre politique et institutionnel mis en place, la mobilisation des ressources surtout financières pour assurer la mise en œuvre des actions prioritaires en termes d'environnement et de changements climatiques, et l'approfondissement des liens environnement-pauvreté restent insuffisants.

Soutien de l'UE à l'environnement au Mali pour la période 2014-2020

Le document du 11^{ème} FED est en harmonie avec le CSRP 2012-2017 et avec le Plan d'Actions gouvernemental 2013-2018 qui le complète. La révision en cours du « Profil Environnemental du Mali » avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne permettra une mise à jour des données environnementales et climatiques au Mali et leurs incidences sur la pauvreté, de même que les perspectives d'une meilleure prise en compte de l'environnement et des changements climatiques dans la mise en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques et sectorielles. **La révision de ce profil environnemental et sa diffusion auprès des acteurs pourraient aussi constituer un axe fort de coopération entre l'UE et les États membres dans le domaine de l'environnement.**

Le deuxième secteur de concentration du 11^{ème} FED portant sur le **Développement rural & sécurité alimentaire** prévoit de développer des appuis en complémentarité avec les autres donateurs et dans le cadre des stratégies de l'Etat basées sur des thèmes dont « La préservation des ressources naturelles, à travers l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ». De l'analyse de ce thème, l'on se rend compte que la préservation des ressources naturelles est analysée dans le 11^{ème} FED dans une perspective de lutte contre les changements climatiques, ce qui semble réducteur compte tenu de la complexité de la gestion durable de ces ressources.

Dans ce même secteur, le 11^{ème} FED prévoit dans l'axe « appui à la gouvernance du secteur rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle », **la gouvernance au niveau des Ressources Naturelles** (accès, sécurisation, gestion concertée,...). Les Pays-Bas et la Suède appuieront plutôt une approche

¹⁸ PAG, Octobre 2013

GIRE autour du bassin du fleuve Niger. Ces axes conjoints peuvent aussi demeurer un axe conjoint de coopération de la programmation conjointe compte tenu du faible état de gouvernance des ressources naturelles au Mali. De façon plus précise, le travail de coopération et de complémentaire doit se focaliser sur :

- Système de concertation fonctionnel et une politique de l'eau cohérente et fonctionnelle ;
- Une meilleure connaissance de la disponibilité, des besoins et des usages de l'eau ;
- Une utilisation rationnelle et équitable des eaux pour le développement socio-économique du pays ;
- le transfert de la gestion des ressources forestières de l'Etat aux collectivités territoriales conformément aux lois et règlements de la décentralisation ;
- la réforme de la fiscalité en faveur des Collectivités Territoriales ;
- la déconcentration des structures

Le secteur de concentration **Développement rural & sécurité alimentaire de même que le quatrième secteur de concentration (Secteur Routier)** du 11^{ème} FED prévoient l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) comme un outil de sécurité environnementale. Les objectifs assignés à l'EES sont entre autres :

- identifier les risques environnementaux liés au développement et à la mise en œuvre de ces politiques sectorielles en examinant leurs liens avec l'environnement et la société malienne ;
- identifier, décrire et évaluer les relations entre l'environnement et ces secteurs au Mali résultant de la mise en œuvre de l'ensemble des projets et programmes afin d'améliorer les processus de décision politique, notamment la prise en compte de leurs effets négatifs à travers des mesures d'atténuation.

L'Objectif général de l'UE en résumé vise à appuyer la mise en œuvre des politiques et stratégies environnementales et climatiques au Mali notamment :

- la Politique Nationale de Protection de l'Environnement assortie d'un Plan National d'Actions Environnementales (PNAE) et de neuf (9) programmes transversaux,
- la Politique Nationale Zones Humides,
- la Politique Forestière Nationale,
- des stratégies sous- sectorielles dans le domaine de la Conservation de la Biodiversité,
- le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA),
- la Politique et la Stratégie Nationales Changements Climatiques,
- la Politique Nationale de l'Eau (2006) et le Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) de 2008,
- la Stratégie Énergie domestique.

Les objectifs spécifiques qui sous-tendent l'objectif principal consisteront à :

- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Énergie domestique du Mali au niveau national et local de façon à réduire la dépendance énergie domestique du pays au bois-énergie par la diversification des sources d'énergie propres ;
- Appuyer la gestion et la reforestation participatives à travers l'appui à des projets/programmes de façon à inverser la tendance à la dégradation des ressources environnementales ;
- Appuyer les initiatives communautaires de stabilisation des dunes dans le delta intérieur du Niger (Zone lacustre surtout) afin de lutter contre la désertification dans les régions nord du pays ;
- Appuyer la gouvernance locale et décentralisée des ressources naturelles à travers le renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base et des communes.
- Appuyer une gestion intégrée des ressources en eau de façon à ce que le partage des eaux se fasse de façon équitable entre les secteurs de l'énergie, de l'irrigation et de la pêche et entre le sud et le nord.

3.4.3. Renforcement du secteur social

3.4.3.1. Secteur «*Education/Formation Professionnelle/Emploi* »

De nets progrès ont été accomplis durant les 15 dernières années en matière d'accès à l'école : 82%

des enfants étaient scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement fondamental en 2011¹⁹. Toutefois, une fraction nettement plus faible achève le cycle primaire (environ 60%) et encore moins nombreux sont ceux qui atteignent le second cycle de l'enseignement fondamental (48,8%). L'accès à l'enseignement secondaire est plus alarmant encore avec un taux brut de scolarisation de 14,8%. Dans ce panorama, les inégalités de genre, mais aussi régionales ou liées au niveau de vie sont particulièrement marquées.

C'est pourquoi la "reconstruction de l'école malienne" est l'une des six priorités affichées par le gouvernement dans son plan d'actions 2013-2018, dans un contexte où les disparités géographiques sont prononcées et la situation aggravée par la crise malienne. La mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) qui s'est achevée en 2012 a pointé du doigt la faible qualité des apprentissages comme l'une des principales faiblesses du système éducatif. L'UE, sur un financement de l'AFD, financera l'évaluation de ce programme, ce qui permettra à l'UE de participer activement à la définition du PRODEC 2.

Ainsi, dans la phase de transition qui s'ouvre actuellement le gouvernement a-t-il fait de la qualité l'objectif phare de son Plan intérimaire de relance de l'éducation 2014-2015. Les évaluations montrent que seule une faible minorité d'élèves acquiert les compétences minimales en lecture, écriture et calcul. Le corps enseignant et les personnels d'encadrement ont besoin d'être formés. La réforme du curriculum et l'utilisation des langues nationales pose des défis importants au système. Le temps d'instruction à l'école est nettement en deçà des standards nationaux et des moyennes internationales.

Parallèlement, la gestion du système a connu d'importantes évolutions. Des efforts ont été faits pour transférer des compétences et des ressources aux collectivités territoriales (150 millions d'euros annuels sont transférés aux communes), mais l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du secteur reste un défi aux niveaux central et décentralisé, notamment dans les domaines de la gestion du corps enseignant et des personnels d'encadrement, de la supervision et du suivi pédagogique des écoles ou encore de la planification des ressources.

Enfin, le secteur éducatif ne profite malheureusement pas à une grande part de la population de moins de 15 ans qui représente pourtant près de 50% de la population. Quelque 1.200.000 enfants âgés de 8 à 15 ans n'ont pas accès à l'éducation – qu'elle soit formelle ou informelle – et ont besoin d'une approche pédagogique adaptée et de programmes passerelles pour pouvoir réintégrer le système formel ou se former à un métier leur permettant de s'insérer dans la vie active. L'offre disponible en la matière reste très limitée et son extension est l'une des priorités du gouvernement.

L'autonomisation des centres et instituts de formation professionnelle doit aussi être encouragée afin de donner à ces derniers une certaine autonomie financière, étant donné que de nombreux centres n'ont souvent que de petits budgets à leur disposition. Ceci contribuera ainsi au bon usage des centres construits, souvent avec l'argent des bailleurs.

L'atelier de février 2014 regroupant les principaux acteurs (étatiques et non étatiques) du secteur a permis de déterminer des orientations générales pour l'UE et ses membres. Ainsi, ils contribueront à : **i) améliorer la qualité des apprentissages, ii) renforcer l'efficacité du système éducatif et iii) accroître l'accès aux compétences de base pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés.**

Qualité des apprentissages :

L'UE et les États membres accompagneront les efforts du Gouvernement, notamment dans ses priorités **d'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental**. Cet objectif peut également nécessiter de renforcer les autres ordres d'enseignement, que ce soit l'enseignement secondaire ou l'enseignement supérieur, notamment à travers la formation des formateurs.

Efficacité du système éducatif :

Ils contribueront également à **l'amélioration de la gestion du système éducatif** aux niveaux central et décentralisé à travers, par exemple, un suivi rapproché des écoles au niveau local, une amélioration de la gouvernance et une meilleure planification, dans le cadre du processus de **transfert** de ressources et de compétences aux **collectivités territoriales**.

Accès aux compétences de base pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés

Les efforts porteront enfin sur **les jeunes scolarisés et non-scolarisés** pour leur permettre d'acquérir

¹⁹ Le système éducatif formel repose sur un socle d'enseignement fondamental de 9 ans, composé d'un premier cycle de 6 ans et d'un second de 3 ans ; un enseignement secondaire de 3 ans et l'enseignement supérieur progressivement aligné sur le système Licence – Master – Doctorat.

des compétences et des qualifications de base. Ce groupe cible intègre notamment les jeunes filles et d'autres groupes vulnérables. Les actions contribueront à renforcer l'accès à l'alphabétisation et à développer des formations à différents niveaux permettant à ces jeunes de réintégrer un cursus scolaire ou une activité professionnelle.

Le contexte de sortie de crise du Mali et le retard pris par le pays en matière de développement économique obligent les PTF européens à renforcer leurs approches en matière de création d'emploi (démarche HIMO, cash for work) notamment dans les cas de sous-emploi massif des jeunes.

3.4.3.2. Secteur «Santé»

Les actions du gouvernement Malien se font actuellement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions Gouvernemental (PAG) et du Plan de Relance Economique et de Développement (PRED). Le Plan Décennal de Développement Socio Sanitaire (PDDSS) 2014-2023 a été validé par les trois ministères concernés fin 2013. La programmation fondée sur ce plan décennal est en cours de finalisation et le nouveau plan quinquennal (PRODESS III 2014-18) a été validé au niveau technique (comité de pilotage du PRODESS) en juin 2014. Avant fin 2014, le pays devrait disposer du PRODESS III avec des modalités de mise en œuvre bien définies ; essentielles pour l'atteinte des résultats. Cette programmation intègre les actions à mener en lien avec la crise au Mali. Un aspect politique majeur qui définira la mise en œuvre dans le secteur est la décision d'œuvrer à une décentralisation plus poussée. Cette décentralisation accrue est posée dans le PAG comme une des solutions pour une sortie de crise durable.

Début 2014, le nord du Mali se trouve toujours dans une situation particulière. La réhabilitation, la remise à niveau des plateaux techniques, le retour des ressources humaines ainsi que la disponibilité des intrants dans les structures sanitaires pillées et partiellement détruites sont des éléments cruciaux à prendre en compte pour la sortie de crise. Le secteur de la santé participe également dans le plan de réhabilitation du nord (PRN) qui inclut un retour rapide de l'administration dans les zones anciennement occupées.

Ce contexte de crise a fortement contribué à l'augmentation du nombre des organisations humanitaires dans les aires de santé et dans les hôpitaux, et l'intensification des activités. La méthodologie propre à ces organisations ainsi que leurs conditions de partenariat, ne sont pas toujours propices à une transition de l'urgence vers le développement. Il est nécessaire d'appuyer ces organisations pour un passage d'un travail de substitution à celui d'un appui technique, en plus de la réhabilitation, mise à niveau des intrants, etc.

Les Orientations Stratégiques du PDDSS 2014-2023

Le PDDSS / PRODESS concerne le secteur de la santé, composé de trois ministères:

- Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord ;
- Le Ministère de Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

En fonction des problèmes prioritaires et des défis à relever, le PDDSS a été organisé autour de onze objectifs stratégiques prioritaires²⁰. Il s'agit de :

- (i) Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ;
- (ii) Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles;
- (iii) Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies non Transmissibles ;
- (iv) Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé ;
- (v) Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et minimiser leur impact social et économique ;
- (vi) Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations ;
- (vii) Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et utilisation des produits pharmaceutiques y compris les réactifs de laboratoire, les vaccins et les produits sanguins ;
- (viii) Assurer la disponibilité des ressources humaines (hommes et femmes) qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable ;

²⁰ PDDSS 2014 – 2018 validée.

- (ix) Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficents ;
- (x) Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire ;
- (xi) Assurer une gouvernance du système de santé permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle.

« En raison de la situation qui prévaut au nord du Mali, une attention particulière doit être portée au renforcement du système de santé dans cette zone. Ceci passe par la restauration/mise en place des infrastructures, des équipements, des ressources humaines et des intrants. L'élaboration des plans de districts devra en tenir compte pour contribuer significativement à la réalisation des objectifs stratégiques déclinés dans le présent plan »²¹.

Sortie de crise

Enfin, les conséquences de l'occupation dans le nord du pays ont aggravé la situation dans le secteur de la santé, déjà peu favorable avant la crise de 2012/13. En effet, la nécessité de redynamiser les cadres de mise en œuvre et de suivi ainsi que l'implication des citoyens dans le suivi du secteur était déjà présente. De plus, la santé était perçue comme un secteur touché par la corruption. En outre, les problèmes chroniques du secteur, comme l'absence de maintenance des infrastructures et équipements, ou le manque de suivi du personnel formé, amenuisent considérablement les efforts et sont les éléments prioritaires pour un impact durable de sortie de crise. Si l'élan actuel de 'changement' et 'tolérance zéro' annoncé par le gouvernement est positif, les mesures nécessaires pour en faire une réalité sont néanmoins multiples et restent difficiles à prioriser. Les propositions concrètes du gouvernement sur ce point, ainsi que sur le développement de la décentralisation, sont attendues.

Soutien par l'UE et ses membres pour la mise en œuvre du PDDSS / PRODESS III :

Les trois Etats membres actifs dans le secteur de la santé sont également membres du groupe thématique santé, dont le Canada est le chef de file, succédé par l'Organisation Mondiale de la Santé après juin 2014. Le soutien à la mise en œuvre du PRODESS et autres plans politiques se fera dans le cadre des politiques et programmes nationaux en s'impliquant dans la coordination au sein du GT Santé.

Les Etats membres de l'UE, intervenant dans le secteur santé au Mali, ont un focus sur la santé de la reproduction (SR), avec un soutien aux services sanitaires en général, et des actions plus spécifiques aux différents acteurs du pays pour un maximum de résultats sur les objectifs SR y inclus des aspects de droits de femmes et filles, et du genre. Les trois Etats membres impliqués soutiennent en premier lieu des programmes de santé au niveau régional, avec des focus dans le cadre de la SR parfois plus spécifiques. L'Espagne et les Pays Bas soutiennent des programmes au niveau national. La France soutient également des actions au niveau national en SMNI via le financement d'agences du SNU dans le cadre des engagements de Muskoka. Aussi, chaque Etat membre travaille avec les différents acteurs du secteur: l'Etat malien et ses services techniques, les collectivités territoriales et la société civile.

Les activités des Etats membres de l'UE permettront un soutien au plan décennal, son programme quinquennal, et le plan d'actions annuel (des différents niveaux/structures) par des appuis généraux, et plus spécifiques dans certaines régions. En outre, les trois Etats membres soutiendront des activités d'accompagnement du secteur public par les ONG, les associations, etc. pour l'atteinte de résultats spécifiques ainsi que pour de la mobilisation sociale, souvent difficile à mettre en œuvre par les structures étatiques. L'Espagne et les Pays Bas soutiennent le Fonds National de Stabilisation Economique et Sociale pour le secteur de la santé, une modalité de financement développée pendant la crise.

Un certain nombre de problématiques liées au contexte actuel de post-crise dans le nord du Mali sont susceptibles d'engendrer des tensions sociales. En outre, les spécificités géographiques selon les régions du nord nécessitent la mise en œuvre de stratégies spécifiques (ex : équipes mobiles).

²¹ PDDSS.

Les Etats membres veilleront à anticiper et à prendre en compte ces problématiques dans leur dialogue politique et leurs actions sur le terrain. Les facteurs de tensions pourront résulter, entre autres :

- Des aspects sécuritaires et du retour de l'administration dans les localités anciennement occupées ;
- De la transition des acteurs humanitaires de l'urgence vers le développement ;
- Du passage de la gratuité totale des soins vers le recouvrement des coûts ;
- Des spécificités géographiques selon les régions du nord et la mise en œuvre de stratégies spécifiques.

3.4.3.3. *Secteur « Eau, Hygiène et Assainissement »*

Enjeux / état des lieux

Au Mali, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un enjeu majeur et une priorité, déclinée dans tous les documents de référence du pays et en particulier le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

Dans le domaine de l'eau, le pays a mis en place en 2004 un Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) assorti d'un programme d'investissements dont l'objectif est de passer d'un taux national d'accès à l'eau potable de 62% en 2004, à 82% en 2015, année de référence pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le coût de ce plan a été chiffré à environ 610 M€ sur la période 2004-2015, dont l'essentiel du financement devait provenir des partenaires extérieurs.

Dans le domaine de l'assainissement, l'objectif est de passer à un taux de 50% en 2015 pour l'accès des ménages à un service d'assainissement liquide adéquat, contre un taux de 20% estimé en 2006.

Dans cette perspective et pour une meilleure coordination entre les deux domaines de l'eau et de l'assainissement, le Gouvernement malien a mis en place en 2004 un Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA) dans le but de passer d'une démarche projet à une démarche programmatique sectorielle basée sur les principes de budget programme et de cadre de concertation avec les acteurs en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité dans les actions. Fondée sur une vision globale de l'eau, le gouvernement a élaboré un Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), qui porte sur le Code de l'Eau par lequel le gouvernement fait l'option de la GIRE comme approche de gestion durable de ses ressources en eau. Les objectifs des PAGIRE incluent d'apporter des solutions appropriées à la préservation des ressources en eau et à leur utilisation efficace par les acteurs. Depuis l'adoption du PAGIRE en 2008, sa mise en œuvre a été soutenue par différents partenaires techniques et financiers, dont certains états membres de l'UE.

A deux ans de l'échéance de 2015, le taux national d'accès à l'eau potable est estimé à 63,6%, tandis que seulement 22 % de la population dispose d'un assainissement amélioré, avec de grandes disparités entre les centres urbains et le milieu rural. Il faut noter que l'estimation la base de la croissance démographique annuelle s'est avérée fausse lors du dernier recensement général de la population (3,6% contre 2,2%). Par ailleurs, la méthode de calcul retenue, dite « globale », ne tient pas compte des importantes disparités existant entre les différentes zones du pays.

Ainsi, les taux réels d'accès à l'eau potable et à l'assainissement se situeraient nettement en dessous des chiffres officiels indiqués. On peut donc constater que les objectifs fixés ne seront pas atteints. La raison en est notamment l'une insuffisance de ressources financières, conjuguée à l'augmentation rapide des besoins en lien avec la forte croissance démographique enregistrée dans le pays (3,6% par an). Fondée sur une vision globale de l'eau, le gouvernement a élaboré un Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), qui porte sur le Code de l'Eau par lequel le gouvernement fait l'option de la GIRE comme approche de gestion durable de ses ressources en eau. Les objectifs des PAGIRE incluent d'apporter des solutions appropriées à la préservation des ressources en eau et à leur utilisation efficace par les acteurs. Depuis l'adoption du PAGIRE en 2008, sa mise en œuvre a été soutenue par différents partenaires techniques et financiers, dont certains états membres de l'UE.

Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine

Le gouvernement malien a engagé en 2008 une réforme institutionnelle pour le développement des services publics de l'eau potable et de l'électricité, qui s'est traduite en particulier par la séparation de la gestion de ces deux activités et l'adoption d'un nouveau mode de gestion pour le service de l'eau potable.

Cette réforme a favorisé la préparation et le financement par les bailleurs de fonds du grand projet d'alimentation en eau potable de la ville de Bamako à partir de la localité de Kabala, dénommé « projet Kabala », d'un coût d'environ 250 M€ dont 106 M€ financés par les bailleurs de fonds européens (BEI, Italie France, Union Européenne).

Le constat général qui se dégage sur les domaines de l'eau et de l'assainissement est que les besoins restent énormes aussi bien dans les zones rurales qu'en milieu urbain.

Perspectives

Le constat de la non-atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PROSEA devrait aboutir à une actualisation de ce programme avec définition de nouveaux objectifs et d'une nouvelle échéance à partir de 2015.

Dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine en particulier, la réforme institutionnelle devrait ouvrir la perspective d'un accompagnement plus large de ce sous-secteur au-delà du projet Kabala.

Dans le domaine de l'assainissement, il y a une étude en cours pour l'actualisation du schéma directeur de drainage des eaux pluviales et d'assainissement des eaux usées de Bamako en lien avec le projet Kabala. Cette étude devrait être assortie d'un programme d'investissement nécessitant d'importants financements de la part des bailleurs de fonds. Dans ce contexte, la gestion des déchets solides particulièrement dans les centres urbains a une forte importance. Elle est essentielle pour l'amélioration de la situation d'assainissement et la réduction du risque d'inondations. La gestion des déchets impacte fortement sur l'assainissement des villes et nécessite une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement à Bamako. Dans les deux domaines, il y a un important besoin en assistance technique institutionnelle pour le renforcement des capacités des maitrises d'ouvrage au niveau national, régional et local..

Ces perspectives posent la nécessité d'une coordination entre bailleurs de fonds pour une mise en cohérence de leurs interventions ainsi qu'une meilleure répartition de celles-ci entre milieu rural et milieu urbain d'une part, et entre les secteurs de l'eau et de l'assainissement d'autre part.

3.4.4. Thème transversal « Genre »

- **Fondements de la programmation conjointe de l'UE par rapport à l'EGAF (Egalité de genre et autonomisation des Femmes)**

L'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour la croissance et la réduction de la pauvreté et est une clé pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. Cependant, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent toujours dans de nombreux systèmes culturels, sociaux et politiques.

L'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques de développement est reconnue dans différents documents de stratégie de l'UE, notamment :

- La Communication de la Commission de 2007 sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement et les conclusions du Conseil y afférentes. Le document de 2007 sur l'égalité et l'autonomisation est la première étape vers **une approche européenne coordonnée** visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement. Le document promeut : l'égalité des droits (politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels); l'égalité d'accès aux ressources et de contrôle de ces ressources; l'égalité des chances dans l'exercice d'une influence politique et économique.
- Le Plan d'action sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes dans le développement (2010-2015) met en œuvre la Communication et les conclusions du Conseil de 2007. Il s'agit un document opérationnel qui vise à accélérer l'achèvement des OMD, particulièrement les OMD 3 et 5. Ce plan d'action a été adopté par le Conseil en juin 2010.

Le plan d'action de l'UE 2010-2015 relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la coopération au développement donne un cadre opérationnel aux engagements de l'UE en fixant une série d'objectifs spécifiques, d'actions pour les atteindre et d'indicateurs de mise en œuvre.

Le Plan d’Action comprend neuf objectifs spécifiques, assortis d’actions et d’indicateurs :

- Renforcer le rôle moteur de l’UE dans la promotion de l’EGAF (Egalité de *genre* et autonomisation des Femmes) dans le cadre de la Coopération au Développement
- Veiller à y consacrer les ressources humaines et financières adéquates
- Incrire systématiquement les questions d’égalité des genres à l’ordre du jour du dialogue avec les pays partenaires
- Veiller à ce que les questions d’égalité de genre soient intégrées dans les projets financés par l’UE et à ce que l’appui budgétaire général et les approches sectorielles (SWAP) fassent intervenir des indicateurs désagrégés par sexe et un indicateur de performance
- Favoriser la participation, le renforcement des capacités et le plaidoyer des acteurs non étatiques dans le domaine de l’EGAF
- Améliorer le suivi par l’UE et l’obligation de rendre des comptes; transparence de l’affectation de fonds à l’EGAF
- Renforcer l’appui de l’UE aux efforts des pays partenaires pour atteindre les OMD, et notamment les objectifs 3 et 5
- Renforcer l’appui aux pays partenaires dans leur combat contre la violence basée sur le genre et contre les discriminations de genre
- Aider les pays partenaires à mettre en œuvre intégralement les résolutions 1325²² et 1820, 1888 et 1889 du CSNU.
- Communication de la commission pour l’abolition de la mutilation génitale féminine (2013) souligne l’engagement de l’UE pour l’abolition globale du MGF et pour la protection améliorée des femmes en danger.

■ **Le genre au Mali**

Au Mali, les inégalités entre les hommes et les femmes sont présentes à tous les niveaux, en particulier l'accès à la terre et à d'autres moyens de production, la division du travail, l'emploi et les opportunités économiques, la répartition des revenus et richesses, l'éducation et la représentation politique. La violence sexuelle contre les femmes et les filles et la mutilation génitale féminine (taux de 89%) est très souvent. 55 % des filles sont marié déjà avant l'âge de 18. En 2007, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) classait le Mali 153ème sur 155 pays. L'indice « Institutions sociales et égalités hommes-femmes » (ISE) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le classe en 99ème position sur 102 pays, soit parmi les cinq derniers.

Le Mali a pourtant mis en place un important cadre politique, juridique et institutionnel :

- Au niveau juridique, la constitution malienne affirme le principe de l'égalité homme-femme.
- Ratification de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDEF), de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo).
- Une Politique Nationale Genre, assortie d'un plan d'action, a été adoptée en 2011.
- Certains ministères clés pour le développement social tels que l'Éducation et la Justice ont élaboré des stratégies genre. Le ministère de la Justice a un plan d'action genre, celui de l'Éducation aussi à travers le programme de scolarisation des filles SCOFI. Tous les autres ministères ont un point focal ou chargé de programme genre.
- Un Groupe thématique genre et développement (GT-GED) a été mis en place pour conduire un dialogue entre le gouvernement, la société civile et les partenaires de développement, afin d'intégrer le genre dans les politiques.
- Lancement, en mai 2010, d'une stratégie nationale de planification et budgétisation sensible au genre.

²² La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2000, souligne qu'il importe que les femmes participent activement, à tous égards et sur un pied d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits, aux négociations de paix, à la consolidation ou au maintien de la paix, aux actions humanitaires et aux efforts de reconstruction après un conflit. La résolution, dont le dispositif comporte 18 points, peut être résumée comme suit en cinq grands points:

1. Accroître la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions;
2. Tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles dans les situations de conflit;
3. Adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les processus après les conflits;
4. Adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la programmation de l'ONU, dans les rapports présentés et dans les missions du Conseil de sécurité;
5. Adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et mener des actions de formation dans le cadre des opérations de soutien de la paix menées par l'ONU.

La Politique Nationale du Genre du Mali identifie six orientations stratégiques :

- Consolidation de la démocratie malienne et de l'État de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des **droits fondamentaux** pour les femmes et pour les hommes.
- Développement d'un **capital humain** (éducation, formation, santé de la reproduction, etc.) à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation.
- **Insertion des femmes aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production.**
- **Participation égale aux sphères de décision.**
- **Communication** pour le changement (valeurs égalitaires au sein de la société malienne).
- Prise en compte du genre comme un **principe directeur de bonne gouvernance** dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changement et dans les budgets, en considérant le contexte de la déconcentration et la décentralisation (institutionnalisation du genre au niveau de chaque ministère, budget sensible au genre).

Le plan d'action de la politique genre (2011-2013) offre un cadre de planification opérationnel (avec des indicateurs).

▪ Défis

Tout ce dispositif stratégique et institutionnel n'a pas l'effet escompté à la base. Le principe d'égalité des sexes rencontre encore de la résistance dans une société malienne profondément patriarcale, conservatrice et majoritairement polygame. Le code de la famille adopté en 2011 maintient les inégalités de genre fondées sur des rapports de pouvoir.

Cependant, les principaux défis, en terme de droit égal, d'accès égal et de participation égale se trouvent dans tous les secteurs : santé, éducation, droits sexuels et de la reproduction, violences contre les femmes (y compris excision, mariages forcés et précoces), code de la famille et droits des femmes, accès aux ressources productives et situation foncière, participation politique, rôle des femmes dans le processus de sortie de crise du Mali

Bien que le Mali ait avancé significativement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous constatons que les OMD ont une approche limitée aux dimensions "santé" et "éducation" de l'égalité des genres, et négligent d'autres dimensions de l'égalité. Il est donc nécessaire d'intégrer explicitement les actions de promotion d'égalité dans l'ensemble des activités sectorielles.

Soutien par l'UE de la Politique Nationale Genre du Mali et du Plan d'action national (appui à leur réactualisation en fonction des situations nouvelles engendrées par la crise).

Les points de la stratégie sont les suivants :

- Inscrire systématiquement les questions de genre à l'agenda du dialogue politique en se référant à la vision, aux objectifs stratégiques et axes d'intervention de la PNG et de son plan d'action, ainsi que du PAN 1325
- Renforcer l'institutionnalisation du genre (renforcement des capacités/appui-conseil) : le ministère ayant la Promotion de la Femme dans sa tutelle, les ministères sectoriels, les entités déconcentrées/décentralisées
- Intégration du genre dans toutes les interventions, y compris par des objectifs, actions, ressources humaines et budget spécifiques, en s'alignant sur la PNG et son plan d'action (effets escomptés, produits, indicateurs et sources de vérification) selon les secteurs d'intervention.
- Appuyer le renforcement des capacités des organisations de femmes et des organisations mixtes qui plaident pour une société plus égalitaire.

3.5. Interactions et complémentarités des domaines de la programmation conjointe

Les domaines de concentration de l’UE ont des interactions et des complémentarités étroites entre-elles, synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Complémentarité : de gauche vers la droite	Poursuite et consolidation des réformes structurelles	Développement des infrastructures et du secteur productif	Renforcement du secteur social
Poursuite et consolidation des réformes structurelles		<ul style="list-style-type: none"> Transfert de ressources aux acteurs privés Amélioration du climat des affaires Pôle de compétitivité Amélioration de la gestion des FP Amélioration du climat des affaires pour les entreprises du secteur productif Accès aux marchés Flux commerciaux Prix et délais des transports 	<ul style="list-style-type: none"> Transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales
Développement des infrastructures et du secteur productif	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des revenus, création de valeur ajoutée et de ressources internes Unité du pays Désenclavement 		<ul style="list-style-type: none"> Création d’emploi en milieu rural Débouchés pour les formés Réduction de l’exode rural Education Apprentissage en lien avec les métiers du secteur productif mobilité des personnes
Renforcement du secteur social	<ul style="list-style-type: none"> Education Education à la citoyenneté, à l’unité et à la paix 	<ul style="list-style-type: none"> Education Apprentissage et emploi pour secteur rural Cantines scolaires Education nutritionnelle et environnementale 	

4. Division de travail entre Etats membres et la Commission/DUE et l’aperçu financier

4.1. Partage de travail entre Etats membres et la Commission/DUE

La complémentarité du travail s’entend comme le fait de travailler en harmonie, plutôt que comme un simple exercice supplémentaire de planification. Elle implique que chaque état membre concentre sa coopération dans les domaines où il peut apporter le plus de valeur ajoutée, par rapport à ce que font les autres. Le tableau en annexe expose de façon synoptique les domaines d’intervention des Etats membres de l’UE. Ces derniers participent également aux travaux des groupes thématiques dans le cadre de la SCAP II en cours de préparation.

4.2. Aperçu financier (2014 – 2018)

4.2.1. Projections par Etat membre de l’UE

Le tableau indicatif ci-dessous n’est pas encore entièrement consolidé. Certains Etats membres viennent d’entamer une réflexion interne sur leur politique de coopération au Mali, avec analyse des instruments de gestion et de financement de la coopération au développement. D’autres sont à la phase de la programmation financière. La programmation conjointe étant un exercice progressif, le tableau sur l’aperçu financier sera renseigné au fur et à mesure des données communiquées par les Etats membres de l’UE. Il s’agit de montants indicatifs susceptibles de modifications.

Désignation	Montants indicatifs en million Euros (€)									
	DEU	DE	BE	DK	ES ²³	FR	LU ²⁴	NL	SE	Total
Domaine « Poursuite et consolidation des réformes structurelles »										
Secteur /Gestion des Finances Publiques / Cadre macroéconomique	280			29,4		111		1		421,4
Secteur « Décentralisation / Déconcentration et réformes institutionnelles »		88	3		2,2	29	10,5	12		144,7
Secteur « Justice et sécurité »				2,3		5		25		32,3
Secteur « Processus démocratique et société civile/Culture »	8			14,9	2	15			10	49,9
Secteur «Développement du secteur privé / Micro Finances»				43,9		47				90,9
Domaine « Développement des infrastructures et du secteur productif »										
Secteur « Développement rural & sécurité alimentaire/Irrigation »	100	79,5	7		13,5	68	29,5	40	10	347,5
Secteur « Infrastructures et Développement urbain / Énergie »	110				1	70				181
Secteur «Environnement / Gestion des Ressources Naturelles / Changements Climatiques »						5			13	18
Domaine « Renforcement du secteur social »										
Secteur «Education Formation Professionnelle/Emploi »	100					38	17,5	6		161,5
Secteur «Santé»					13,5	14	2,1	72		101,6
Secteur «Eau, Hygiène et Assainissement»		88		30,1		70	3,7		7	198,8
Total EM + DUE	598	255	10²⁵	120,6	32,2	472	63,3	156	40²⁶	1747,6

La contribution des Etats membres de l'UE et de la Commission se présente comme suit par domaine de concentration.

Montants indicatifs en million d'Euros (€) par domaine de concentration	Total	En % du total
Domaine 1 « Poursuite et consolidation des réformes structurelles »	739,2	42%
Domaine 2 « Développement des infrastructures et du secteur productif »	546,5	31%
Domaine 3 « Renforcement du secteur social »	461,9	27%
Total en millions d'Euros	1747,6	100,00%

4.2.2. Projections par secteur de concentration de l'UE

L'aperçu financier par secteur sur la période 2014-2018 se présente comme suit :

Montants indicatifs en million d'Euros (€) par secteur	Total	En % du total
Domaine 1 « Poursuite et consolidation des réformes structurelles »		
Secteur /Gestion des Finances Publiques / Cadre macroéconomique	421,4	24,11
Secteur « Décentralisation / Déconcentration et réformes institutionnelles »	144,7	8,28

²³ Il s'agit de projections qui pourraient encore être modifiées en attendant le nouveau Cadre d'Association Pays de la Coopération Espagnole (2015-2018) .

²⁴ Il s'agit là de projections, qui pourraient encore être modifiées en attendant le nouveau PIC III (2015 - 2019).

²⁵ Prévisions pour 2014. En vue de la préparation d'un nouveau programme, la Belgique ne peut encore de donner des montants indicatifs pour 2014-2018.

²⁶ En vue de la préparation d'une nouvelle stratégie pour la période 2014-2018, la Suède ne peut encore de donner des montants indicatifs que pour 2014. Au cours de la période 2015-2018, la Suède prévoit une allocation annuelle entre 25 et 30 millions d'euros.

Montants indicatifs en million d'Euros (€) par secteur	Total	En % du total
<i>Secteur « Justice et sécurité »</i>	32,3	1,85
<i>Secteur « Processus démocratique et société civile/Culture »</i>	49,9	2,86
<i>Secteur «Développement du secteur privé / Micro Finances»</i>	90,9	5,20
S/Total 1 « Poursuite et consolidation des réformes structurelles »	739,2	
Domaine 2 « Développement des infrastructures et du secteur productif »		
<i>Secteur « Développement rural & sécurité alimentaire/Irrigation »</i>	347,5	19,88
<i>Secteur « Infrastructures et Développement urbain / Énergie »</i>	181	10,36
<i>Secteur «Environnement / Gestion des Ressources Naturelles / Changements Climatiques »</i>	18	1,03
S/Total 2 « Développement des infrastructures et du secteur productif »	546,5	
Domaine « Renforcement du secteur social »		
<i>Secteur «Education Formation Professionnelle/Emploi »</i>	161,5	9,24
<i>Secteur «Santé»</i>	101,6	5,81
<i>Secteur «Eau, Hygiène et Assainissement»</i>	198,8	11,38
S/Total 3 « Renforcement du secteur social »	461,9	
Total en millions d'Euros	1747,6	100,00%

5. Soutien de l'UE par domaines de concentration

5.1. Poursuite et consolidation des réformes structurelles

5.1.1. Gestion des Finances Publiques/Cadre macroéconomique

5.1.1.1. *L'objectif général* est de renforcer et de consolider l'Etat de droit au Mali.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis:

OS1. Renforcer les réformes permettant la relance de l'économie malienne.

OS2. Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions afin de consolider l'Etat de droit.

OS3. Accompagner le processus de révision de la Constitution malienne qui serait mené par le Gouvernement du Mali afin d'équilibrer les pouvoirs et de mieux gérer les situations de crise

5.1.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux résultats** attendus sont :

OS1. Renforcer les réformes permettant la relance de l'économie malienne.

R1.1. La gestion des finances publiques est améliorée afin de permettre la relance de l'économie malienne et réduire la pauvreté dans le pays (CSCRP),

R1.2. Le climat des affaires est amélioré et facilite l'investissement (CSCRP),

R1.3. La lutte contre la corruption et la délinquance financière est renforcée (CSCRP).

OS2. Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions afin de consolider l'Etat de droit.

R2.1. Une politique active de réconciliation nationale est mise en œuvre (PAG).

Les questions Genre seront prises en compte de manière transversale pour chaque résultat.

OS3. Réviser la constitution malienne afin d'équilibrer les pouvoirs et de mieux gérer les situations de crise

R3.1. Redéfinition de l'équilibre entre les trois pouvoirs de la république;

R3.2. Révision de la constitution notamment les intérim et délais constitutionnels d'organisation des élections

R3.3. Adoption d'une loi subséquente sur le financement public des partis politiques et le plafonnement des dépenses électorales.

5.1.1.3. *Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.1)*

5.1.1.4. *La coordination des donateurs et le dialogue politique*

Ce secteur fait référence à plusieurs groupes thématiques des bailleurs de fonds : i) Economie et Finances (avec les sous-groupes Statistiques et Développement du Secteur Privé), ii) Justice et lutte contre la corruption et iii) le groupe thématique transversal Décentralisation et Développement

Institutionnel.

Le dialogue entre le groupe thématique Economie et finances et le Gouvernement du Mali se base principalement sur l'Arrangement spécifique relatif à l'appui budgétaire général dont une nouvelle version a été signée le 9 février 2012. De manière générale, ce dialogue est dynamique et continu. Le gouvernement et ses partenaires échangent lors des Comités techniques PAGAM organisés au moins trimestriellement, ainsi que lors de la Revue budgétaire conjointe qui a lieu vers septembre/octobre de chaque année. Un comité conjoint gouvernement/partenaires traite des sujets ad hoc au niveau technique. Les revues sectorielles annuelles décentralisation, justice ainsi que la Revue budgétaire conjointe contribuent à la Revue générale annuelle du CSLP.

5.1.1.5. *Les engagements financiers et politiques du gouvernement*

L'Etat a pris un certain nombre de mesures en lien avec ce secteur de concentration, notamment la poursuite du PAGAM II dans le cadre de l'amélioration de la Gestion des Finances Publiques. Le plan pour la relance durable du Mali (PRED) vise également l'amélioration du climat des affaires. Le Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018 inclut le plan de lutte contre la corruption. Par ailleurs, les aspects de refondation de la justice et la lutte contre la corruption sont des éléments clés du Programme Décennal de Développement de la Justice, du Programme de Développement Humain soutenu par le PNUD, et du Programme de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité. En matière de décentralisation, les orientations du Gouvernement prennent en compte les résultats des assises de la région du nord et du forum sur la décentralisation. L'Etat souhaite mettre un accent sur le transfert des ressources humaines et financières aux collectivités territoriales. L'ensemble des activités de l'Etat se planifient dans une logique de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) coordonnée par le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI). La société civile est impliquée dans la définition et la mise en œuvre des actions. Elle veille à la redevabilité sociale et à la responsabilité des acteurs mettant en œuvre ces politiques.

Dans sa loi de finances rectifiée de 2013, l'Etat a planifié de consacrer 11,41% de son budget à la défense nationale et à la sécurité intérieure (soit près de 167 milliards sur un budget total de 1.464 milliards de FCFA).

5.1.1.6. *L'évaluation environnementale*

Des actions environnementales en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets potentiels sur l'environnement et la population seront développées. Elles s'appliqueront notamment aux activités de construction de bâtiments. Ces actions s'inscriront dans le cadre réglementaire des études d'impact environnemental et social du Mali.

5.1.2. Décentralisation/Déconcentration et Réformes institutionnelles

5.1.2.1. L'objectif général sera un soutien à la réforme de l'Etat dans le respect de l'intégrité nationale et des diversités culturelles, la gouvernance, des services publics et des économies territoriales, à travers une décentralisation approfondie, via le renforcement des collectivités territoriales, notamment les régions.

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi dans le respect de l'intégrité nationale et des diversités culturelles, la gouvernance, des services publics et des économies territoriales seront améliorées à travers une décentralisation approfondie, via le renforcement des collectivités territoriales notamment les régions.

5.1.2.2. Pour cet objectif spécifique, les principaux résultats attendus sont :

- R1.** La région est consolidée dans son rôle de maître d'ouvrage du développement économique régional par l'Etat et les PTF ;
- R2.** Les collectivités territoriales sont consolidées dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage des services sociaux de base (Renforcement des capacités techniques des ressources humaines des CT) ;
- R3.** La démocratie et la gouvernance locale sont renforcées (redevabilité de l'aide par les PTF et les CT vis-à-vis des populations, compte tenu d'une participation équilibre entre hommes et femmes ainsi que la société civile) ;
- R4.** Un mécanisme pour l'observation de la décentralisation est opérationnel ;
- R5.** Des mécanismes pour le suivi et le contrôle des collectivités territoriales sont améliorés

(efficience, efficacité) ;

R6. Le mécanisme de financement des collectivités est renforcé par un accroissement significatif des ressources délivrées par l'Etat et les revenus générés par les Collectivités Territoriales.

R7. Une autonomisation économique des femmes est renforcée à travers le développement économique régional.

L'intervention de l'UE et de ses Etats membres est envisagée en deux phases :

- **2014-2016** : l'appui aux réformes prioritaires et la reconstruction des institutions publiques ; ceci sera mis en œuvre à travers le renouvellement du Contrat relatif à la construction de l'appareil de l'Etat (SBC 2013-2014) pour une période de 2 ans et à travers un appui programmatique PNACT/FNACT aux collectivités territoriales.
- **2017-2018** : poursuite de l'appui aux réformes prioritaires et la consolidation des institutions publiques à travers un contrat de bonne gouvernance et de développement (ABG) et un appui programmatique PNACT/FNACT aux collectivités territoriales.

5.1.2.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.2)

5.1.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Ce secteur de concentration de l'Union Européenne fait référence au groupe thématique transversal Décentralisation et Développement Institutionnel. Les revues sectorielles annuelles décentralisation contribuent à la Revue générale annuelle du CSLP.

5.1.2.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Les orientations du Gouvernement prennent en compte les résultats des assises de la région du nord et des états généraux sur la décentralisation. L'Etat souhaite mettre un accent sur le transfert des ressources aux collectivités territoriales. L'ensemble des activités de l'Etat se planifient dans une logique de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) coordonnée par le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI). La société civile est impliquée dans la définition et la mise en œuvre des actions. Elle veille à la redevabilité sociale et à la responsabilité des acteurs mettant en œuvre ces politiques.

5.1.2.6. L'évaluation environnementale

Des actions environnementales en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets potentiels sur l'environnement et la population seront développées. Elles s'appliqueront notamment aux activités de construction de bâtiments. Ces actions s'inscriront dans le cadre réglementaire des études d'impact environnemental et social du Mali.

5.1.2.7. Valeur ajoutée

Double ancrage : la Belgique travaille au niveau central au sein du MDV et au niveau local à travers les administrations des collectivités locales. Les leçons apprises du terrain doivent alimenter le débat normatif au sein du MDV. La longue présence – depuis 2005 - de la Belgique dans le domaine de la décentralisation et son association avec le processus normative et législative – et son exécution dans le terrain – ont permis à la Belgique d'acquérir une expertise reconnue par les autorités du Mali.

L'Allemagne vise àachever les résultats en étroite coopération avec les partenaires maliens par une combinaison des démarches de la coopération financière et de la coopération technique en utilisant une approche d'intervention à multi niveaux: investissements, accompagnement technique, conseils professionnels et politiques, soutien en personnel, formation et gestion de réseaux.

Les Pays Bas travaillent avec le niveau central pour concevoir des outils qui sont mis en œuvre dans les zones d'intervention, y inclus le control citoyen de la gestion des collectivités territoriales.

L'Espagne intervient dans ce secteur. Elle a instauré un partenariat avec les ministères sectoriels (MDR et MSHP) pour renforcer les capacités du niveau régional, ainsi que la qualité de la fourniture de services aux usagers. Elle a aussi comme partenaires l'AMM et l'ANICT pour renforcer la maîtrise d'ouvrage des communes ainsi que le processus de dialogue et de réconciliation au nord du Mali. Le partenariat est enfin instauré avec des ONG espagnoles mandatées et financées par les fonds publics espagnoles. Ces dernières travaillent avec des

autorités locales, les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat, la société civile locale pour le renforcement des capacités de gestion et la fourniture de services au niveau local. L'Espagne finance le Programme pour l'appui aux politiques publiques inclusives (au niveau de l'Afrique Subsaharienne). Ce programme pourrait éventuellement renforcer ce secteur au Mali, en donnant la priorité à la décentralisation et la société civile (la citoyenneté).

Le Luxembourg transfère une majeure partie de ses ressources à travers l'ANICT vers les communes et les régions, qui assurent la maîtrise d'ouvrage pour les programmes luxembourgeois dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la santé ainsi que de la formation professionnelle respectivement.

5.1.2.8. Partage de travail intra sectoriel

- Renforcement des capacités des CT : FR, BE, ES, DE, LU
- Dialogue politique : BE, DE

5.1.3. Secteur Justice et Sécurité

5.1.3.1. L'objectif général est de renforcer et de consolider l'Etat de droit au Mali.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

OS.1 Renforcer l'efficacité, la crédibilité, l'accessibilité et la pertinence des institutions judiciaires.

OS.2 Réformer le système de sécurité.

5.1.3.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux résultats attendus** sont :

OS.1 Renforcer l'efficacité, la crédibilité, l'accessibilité et la pertinence des institutions judiciaires

R1.1 L'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires sont renforcées,

R1.2. La lutte contre la corruption et la délinquance financière est renforcée.

OS.2 Réformer le système de sécurité

R2.1. La sécurité publique est assurée sur l'ensemble du territoire.

5.1.3.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.3)

5.1.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Le secteur « justice et sécurité » fait référence à plusieurs groupes thématiques des bailleurs de fonds comme : « Justice et lutte contre la corruption ». Ce groupe comprend : les PTF suivants : BAD, Banque mondiale, Canada, Danemark, DUE, France, Pays-Bas, PNUD, Suède, USAID. La lutte contre la corruption est un des thèmes identifiés par les PTF comme prioritaire dans le cadre du dialogue politique de haut niveau. Le gouvernement et ses partenaires s'échangent lors de rencontres trimestrielles et des revues sectorielles annuelles décentralisation, justice.

5.1.3.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 inclut le plan de lutte contre la corruption. Par ailleurs, les aspects de refondation de la justice et la lutte contre corruption sont des éléments clés du PRODEJ, Programme Conjoint des Nations Unies d'Appui à la Promotion des Droits de l'Homme au Mali (PDH) soutenu par le PNUD et du Programme de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité.

5.1.3.6. L'évaluation environnementale

En 2006, l'Union européenne a financé le profil environnemental du Mali. Depuis lors, le gouvernement du Mali a fait des progrès en mettant en place un cadre politique et institutionnel favorable à la prise en compte des questions environnementales et de changement climatique dans les politiques macro-économiques et les stratégies sectorielles. Cette avancée a néanmoins été ralentie par la crise sécuritaire, institutionnelle et économique qu'a traversée le Mali durant les années 2012 et 2013.

Ces nouveaux éléments ont conduit au lancement d'une étude ayant pour objectif de réviser le profil environnemental pays fait en 2006. La révision complète du profil environnemental effectué en 2006 permettra de prendre en compte les enjeux actuels liés à la protection des ressources naturelles

et à la problématique du changement climatique, ainsi que les nouvelles orientations prises par le Gouvernement du Mali dans le domaine de l'environnement.

5.1.4. Processus démocratique et société civile/Culture

5.1.4.1. **L'objectif général** est le renforcement des structures et des capacités de la société civile pour l'exercice d'un contrôle citoyen indépendant

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

OS.1 : Renforcer les OSC et les opérateurs culturels, pour améliorer leur participation au processus démocratique et leur contribution à la progression des DESC (Droits Economiques, Sociaux et Culturels)

OS.2 : Renforcer les organisations faîtières de la société civile, afin d'améliorer leur assise institutionnelle, leur professionnalisme et leur représentativité

OS.3 : Développer l'expertise sectorielle des Acteurs Non Etatiques²⁷, afin d'améliorer leur contribution au développement et de garantir un contrôle citoyen de l'action publique.

5.1.4.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux** résultats attendus sont :

OS 1 : Renforcer les OSC et les opérateurs culturels, pour améliorer leur participation au processus démocratique et leur contribution à la progression des DESC (Droits Economiques, Sociaux et Culturels)

R1.1. Progression de l'accès à la culture et aux services économiques et sociaux de base (et progression des libertés démocratiques)

R1.2. Renforcement des capacités techniques et financières et de gestion, des organisations de la société civile et des opérateurs culturels

R1.3. Renforcement du dialogue et du partenariat entre Etat, collectivités territoriales et organisations de la société civile

OS2 : Renforcer les organisations faîtières de la société civile, afin d'améliorer leur assise institutionnelle, leur professionnalisme et leur représentativité.

R2.1. Les organisations faîtières de la société civile disposent de financements annuels garantis à travers le budget de l'Etat (lignes budgétaires dédiées).

R2.2. La structuration de la société civile est consolidée : regroupement en faîtières, collaboration, décentralisation, spécialisation thématique, mécanismes de veille, de communication et de capitalisation.

R2.3. La gouvernance démocratique, la redevabilité et l'exemplarité des organisations faîtières de la société civile sont améliorées.

OS3 : Développer l'expertise sectorielle des Acteurs Non Etatiques, afin d'améliorer leur contribution au développement et de garantir un contrôle citoyen de l'action publique.

R3.1. Les compétences sectorielles des ANE sont renforcées en matière de connaissances de base, de capacités d'analyse des politiques et d'élaboration de stratégies de plaidoyer.

R3.2. L'implication des ANE dans la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques sectorielles de développement est améliorée.

R3.3. Les ANE exercent leur rôle de contrôle citoyen de l'action publique à tous les niveaux (national, régional, communal) et auprès de tous les acteurs (Etat, CT, PTF).

5.1.4.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.4)

5.1.4.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

L'UE (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Suède) participent aux travaux du groupe thématique « processus démocratique société civile » à côté d'autres PTF (Suisse, DUE, Canada, Etats-Unis, OIM, PNUD, UNESCO). Ils ont comme interlocuteur national le FOSC. Des réunions mensuelles sont programmées. Le programme de travail est organisé autour de deux domaines : Société Civile et Processus Démocratique. Le cadre du dialogue avec le Gouvernement doit être dessiné.

²⁷ Organisations de la société civile, élus locaux, organisations professionnelles

5.1.4.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Le Gouvernement est un partenaire de l'UE et des organisations de la société civile (OSC) dans le cadre du PAOSC (programme d'appui aux organisations de la société civile). Le PAOSC a pour but de renforcer les OSC maliennes pour qu'elles jouent mieux leurs rôles d'acteurs de développement et de changement social. Les engagements financiers du gouvernement doivent faire l'objet d'un dialogue entre les partenaires (Gouvernement, UE, OSC) pour qu'ils figurent dans la loi des finances.

5.1.4.6. L'évaluation environnementale

La révision complète du profil environnemental effectué en 2006, entamée en 2014, permettra de prendre en compte les enjeux actuels liés à la protection des ressources naturelles et à la problématique du changement climatique, ainsi que les nouvelles orientations prises par le Gouvernement du Mali dans le domaine de l'environnement.

5.1.5. Développement du secteur privé/Microfinance

5.1.5.1. L'objectif général est de renforcer la compétitivité des acteurs du secteur privé malien dans un environnement favorable.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

OS1. Contribuer au financement du secteur privé

OS2. Renforcer l'environnement favorable au développement des filières.

5.1.5.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux résultats attendus** sont :

OS1. Contribuer au financement du secteur privé.

R1.1. Le climat des affaires est amélioré et facilite l'investissement

R1.2. Le dispositif d'appui conseil du secteur privé est renforcé pour faciliter l'accès au financement.

R1.3. Les capacités d'investissement des entreprises sont renforcées.

OS2. Renforcer l'environnement favorable au développement des filières.

R2.1. La connaissance /structuration des filières est améliorée.

R2.2. Les aspects de normes et de qualité sont renforcés.

R2.3. Le dialogue Public-Privé et à l'intérieur du secteur privé est renforcé.

R2.4. Les institutions publiques sont renforcées pour améliorer l'environnement des filières.

R2.5. Un système de cadastre répertoriant titres miniers et données fiscales est effectif

R2.6. Le quotepart de revenues publiques générées par rapport à la valeur de la production minière légale est accrue

5.1.5.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.5)

5.1.5.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Ce secteur de concentration fait référence à des groupes thématiques des bailleurs de fonds : i) Economie et Finances avec les sous-groupes Statistiques et Développement du Secteur Privé (BAD, Canada, BM, France, DUE, Etats Unis).

5.1.5.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

L'Etat a pris un certain nombre de mesures en lien avec ce secteur, notamment la poursuite du PAGAM II dans le cadre de l'amélioration de la Gestion des Finances Publiques. Le plan pour la relance durable du Mali (PRED) vise également l'amélioration du climat des affaires. Il en est de même du Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018 et de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

L'Etat a adopté la Loi d'Orientation sur le Secteur Privé (LOSP). Elle s'articule autour de deux orientations stratégiques : (i) instaurer un environnement des affaires plus propice au développement des activités économiques, sociales et culturelles, plus particulièrement dans les filières prioritaires ; (ii) œuvrer à l'émergence de grappes industrielles compétitives, bâties sur des filières porteuses d'avantages compétitifs pour le Mali.

La LOSP prévoit des outils pour faciliter le financement des activités d'investissement du Secteur Privé (Article 68), notamment : i) une Société mixte d'investissements ; ii) un Fonds de Garantie du Secteur Privé ; iii) un Fonds à coûts partagés.

Le Gouvernement avec l'APSFD a aussi entamé un processus devant conduire à la validation et à l'approbation d'une stratégie nationale de la microfinance avec son plan d'action d'actions et son budget sur la période 2014-2017.

5.1.5.6. *L'évaluation environnementale*

Des actions environnementales en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets potentiels sur l'environnement et la population seront développées. Elles s'appliqueront notamment aux activités de construction de bâtiments. Ces actions s'inscriront dans le cadre réglementaire des études d'impact environnemental et social du Mali.

5.2. *Développement des infrastructures et du secteur productif*

5.2.1. Secteur «Développement Rural & Sécurité Alimentaire/Irrigation»

5.2.1.1. **L'objectif général** est de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, d'améliorer la sécurité alimentaire-nutritionnelle et de renforcer la gouvernance du secteur agricole.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

OS1. Intensifier et diversifier la production agricole²⁸ de manière durable, moderne et compétitive ainsi que valoriser les produits agricoles, notamment sur les exploitations familiales²⁹ (LOA, Politique de Développement Agricole, PDA),

OS2. Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition (AGIR-Alliance Globale pour l'Initiative Résilience, CSCRP),

OS3. Renforcer la gouvernance, y compris le cadre institutionnel, du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire - nutritionnelle (LOA, PDA).

5.2.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux résultats attendus** sont :

OS1. Intensifier et diversifier la production Agricole de manière durable, moderne et compétitive ainsi que valoriser les produits agricoles, notamment sur les exploitations familiales (LOA, Politique de Développement Agricole, PDA).

- **R1.1.** La maîtrise de l'eau est renforcée à travers la réhabilitation/construction des aménagements hydro-agricoles pour la petite, moyenne ou grande irrigation (PNIP, PDA, SNDI),
- **R1.2.** Des chaînes de valeur favorisant une croissance inclusive sont promues (PNIP-SA, PDA).
- **R1.3.** Les systèmes de production agricole familiale sont renforcés, notamment grâce à la formation professionnelle notamment des jeunes et des femmes, au développement des technologies adaptées, à la recherche agricole ainsi qu'à la vulgarisation, etc.

OS2. Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition (AGIR (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience), CSCRP),

- **R2.1** Les capacités de prévention et de gestion des crises au niveau national, régional et local sont renforcées (AGIR/CSCRP),
- **R2.2.** Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont sécurisés, notamment par les biais des programmes des transferts sociaux (PNN, PNPS, AGIR)
- **R2.3.** Les capacités des ménages à prévenir la malnutrition chronique sont renforcées, à travers une approche multisectorielle et des activités sensibles à la nutrition (REACH, SUN, PNN et son Plan d'Action). .

²⁸ LOA Art 7 : Aux termes de la présente loi, on entend par : Agricole : Avec « A » majuscule tout ce qui se rapporte aux sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie.

²⁹ LOA Art 3 : La politique de développement Agricole a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré

OS3. Renforcer la gouvernance, y compris le cadre institutionnel, du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire - nutritionnelle (LOA, PDA).

- **R3.1.** Un accès plus efficace, équitable et sécurisé des ressources naturelles (eau, terre, etc.) est promu ainsi que leur gestion durable (GIRE, PDA, PNCC, PNPE, PNF),
- **R3.2.** Un accès plus efficace, équitable et sécurisé des ressources productives (intrants, crédit, etc.) est promu (PDA, PNIP-SA),
- **R3.3.** Le développement institutionnel des acteurs du secteur Agricole et ses capacités sont renforcées.
- **R3.4.** La redevabilité et la transparence des cadres institutionnelles, et la participation des acteurs, sont renforcés.

Modalités d'intervention: L'intervention pourra se faire notamment sous forme de projet et de contrat de réforme sectorielle. Cette dernière modalité nécessitera une phase de préparation et d'appui à sa mise en œuvre. Un mécanisme de financement commun pour l'irrigation de proximité est en phase d'étude et pourrait mener à des modalités de financement communes ou un fonds commun.

5.2.1.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.6)

5.2.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination avec les partenaires est assurée par un groupe thématique « Economie Agricole et Rurale » (EAR). Ce groupe est fonctionnel et se réunit mensuellement. La coordination du groupe est assuré par l'USAID, qui a mandat jusqu'à fin décembre 2014. Il inclut trois sous-groupes : i) élevage et pêche, ii) Irrigation, iii) Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Le dialogue politique est assuré autour de rencontres régulières entre PTF et partagées avec les départements ministériels concernés. La revue sectorielle conjointe annuelle Etat-PTF- Profession Agricole contribue également à ce dialogue ; elle est préparée par la CPS-SDR. La coordination au niveau géographique se fait au sein des CROCSAD, et des Directions Régionales.

5.2.1.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

L'Etat a adopté la Politique de Développement Agricole en Août 2013 et finalise pour 2014 son plan d'action : le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole -PNISA. Le plan pour la relance durable du Mali (PRED) et le Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018 font du développement du secteur agricole une priorité. La loi de finances de 2014 prévoit environ 7% du budget de l'Etat pour l'Agriculture ; soit près de 105 milliards sur un budget total de 1518 milliards de FCFA. Le Gouvernement a exprimé la volonté politique de porter cette dotation à 15% en 2015³⁰, bien au-delà des engagements de Maputo, qui est de 10% du budget de l'Etat pour le secteur Agricole.

5.2.1.6. L'évaluation environnementale

Il est prévu que la Politique de Développement Agricole fasse l'objet d'une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) à travers son plan d'action. L'EES de la PDA poursuit deux objectifs généraux :

- réduire le coût de la Politique de Développement Agricole en examinant ses liens avec l'environnement et la société malienne ;
- identifier, décrire et évaluer les relations entre l'environnement et le secteur agricole au Mali résultant de la mise en œuvre de l'ensemble des projets et programmes afin d'améliorer les processus de décision politique, notamment l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.

Les dimensions de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement climatique s'inscriront de manière transversale dans les actions du XI^{ème} FED. Une actualisation du profil environnemental du Mali sera disponible à partir de fin 2014.

5.2.1.7. Valeur ajoutée

³⁰ Réunion de suivi de la Conférence des donateurs pour le Mali, Mai 2014

Les capacités financières et techniques des Etats membre et le l'Union européenne se renforcent mutuellement dans le secteur de la sécurité alimentaire. Les contributions financières UE peuvent exercer un effet de levier vis-à-vis des EM pour mobiliser des contributions bilatérales.

La DUE et les EM ont des concentrations géographiques et thématiques qui se recoupent partiellement. Une bonne coordination devrait être possible afin d'assurer une couverture plus complète du territoire et de la chaîne de production.

Le renforcement des acteurs et institutions au niveau national, régional et local, avec une complémentarité via un travail par les ONG au niveau des communautés et des cercles/communes. L'UE et les EM ont établi un réseau de partenaires étatiques et associatifs qui permettent cette pénétration du secteur.

Enfin, l'expérience acquise par les acteurs européens dans le secteur permettra une continuité avec les actions déjà engagées.

5.2.1.8. *Partage de travail intra sectoriel*

- Dans le cadre du Groupe Thématique EAR et ses sous-groupes (élevage et pêche, irrigation, sécurité alimentaire et nutritionnelle).
- Coordination au niveau géographique et thématique.
- Concertations au moment de l'instruction des projets.
- Partage d'expériences et actions conjointes (documents de capitalisation, évaluations, missions, etc.)

5.2.2. *Infrastructures et Développement urbain/Energie*

5.2.2.1. *L'objectif général* est d'augmenter la mobilité des personnes et des biens sur le sol malien

Nb : Les objectifs présentés ci-dessous, ainsi que le cadre d'intervention sectorielle en annexe, concernent le soutien de l'UE au secteur routier. Le soutien de l'UE au secteur de l'énergie est en phase de pré-identification, on n'est donc pas en mesure de présenter les objectifs et indicateurs d'une éventuelle intervention dans ce secteur.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

OS1. Contribuer à désenclaver les régions du nord,

OS2. Préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi,

OS3. Renforcer la gouvernance du secteur routier

OS4. Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Énergie domestique du Mali au niveau national et local de façon à réduire la dépendance énergie domestique du pays au bois-énergie par la diversification des sources d'énergie propres.

5.2.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux résultats** attendus sont :

OS1. Contribuer à désenclaver les régions du nord.

R1.1. La route Bourem – Kidal est réalisée.

OS2. Préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi,

R2.1. L'entretien courant des routes est renforcé,

R2.2. Des techniques de travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) faisant appel aux entreprises et aux ressources locales sont utilisées.

OS3. Renforcer la gouvernance du secteur routier.

R3.1. La surcharge sur les principaux corridors (Abidjan-Bamako et Dakar-Bamako) est diminuée,

R3.2. Les prix et les délais des transports des personnes et des biens sont réduits.

OS4. Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Énergie domestique du Mali au niveau national et local de façon à réduire la dépendance énergie domestique du pays au bois-énergie par la diversification des sources d'énergie propres

R1.1. La dépendance énergétique domestique du Mali en bois énergie est réduite et les forêts sont mieux protégées.

5.2.2.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.7)

5.2.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination des PTF est assurée à travers un groupe Infrastructure dont les chefs de file sont la BAD et l'UE conjointement. Parmi les sous-groupes, celui des Transports est présidé par l'UE. Ce sous-groupe est dynamique et assure un dialogue politique constructif avec l'Etat.

Depuis mars 2013, le Ministère de l'Equipment et des Transports et la Délégation de l'Union européenne ont mis en place une plateforme de dialogue rassemblant l'ensemble des acteurs afin d'améliorer les performances du système des transports.

Pour ce qui est du secteur de l'énergie, la coordination est assurée à travers le sous-groupe Energie, au sein du groupe Infrastructures, dont le chef de file est la Banque Mondiale à compter de juin 2014. Ce sous-groupe également est dynamique et assure un dialogue politique constructif avec l'Etat. Fin 2013, une Task Force a été mise en place de manière formelle par l'Etat avec pour but d'élaborer et de suivre la mise en œuvre d'un Plan de redressement de la société nationale EDM (en grande difficulté) sur la période 2014-2020. La France, à travers l'AFD, est associée aux travaux de ce groupe ainsi que la Banque Mondiale.

5.2.2.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Le Gouvernement du Mali s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa Politique de Nationale des Transports et son plan d'action. Dans sa loi de finances rectifiée de 2013, l'Etat a planifié de consacrer 1.20% de son budget au secteur transport (soit près de 17,5 milliards sur un budget total de 1.464 milliards de FCFA).

Dans le secteur de l'énergie, l'adoption du Plan de redressement d'EDM constitue un engagement à court terme du gouvernement.

5.2.2.6. L'évaluation environnementale

Des études d'impact environnemental et social seront réalisées sur la zone de construction/réhabilitation du projet routier entre Bourem et Kidal afin d'atténuer les effets négatifs des travaux et du trafic induit dans la zone. Un plan de gestion environnementale et sociale, permettant la mise en œuvre durable de ces mesures d'atténuation pendant la phase d'exécution des travaux et la phase d'exploitation de la route, sera adopté.

Toute intervention d'envergure dans le secteur de l'énergie nécessitera la réalisation d'études d'impact environnemental et social et, quand jugé nécessaire, l'adoption d'un plan de gestion environnementale et sociale.

5.2.3. Environnement/Gestion des Ressources Naturelles/Changements climatiques

5.2.3.1. L'objectif général de l'UE et des États membres en résumé vise à appuyer la mise en œuvre des politiques et stratégies environnementales et climatiques au Mali.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

OS1.Appuyer la gestion et la reforestation participatives à travers l'appui à des projets/programmes de façon à inverser la tendance à la dégradation des ressources environnementales

OS2.Appuyer les initiatives communautaires de stabilisation des dunes dans le delta intérieur du Niger (Zone lacustre surtout) afin de lutter contre la désertification dans les régions du pays

OS3.Appuyer la gouvernance locale et décentralisée des ressources naturelles à travers le renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base et des communes.

5.2.3.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

OS1.Appuyer la gestion et la reforestation participatives à travers l'appui à des projets/programmes de façon à inverser la tendance à la dégradation des ressources environnementales.

R1.1. Des Projets et Programmes de gestion et de Reforestation participatives de forêts sont financés par la Délégation et les Etats membres de façon à inverser la tendance à la dégradation.

OS2.Appuyer les initiatives communautaires de stabilisation des dunes dans le delta intérieur du Niger (Zone lacustre surtout) afin de lutter contre la désertification dans les régions du pays.

R2.1. Des initiatives communautaires de stabilisation des dunes dans le delta intérieur du Niger sont financées afin de lutter contre la désertification dans les régions nord du pays.

OS3.Appuyer la gouvernance locale et décentralisée des ressources naturelles à travers le renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base et des communes.

R 3.1. Les capacités des Organisations communautaires de base et des communes sont renforcées et celles- ci prennent une part active dans les processus de décision concernant la gestion des ressources naturelles.

R 3.2 Les organisations paysannes et féminines du Delta Intérieur et des exondées autour sont capables de gérer les crues afin d'augmenter leur résilience et leur production (riz, bourgou, maraîchage et poissons).

5.2.3.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.8)

5.2.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Des EM, comme la Suède, l'Allemagne, le Danemark participent aux travaux des PTF membres du groupe thématique « environnement et changements climatiques ». Les EM et la DUE appuient les efforts du Gouvernement du Mali, en intensifiant la coopération afin d'atteindre les résultats et objectifs poursuivis. L'objectif du groupe est de maintenir un dialogue régulier avec la partie malienne sur l'ensemble des problématiques et priorités du secteur.

5.2.3.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Afin d'honorer ses engagements internationaux et résoudre les nombreux problèmes environnementaux, le Gouvernement du Mali a décidé d'élaborer conjointement un Plan National d'action Environnementale (PNAE), qui prend en compte l'ensemble des problèmes environnementaux et les Programmes d'action nationaux (PAN) visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD). L'objectif global de la Convention et du PNAE est et demeure le développement durable, qui lui-même est un objectif prioritaire du Gouvernement.

5.2.3.6. L'évaluation environnementale

La révision complète du profil environnemental effectué en 2006, entamée en 2014, permettra de prendre en compte les enjeux actuels liés à la protection des ressources naturelles et à la problématique du changement climatique, ainsi que les nouvelles orientations prises par le Gouvernement du Mali dans le domaine de l'environnement. Il est attendu de cette révision des recommandations et, autant que possible, des orientations ou des critères pour l'intégration de l'environnement dans les secteurs prioritaires de développement. Elles serviront pour la prise en compte de l'environnement dans la coopération au développement en générale et plus spécifiquement dans la mise en œuvre des projets financés par l'Union européenne.

5.3. Renforcement du secteur social

5.3.1. Secteur «Education/Formations Professionnelle/Emploi »

5.3.1.1. **L'objectif général** est de contribuer à la refondation du système éducatif malien.

L'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration des apprentissages pour tous les jeunes maliens et renforcer l'efficacité du système éducatif.

5.3.1.2. Les principaux résultats attendus pour cet objectif spécifique sont :

OS1.Contribuer à l'amélioration des apprentissages pour tous les jeunes maliens et renforcer l'efficacité du système éducatif

R1.1. La qualité des apprentissages de l'élève dans l'enseignement fondamental est améliorée

R1.2. Les différents niveaux de gestion du système éducatif sont plus efficaces

R1.3. Les jeunes déscolarisés et non-scolarisés ont un accès accru à des structures leur permettant de développer des compétences de base

R1.4. Autonomisation des centres et des instituts de formation professionnelle pour une meilleure gestion budgétaire

R1.5. Mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle.

5.3.1.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.9)

5.3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination des donateurs est assurée par un groupe thématique Education dont le chef de file est la Banque Mondiale. Les principaux PTF membres sont : ACDI, AFD, Ambassade de France, Banque Mondiale, BAD, DDC, DUE, JICA, KfW, PAM, Pays Bas (en retrait progressif), UNICEF, UNESCO, USAID. Pour favoriser le dialogue avec la partie nationale un cadre partenarial a été institué et présidé par le Secrétaire Général du MEN. Ce cadre est le lieu du dialogue entre les autorités nationales et les PTF. Des réunions mensuelles et des commissions thématiques examinent les principaux documents relatifs au secteur (politiques sectorielles, suivi des activités annuelles...). La commission thématique Qualité est coordonnée par USAID et la commission thématique Gestion par ACDI. La crise malienne a ralenti les activités du cadre partenarial qui devrait toutefois retrouver un fonctionnement plus régulier à partir de mars 2014 avec la revue conjointe annuelle du secteur, dont les conclusions alimenteront en particulier la revue CSCR.

5.3.1.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Le Gouvernement du Mali s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement du système éducatif conformément au PRODEC en vue de l'atteinte de l'Education Pour Tous et des Objectifs de Développement du Millénaire. La troisième phase du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE III) couvrant la période 2010-2012 étant arrivée à son terme, le gouvernement est actuellement en train de valider un Programme intérimaire de relance pour les années 2014-2015. Il couvrira la période de transition pendant que le gouvernement, avec l'ensemble des parties prenantes, définira une nouvelle stratégie décennale.

L'Etat poursuit la mise en œuvre de sa Politique de Formation Professionnelle et la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, pour un enseignement technique et professionnel ainsi qu'une formation Professionnelle performants et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale.

Dans sa loi de finances rectifiée de 2013, l'Etat a planifié de consacrer 11,28% de son budget à l'éducation de base (soit près de 165 milliards sur un budget total de 1 464 milliards de FCFA, respectivement 252 millions et 2,23 milliards d'euros).

5.3.1.6. L'évaluation environnementale

Des actions environnementales en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets potentiels sur l'environnement et la population seront développées. Ces actions s'inscriront dans le cadre réglementaire des études d'impact environnemental et social du Mali.

5.3.1.7. Valeur ajoutée

Le Luxembourg promeut le renforcement des capacités des acteurs régionaux (collectivités, services déconcentrés et organisations professionnelles) dans la planification de la gestion de la formation professionnelle. La diversification et l'adaptation des offres de formation aux besoins de l'économie à travers la rénovation des programmes de formation professionnelle y sont aussi encouragées.

5.3.2. Secteur « Santé »

5.3.2.1. L'objectif général

Le PDDSS 2014 – 2023 présente la vision du gouvernement malien en matière de santé et de développement social pour l'atteinte des OMD et pour réduire la pauvreté conformément aux orientations du Cadre Stratégiques pour la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Selon les 3 ministres dans l'avant-propos au PRODESS III, le nouveau PDDSS (2014 – 2023) devrait représenter une opportunité pour passer au palier supérieur, celui de l'accès universel aux soins de santé, de la qualité des prestations et de l'atteinte des résultats dans les domaines de la santé, de la solidarité et de la promotion de la famille.

Les objectifs spécifiques du PDDSS seront poursuivis :

- OS1.** Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile;
- OS2.** Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles;
- OS3.** Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies non transmissibles;
- OS4.** Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé;
- OS5.** Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et
 - minimiser leur impact social et économique;
- OS6.** Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable
 - et répondant aux besoins des populations;
- OS7.** Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et utilisation des produits pharmaceutiques y compris les réactifs de laboratoire, les vaccins et les produits sanguins;
- OS8.** Assurer la disponibilité des ressources humaines (hommes et femmes) qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable;
- OS9.** Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficaces;
- OS10.** Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire;
- OS11.** Assurer une gouvernance du système de santé permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle.

En raison de la situation qui prévaut au nord, une attention particulière doit être portée au renforcement du système de santé dans cette zone. Ceci passe par la restauration / mise en place des infrastructures, des équipements, des ressources humaines et des intrants. L'élaboration des plans de districts devra en tenir compte pour contribuer significativement à la réalisation des objectifs stratégiques déclinés dans le présent plan.

5.3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux** résultats attendus sont :

- OS-1.** Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.
 - R1.1.** Le paquet de Soins Prénataux (SP) et des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE) est disponible et accessible dans les formations sanitaires.
 - R1.2.** Le système de référence/évacuation avec prise en compte du transport entre les villages et le CSCOM est renforcé.
 - R1.3.** La planification familiale est mieux repositionnée dans les activités de SR.
 - R1.4.** Les violences faites aux femmes et aux enfants (filles et garçons) sont abandonnées.
 - R1.5.** La prévention de la malnutrition est assurée de manière efficace.
 - R1.6.** La Surveillance de la croissance et du développement de l'enfant est assurée de manière permanente et efficace.
 - R1.7.** La prévention des carences en micronutriments est assurée de manière plus efficace
 - R1.8.** Un cadre de collaboration intra et intersectorielle en matière de santé scolaire est fonctionnel
 - R1.9.** Des services de santé et de nutrition de qualité sont disponibles en milieu scolaire.
 - R1.10.** Les conditions environnementales dans les établissements scolaires sont améliorées.

OS-2. Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles.

R2.1. Le Paludisme ne constitue plus un problème de santé publique au Mali

R2.2. Le VIH/SIDA et le Sida sont contrôlés au Mali.

R2.3. La tuberculose ne constitue plus un problème de santé publique au Mali.

R2.4. Les maladies à potentiel épidémique sont mieux contrôlées.

R2.5. La surveillance épidémiologique et la prise en charge des maladies tropicales négligées sont renforcées.

OS-3. Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies non transmissibles.

R3.1. La prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles sont assurées de manière efficace

R3.2. La coordination et l'intégration des programmes de la lutte contre les maladies sont améliorées pour une meilleure efficacité et efficience.

OS-4. Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé.

R4.1. La prévention et le contrôle des infections associées aux soins sont assurés de manière efficace.

R4.2. L'hygiène individuelle et collective est améliorée de manière efficace.

R4.3. Les effets néfastes du changement climatique sur la santé sont mieux connus et contrôlés.

R4.4. L'hygiène et la sécurité sanitaire en milieu de travail sont renforcées

OS-5. Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et minimiser leur impact social et économique.

R5.1. La prévention et la réponse aux urgences sanitaires liées aux catastrophes sont assurées de manière efficace pour minimiser la morbidité et la mortalité liées aux épidémies et catastrophes au sein des populations affectées.

OS-6. Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations.

R6.1. La couverture géographique a augmenté avec une attention particulière aux zones déshéritées, peu peuplées, nomades ou enclavées

R6.2. L'approche communautaire pour la création et le fonctionnement des CSCOM et autres structures communautaires de promotion de la santé est réhabilitée et renforcée

R6.3. La recherche action en santé communautaire est développée

R6.4. Les soins et les services de santé sont mieux organisés au niveau de toutes les formations sanitaires pour faciliter leur accès aux patientes et patients.

R6.5. La qualité et la performance des services du premier échelon sont améliorées.

R6.6. La complémentarité entre les CSREF et les hôpitaux de 2ème référence et entre ces derniers et les hôpitaux de 3ème référence est renforcée.

R6.7. La coordination du fonctionnement des hôpitaux est assurée de manière efficace.

R6.8. La Cyber Santé est mise à échelle pour améliorer la qualité du diagnostic et de la prise en charge des maladies, la formation, le système d'information sanitaire et la recherche.

R6.9. Les infrastructures et équipements sont développés suivant les normes requises.

R6.10. Le dispositif institutionnel et technique pour une meilleure gestion et coordination de la maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux est mis en place et fonctionnel.

R6.11. Les capacités techniques du dispositif de maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux retenu sont renforcées.

R6.12. Le développement et la promotion de la médecine traditionnelle est assurée de manière adéquate

OS-7. Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et utilisation des produits pharmaceutiques y compris les réactifs de laboratoire, les vaccins et les produits sanguins.

R7.1. La coordination et la régulation du secteur pharmaceutique sont renforcées.

R7.2. La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels sont davantage améliorées.

R7.3. Les mécanismes de financement et d'acquisition des produits pharmaceutiques sont améliorés.

R7.4. Le système d'assurance qualité des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique est renforcé.

R7.5. La collaboration public-privé dans le secteur pharmaceutique est renforcée.

R7.6. La production locale des Médicaments de qualité est renforcée.

R7.7. Des vaccins d'un coût abordable et de qualité garantie sont disponibles de manière permanente à tous les niveaux.

R7.8. Les produits sanguins et dérivés sont disponibles à tous les niveaux suivant les normes requises.

R7.9. La disponibilité des analyses médicales de qualité et des dispositifs médicaux est améliorée.

R7.10. L'usage rationnel des médicaments est assuré.

OS-8. Assurer la disponibilité des ressources humaines qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable.

R 8.1. Les ressources humaines sont gérées au plan institutionnel de façon plus rationnelle, plus équitable, et attentive à la situation particulière des filles et des femmes.

R 8.2. Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées.

R 8.3. Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme.

OS-9. Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficents.

R9.1. Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités.

R9.2. La gestion financière du secteur est améliorée.

R9.3. L'aide sociale est renforcée

R9.4. La couverture des populations par les systèmes de protection sociale a augmenté.

R9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.

OS-10. Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires et sociale fiables et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire et social.

R10.1. Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et social est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficace du statut sanitaire et social.

R10.2. Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données

R10.3. Les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées.

OS-11. Assurer une gouvernance du système sanitaire et social permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes et une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle.

R11.1. Le cadre institutionnel des structures chargées de la coordination, de la planification, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale à tous les niveaux est renforcé.

R11.2. Une planification stratégique simplifiée, inclusive mettant le plan socio sanitaire de cercle (PDSC) au centre du développement sanitaire et sociale assurant l’ancrage solide de l’approche basée sur les résultats est promue

R11.3. La collaboration et le partenariat entre les communautés, les collectivités, les services techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes sont renforcés.

R11.4. La gouvernance des CSCOM est renforcée

R11.5. La décentralisation et la déconcentration au niveau des secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la femme sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio-sanitaire.

R11.6. La participation des femmes aux organes de gestion de la santé communautaire est active.

R11.7. Les programmes de santé intègrent de façon systématique le genre.

R11.8. Le partenariat public-privé est promu et renforcé.

Modalités générales d’intervention : L’intervention pourra se faire notamment sous forme d’appui au système national de santé, en cohérence avec la politique de décentralisation et en appui aux organisations de la société civile qui travaillent le changement de comportement en matière de SR et PF. Une priorité sera donnée aux interventions locales.

5.3.2.3. *Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d’intervention sectorielle (annexe 2.10)*

Dans le secteur de la santé, tous les partenaires se réfèrent aux indicateurs du cadre commun de suivi du PRODESS, inclus en annexe. En outre, une des annexes au PRODESS 2014-2018 détaille les indicateurs par résultats stratégiques.

Il est à souligner que tous les trois pays membres considèrent qu’on ne peut pas parler de santé qui est un droit humain et un domaine d’égalité sans tenir compte des différences existantes entre les hommes et les femmes et œuvrer dans le sens de réduire l’inégalité d’opportunité et de l’exercice du pouvoir entre les deux sexes. Par conséquent, ces partenaires intègrent l’approche de l’équité du Genre d’une façon transversale dans tous leurs plans, stratégies et projets de développement. Deux principaux indicateurs sont poursuivis dans ce cadre et ils sont adoptés du « Cadre Commun des Indicateurs PDSS/PRODESS – III » (voir pièce jointe 3 de ce document). Les deux indicateurs en question sont :

- Indicateur 24: Pourcentage d’ASACO avec 30% des membres qui sont des femmes dans les organes de gestion;
- Indicateur 25 : Pourcentage d’ASACO présidées par des femmes.

L’importance de ces indicateurs réside, entre autres, dans le fait qu’ils reflètent le niveau de la participation sociale des femmes et celui de leur implication dans les instances de prise de décisions à l’échelle communautaire.

5.3.2.4. *La coordination des donateurs et le dialogue politique*

La coordination et le dialogue sont notamment effectifs au sein du groupe thématique Santé qui appuie la mise en œuvre du PRODESS, avec des sous-groupes incluant le sous-groupe thématique de la Santé de la Reproduction.

Pendant l'élaboration du PDDSS, le groupe thématique Santé a suggéré au MSHP d'entamer dans la mesure du possible un travail conjoint avec les PTFs sur cinq points d'approfondissement en vue des réformes nécessaires, avant la finalisation de la programmation du premier quinquennat du PDDSS. Ces cinq points d'approfondissement devraient permettre de développer des réformes prioritaires à mettre en œuvre dans le PDDSS, concernant : les ressources humaines, le financement de la santé, l'accréditation des structures de soins, la gestion au sens large des médicaments, les aspects de mise en œuvre des actions concernant l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans le secteur de la santé. Certains aspects sont déjà bien développés et leur mise en œuvre fera partie du PRODESS III. L'approfondissement d'autres aspects tels que la thématique autour du médicament et du secteur du 'WASH' (eau, hygiène et assainissement) dans le PRODESS, se fera pendant la période du PRODESS III pour définir des réformes à entamer dans le futur.

Les revues sectorielles annuelles du PRODESS contribuent à la Revue générale annuelle du CSLP et du PAG/.

5.3.2.5. *Les engagements financiers et politiques du gouvernement*

L'inscription sur le Budget d'Etat du secteur de la santé est de 9% en 2015 selon les chiffres présentés dans le PRODESS III. L'engagement politique du gouvernement s'est notamment manifesté dans l'élaboration et la validation récente du Plan Décennal, du PRODESS III et de la politique de financement de la santé pour la couverture maladie universelle (CMU).

5.3.2.6. *L'évaluation environnementale*

Les nouveaux projets sont systématiquement accompagnés d'une évaluation d'impacts, avec des études spécifiques en cas de besoin. Dans le secteur de la santé, une attention particulière est apportée au traitement des déchets médicaux, à la maintenance des équipements et à la logistique.

5.3.2.7. *Valeur ajoutée*

- Les trois Etats membres sont concentrés sur la thématique SR et ont des concentrations géographiques qui se recoupent partiellement. Une bonne coordination devrait être possible.
- La réactivité et la souplesse. Par exemple, pendant cette période transitoire, les priorités géographiques de certains pays membres de l'UE peuvent s'élargir pour couvrir des nouvelles zones où les structures de santé ont été particulièrement détériorées par le conflit. Tel est le cas de l'Espagne qui est intervenue au-delà de sa zone traditionnelle pour appuyer la relance des soins primaires dans certains Centres de Santé communautaires dans le nord au travers d'un projet de l'AMM.
- Le renforcement du système de santé au niveau national et régional, avec une complémentarité via un travail par les ONG au niveau des communautés et des cercles/communes.
- Des échanges francs et réguliers qui facilitent la coordination.

5.3.2.8. *Partage de travail intra sectoriel*

- Dans le cadre du Groupe Thématique Santé.
- Coordination au niveau géographique.
- Concertations au moment de l'instruction des projets.
- Partage d'expériences (documents de capitalisation, évaluations, etc.)

5.3.3. Secteur « Eau, Hygiène et assainissement »

5.3.3.1. *L'objectif général* est de d'améliorer les conditions de vie des populations à travers un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

OS1. Accélérer le taux d'accès à l'eau potable des populations de 2 points en pourcentage par an

OS2. Accélérer le passage à l'échelle de l'ATPC (l'Assainissement Total Piloté par la Commune) par l'éradication de la défécation à l'air libre pour 2 million de personnes

5.3.3.2. *Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :*

OS1. Accélérer le taux d'accès à l'eau potable des populations de 2 points en pourcentage par an

R1.1. Le taux d'accès à l'eau potable des populations est augmenté de 2 points en pourcentage par an

OS2. Accélérer le passage à l'échelle de l'ATPC par l'éradication de la défécation à l'air libre pour 2 million de personnes

R2.1. L'éradication de la défécation à l'air libre est atteinte pour 2 millions de personnes dans le cadre de l'approche ATPC

5.3.3.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle (annexe 2.11)

5.3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement ont beaucoup bénéficié de l'accompagnement des bailleurs de fonds dans le cadre du PROSEA au cours des dernières années, avec des interventions qui se sont surtout concentrées sur le milieu rural et semi-urbain jusqu'en 2010 : **plus de 90% des investissements ont été réalisés sur financement extérieur**. Au niveau de l'UE, les principaux intervenants sont l'Allemagne, le Danemark, la Délégation de l'UE, la France, l'Italie, le Luxembourg les Pays-Bas et la Suède.

Une répartition de rôles entre bailleurs de fonds européens est apparue de fait au cours des dernières années à la faveur de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et de la préparation du projet Kabala. C'est ainsi que la plupart des bailleurs européens (Danemark, France, Italie, Luxembourg, Union Européenne) interviennent actuellement sur le financement de l'hydraulique urbaine, tandis que l'Allemagne reste sur le segment de l'hydraulique semi-urbaine et rurale. Quant à la Suède, elle se concentre, pour la période 2013 – 2015, sur le soutien des populations vulnérables vivant dans les milieux ruraux et urbains et affectées par la crise à avoir un accès durable à l'eau potable, l'assainissement et l'éducation à l'hygiène, à travers notamment la réhabilitation des infrastructures ainsi que le soutien à la réinstallation des services techniques de l'hydraulique et de l'assainissement dans le nord du Mali.

5.3.3.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

Le gouvernement vision a défini dans la Déclaration des Engagements du Mali une vision à long terme et des priorités pour 2016 :

- Le taux d'accès à l'eau potable des populations est augmenté de 2 points en pourcentage par an ;
- L'éradication de la défécation à l'air libre est atteinte pour 2 millions de personnes dans le cadre de l'approche ATPC.

5.3.3.6. L'évaluation environnementale

Toute intervention d'envergure dans le secteur de l'eau nécessitera la réalisation d'études d'impact environnemental et social et, quand jugé nécessaire, l'adoption d'un plan de gestion environnementale et sociale

5.3.3.7. Partage de travail intra sectoriel

Sur la thématique GIRe, les bailleurs de fonds européens intervenant sont le Danemark, les Pays-Bas et la Suède.

5.4. Evaluation globale des risques de la programmation conjointe

Les risques sont ici analysés (matrice ci-dessous) selon 3 niveaux : i) les risques contextuels, ii) les risques liés à la programmation, iii) les risques institutionnels.

Définition des mesures : **Probabilité** : Rare-Peu probable-Probable-Presque certain ; **Impact** : Insignifiant-Mineur-Majeur-Significatif ; **Elément de réponse** : 1) évitement, 2) atténuation / réduction, 3) partage ou assurance (transfert), 4) acceptation ; **Risque résiduel combiné** : (Insignifiant-Mineur-Majeur-Significatif)

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
Risques contextuels				
• Stabilité politique assurée	Peu Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Cadre de dialogue existant• Collaboration avec collectivités territoriales	Majeur
• Situation sécuritaire se dégradant dans le pays	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Collaboration avec les actions pour la paix / stabilisation au Sahel• Mise en place d'un dispositif de sécurisation des chantiers	Majeur
• Baisse des cours des matières premières, crises énergétiques, financières et économiques	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Production reliée aux marchés (chaîne de valeurs)• Mesure macro-économiques• Développement de pôles de compétitivité	Mineur
• Développement démographique	Presque certain	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Intensifier et diversifier la production• SSR/PN (Santé)	Moyen
Risques liés à la programmation				
• Capacité limitée des acteurs de part et d'autre qui interfère l'exécution	Probable	Majeur	<ul style="list-style-type: none">• Atténuation : Mise en place de dispositif d'appui et de renforcement de capacités :• Acceptation : maintient leadership national, régional et local	Mineur
• Bonne gouvernance non appliquée	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Renforcement des capacités et audits• Renforcement de la lutte contre la corruption• Mécanismes efficace d'accompagnement, suivi et évaluation en place	Mineur
• Pas de financement du projet global Sévaré – Algérie	Peu probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Collaboration avec les autres PTF : cofinancement, blending	Mineur
• Climat sahélien	Presque certain	Significatif	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Actions liées à maîtrise de l'eau• Mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique• Mise en place d'un système d'alerte pour la prévention des crises alimentaires	Mineur
• Multiplicité des acteurs et faible niveau de coordination	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Se servir du cadre de concertation entre les PTFs et le gouvernement pour améliorer la coordination dans les secteurs	Mineur
• Faiblesse des allocations budgétaires nationales aux secteurs limitant les capacités opérationnelles des départements sectoriels	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le dialogue politique avec le gouvernement sur la nécessité d'un accroissement substantiel des allocations budgétaires aux secteurs de concentration	Mineur

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
Risques institutionnels				
• Pas de consensus entre le secteur public d'une part et les OP et le privé d'autre part sur les réformes et modalités de mise en œuvre	Peu Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• une large information,• le renforcement du dialogue secteur public / secteur privé.• le renforcement du dialogue secteur public / OP.	Mineur
• instabilité des institutions comme (réorganisation ministérielle,...)	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• ciblage des appuis avec les directions nationales et les acteurs privé :• Acceptation : maintien du leadership national	Mineur
• Faible application des politiques sectorielles par manque d'adhésion des populations	Peu Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• une large information sur les politiques et stratégies sectorielles• le renforcement du dialogue politique avec le gouvernement.	Mineur
• Pas de développement sur l'équité	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• Partage / Transfert :• Des décisions politiques à prendre concernant i) la décentralisation ; ii) la qualité ; iii) la gouvernance• Développement de services sociaux et financiers dans les zones défavorisées	Mineur
• Pas de consensus entre le secteur public et le privé sur les réformes	Peu Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• une large information,• le renforcement du dialogue secteur public / secteur privé.	Mineur
• Pas de consensus entre le secteur public et le privé sur les réformes proposées par la société civile	Probable	Majeur	Atténuation : <ul style="list-style-type: none">• une large information,• le renforcement du dialogue secteur public / secteur privé / société civile.	Mineur

Annexes

1. **Annexe 1:**Concentration Régionale de tous les secteurs de la coopération bilatérale (sans l'aide humanitaire) entre le Gouvernement du Mali (GdM) et des États Membres de l'UE – Programmation 2014 – 2018
2. **Annexe 2 :** Cadres d'intervention sectorielle et les indicateurs de performance
3. **Annexe 3:**Concentration régionale par secteur
4. **Annexe 4 :** Importance du genre dans les secteurs
5. **Annexe 5 :** Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD, ainsi que d'éventuels autres indicateurs pertinents pour le pays, notamment des indicateurs de risque pour les pays où le risque de désastre est récurrent.

Annexe 1:Concentration Régionale de tous les secteurs de la coopération bilatérale (sans l'aide humanitaire) entre le GdM et des États Membres de l'UE – Programmation 2014 – 2018

	DUE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Nombre PTF
Coopération à l'échelle nationale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
District de Bamako	X	X	X	X	X	X	X		X	
Région de Kayes	X	X	X	X	X	X			X	
Région de Koulikoro	X	X	X	X		X			X	
Région de Sikasso	X	X	Ville de Sikasso	X	X	X	X		X	
Région de Ségou	X	X		X		X	X	X	X	
Région de Mopti	X	X		X		X		X	X	
Région de Gao	X			X	X	X		X	X	
Région de Tombouctou	X	X		X	X	X		X	X	
Région de Kidal	X					X	X		X	

Annexe 2 : Cadres d'intervention sectorielle des EM de l'UE

Annexe 2.1. Secteur «Gestion des finances publiques/Cadre macroéconomique »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n° 1:	Renforcer les réformes permettant la relance de l'économie malienne		
R1.1. La gestion des finances publiques est améliorée afin de permettre la relance de l'économie malienne et réduire la pauvreté dans le pays (CSCRP)	<p>Taux de pression fiscale (en %) (baseline : 14,6% en 2012) (NB : lien avec Niveau d'élargissement de l'assiette fiscale)</p> <p>Niveau des dépenses d'investissement financées sur ressources internes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de DNTCP (DGI/DGD/DNDC) • Rapport de revue conjointe MEF / FMI <ul style="list-style-type: none"> • Rapport DGB/DNTCP • Rapport de revue conjointe MEF / FMI 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE
R1.2. Le climat des affaires est amélioré et facilite l'investissement (CSCRP)	<p>Volume des encours de crédit des banques au Secteur Privé</p> <p>Seul indicateur trouvé: Crédit intérieur fourni au secteur privé en % du PIB</p> <p>Baseline 20,9% en 2012³¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports CTRCA (cellule technique des Réformes des Cadres des Affaires) / API Mali • Rapports MEF / BCEAO • Rapport "Doing Business" du Groupe Banque Mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • France
Objectif spécifique n° 2:	Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions afin de consolider l'Etat de droit		
R2.1. Une politique active de réconciliation nationale est mise en œuvre (PAG)	Niveau de réalisations et de suivi de la mise en œuvre de la Politique de Réconciliation Nationale	Rapport du Ministère en charge de la Réconciliation	<ul style="list-style-type: none"> • DUE

³¹ Source Banque Mondiale

Annexe 2.2. Secteur « Décentralisation/Déconcentration et Réformes institutionnelles »

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleur
Objectif spécifique³²	La capacité de l'Etat et des Collectivités Territoriales de mobiliser les ressources financières, de promouvoir le développement économique régional et de délivrer des services publics de base à travers les structures décentralisées est renforcée dans le respect des principes de bonne gouvernance.		
R1. La région est consolidée dans son rôle de maître d'ouvrage du développement économique régional par l'Etat et les PTF	Le volume financier des investissements structurants réalisés dans les régions a augmenté de à	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation annuelle FNACT / DER • Budget et comptes administratifs des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Belgique • France • Espagne • Pays Bas • Luxembourg • DUE
R2. Les collectivités territoriales sont consolidées dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage des services sociaux de base (Renforcement des capacités techniques et financières)	<p>Le taux de satisfaction de la population à l'égard des services publics communaux (disponibilité et qualité), a augmenté</p> <p>% de formation des élus et agents des CT et des ST (CFCT, ENA)</p> <p>Le rôle de 90 % des femmes élues dans les conseils régionaux et locaux est renforcé (CFCT / ENA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction (différenciés des sexes, âges et handicap) • Rapports annuels CFCT / ENA 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Belgique • France • Espagne • DUE
R3. La démocratie et la gouvernance locale sont renforcées (redevabilité de l'aide par les PTF et les CT vis-à-vis des populations)	Fonctionnalité démocratique : <ol style="list-style-type: none"> 1. des espaces de redevabilité et de concertation élus/citoyens (restitutions publiques, débats communaux, y inclus la participation des femmes et des représentants des groupes vulnérables) 2. fonctionnement des instances de concertation des collectivités 3. organismes gestionnaires des services publics des CT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mise en œuvre par CT • Alternance des membres des organismes gestionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Belgique • Espagne • Pays Bas • DUE
R4. Un mécanisme pour l'observation de la décentralisation est opérationnel	Annuellement les performances des CT sont présentées à la revue sectorielle de la Décentralisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels sur les performances des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique • Pays Bas • DUE
R5. Des mécanismes pour le suivi et le contrôle des collectivités territoriales sont améliorés (efficience, efficacité)	<p>Le pourcentage des investissements contrôlés pour lesquels l'application du contrôle administratif et / ou financier a été jugé suffisant (au niveau de la région, cercle, et commune) a augmenté de ...% (2013) à ...% (2018)</p> <p>100% des CT sont inspectées annuellement par les services de la Tutelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du contrôle Externe • Plan de vérification annuelle de la DNTCP (comptables des CT) • Rapports d'inspection de la Tutelle et du BVG des CT 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Belgique • DUE
R6. Le mécanisme de financement des collectivités est renforcé par un accroissement significatif des ressources financières transférées aux Collectivités Territoriales et les revenus générés par les Collectivités	<p>30 % des ressources publiques sont gérées par les collectivités territoriales à l'horizon de 2018</p> <p>Accroissement du taux de recouvrement des ressources fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • DUE

³² L'objectif spécifique, les résultats escomptés, les indicateurs et les moyens de vérification seront actualisés après la finalisation du PNACT IV (prévu pour fin 2014)

Territoriales	transférées aux CT		
R7. Une autonomisation économique des femmes est renforcée à travers le développement économique régional	<p>Nombre de plans économiques régionaux et locaux sensitives au genre</p> <p>Nombre – ou % - formations professionnelles focalisées sur femmes</p> <p>% d'associations professionnelles régionaux et locaux favorisant une politique genre</p> <p>Nombre d'organisations (micro)crédit en support de l'autonomisation des femmes</p>	•	• Espagne

Annexe 2.3. Secteur « Justice et Sécurité »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n° 1:	Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires		
R1.1 L'efficacité, la crédibilité, l'accessibilité et la pertinence des institutions judiciaires sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'opérationnalisation de la nouvelle carte judiciaire NB: englobe d'autres sous indicateurs • Nombre des infrastructures judiciaires réhabilité avec l'inclusion d'un bureau d'assistance juridique et judiciaire. • Nombre de personnes ayant reçu assistance juridique ou judiciaire. • Nombre de personnes ayant accès aux services des parajuristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport CPS du secteur de la Justice • Rapport du Ministère de justice • Enquêtes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays-Bas • DUE • Danemark
R1.2. La lutte contre la corruption et la délinquance financière est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'exploitation / de mise en œuvre des recommandations des rapports des structures de contrôle • Nombre de cas de corruption traités et jugements rendus sur une année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des structures de contrôle • Rapport global de mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE
Objectif spécifique n° 2	Réformer le système de sécurité		
R2.2. La sécurité publique est assurée sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture sécuritaire, notamment au niveau arrondissement • Nombre de Conseils de Sécurité aux différents niveaux³³ 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Ministère de la Sécurité, • Rapports du Ministère de l'Administration Territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • DUE

³³ villages-fractions-quartiers, communes, arrondissement, cercles, régions-districts

Annexe 2.4. Secteur : « Processus démocratique/société civile/culture »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleur
Objectif spécifique n°1 :	Renforcer les OSC et les opérateurs culturels, pour améliorer leur participation au processus démocratique et leur contribution à la progression des DESC (Droits Economiques, Sociaux et Culturels)		
R1.1. Progression de l'accès à la culture et aux services économiques et sociaux de base (et progression des libertés démocratiques)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de plaidoyer et d'études initiées et menées par la société civile au niveau national et au niveau régional. 		<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • DUE • DK • SE
R1.2. Renforcement des capacités techniques et financières et de gestion, des organisations de la société civile et des opérateurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de manifestations culturelles/citoyennes organisées par les acteurs culturels de la société civile. 		<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • DUE • DK • SE
R1.3. Renforcement du dialogue et du partenariat entre Etat, collectivités territoriales et organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations bénéficiant d'un financement structurel et durable (hors projets/programmes) Nombre de rencontres tripartites entre la société civile, l'Etat et les PTFs. 		<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • DUE • DK • SE
Objectif spécifique n°2 :	Renforcer les organisations faîtières de la Société Civile, afin d'améliorer leur assise institutionnelle, leur professionnalisme et leur représentativité.		
R2.1. Les organisations faîtières de la société civile disposent de financements annuels garantis à travers le budget de l'Etat (lignes budgétaires dédiées).	Nombre de faîtières ayant eu accès aux ressources de l'Etat.	Rapports du MEF, des PTF et des faîtières	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • DK • SE
	% des dépenses des faîtières financées sur le budget de l'Etat.	Rapports des faîtières de la Société Civile	
R2.2. La structuration de la société civile est consolidée : regroupement en faîtières, collaboration, décentralisation, spécialisation thématique, mécanismes de veille, de communication et de capitalisation.	Nombre d'actions communes menées par des faîtières au niveau national.	Rapports des PTF et des faîtières de la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • DK • SE
	Nombre d'actions initiées par le niveau régional des faîtières.	Rapports des PTF et des faîtières de la Société Civile	
	Nombre d'expériences locales capitalisées par les faîtières	Rapports des PTF et des faîtières de la Société Civile	
R2.3. La gouvernance démocratique, la redevabilité et l'exemplarité des organisations faîtières de la société civile sont améliorées.	Taux de renouvellement des instances dirigeantes (dont % jeunes/femmes et % niveau national/régional/communal)	Procès-verbaux des assemblées générales des faîtières de la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • DK • SE
	Nombre d'espaces de redevabilité organisés	Rapports des PTF et des faîtières de la Société Civile	
Objectif spécifique n°3 :	Développer l'expertise sectorielle des Acteurs Non Etatiques ³⁴ , afin d'améliorer leur contribution au développement et de garantir un contrôle citoyen de l'action publique.		
R3.1. Les compétences sectorielles des ANE sont renforcées en matière de connaissances de base, de capacités d'analyse des politiques et d'élaboration de stratégies de plaidoyer.	Nombre de personnes ayant bénéficié de parcours formatifs qualifiants (dont % jeunes/femmes et % niveau national/régional/communal).	Rapports des Ministères de tutelle, des PTF, des ANE	<ul style="list-style-type: none"> • Espagne
R3.2. L'implication des ANE dans la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques sectorielles de développement est améliorée.	Nombre d'espaces de dialogue institutionnalisés entre ANE et Autorités/Parlement/PTF.	Rapports des Ministères de tutelle, des PTF, des ANE	
	Nombre de projets/programmes	Rapports des Ministères	<ul style="list-style-type: none"> • Espagne

³⁴ Organisations de la société civile, élus locaux, organisations professionnelles

	réalisés en partenariat avec ANE (% secteurs socio-économiques, % régions).	de tutelle, des PTF, des ANE	
R3.3. Les ANE exercent leur rôle de contrôle citoyen de l'action publique à tous les niveaux (national, régional, communal) et auprès de tous les acteurs (Etat, CT, PTF).	Nombre d'actions de plaidoyer ³⁵ initiées et menées par ANE (dont % national/régional/communal).	Rapports des PTF et des ANE	• Espagne
	Nombre de publications ³⁶ produites par ANE (dont % national/régional/communal).	Rapports des PTF et des ANE	

³⁵ Information et sensibilisation des populations, interpellation des pouvoirs publics/PTF

³⁶ Etudes d'impact, rapports d'analyse, rapports de suivi.

Annexe 2.5. Secteur : « Secteur Privé / Micro Finances»			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n° 1:	Contribuer au développement des entreprises par le financement du secteur privé		
R1.1. Le climat des affaires est amélioré et facilite l'investissement. (PM.Cf. Annexe 2.1)	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations adoptées et mises en œuvre pour l'amélioration du climat des affaires Volume des encours de crédit des banques au Secteur Privé (Seul indicateur trouvé: Crédit intérieur fourni au secteur privé en % du PIB. Baseline 20,9% en 2012³⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports CTRCA (Cellule Technique des Réformes des Cadres des Affaires) / API Mali Rapports MEF / BCEAO Rapport "Doing Business" du Groupe Banque Mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • France • Danemark
R1.2. Le dispositif d'appui conseil du SP est renforcé pour faciliter l'accès au financement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dispositifs d'appui conseil mis en œuvre Nombre d'entreprises des filières ayant sollicité un appui conseil Nombre d'opérateurs /entreprises des filières ayant bénéficié d'un appui conseil et volume des subventions attribuées 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des programmes (PACEPEP ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Danemark • France
R1.3. Les capacités d'investissement des entreprises sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises des filières ayant sollicité un appui financier pour l'investissement Nombre d'opérateurs/entreprises des filières ayant bénéficié d'un appui financier pour l'investissement et volume des subventions attribuées Niveau d'opérationnalisation du FGSP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des programmes (PACEPEP ...) • Suivi FGSP et SICR 	<ul style="list-style-type: none"> • Danemark • France
Objectif spécifique n° 2:	Renforcer l'environnement favorable au développement des filières ciblées		
R2.1. La connaissance /structuration des filières ciblées est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> Nombre interprofession filière renforcé/créées ; Nombre d'études complémentaires réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • Danemark
R2.2. Les aspects de normes et de qualité sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de recommandations adoptées et certifications obtenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE
R2.3. Le dialogue Public-Privé et à l'intérieur du secteur Privé est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cadres de concertation Public – Privé mis en place Nombre de cadres de concertation Privé – privé mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Danemark • France
R2.4. Les institutions publiques sont renforcées pour améliorer l'environnement des filières ciblées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cadres de concertation mis en place Nombre de programmes d'institutions publiques appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports CTRCA (Cellule Technique des Réformes des Cadres des Affaires) / API Mali • Suivi des programmes (PACEPEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Danemark
R2.5. Un système de cadastre répertoriant titres miniers et données fiscales est effectif	<ul style="list-style-type: none"> Nombre/% de titres attribués en conformité avec les procédures en vigueur Procédures systématiques créées pour enregistrer et collecter les revenus provenant des taxes et impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Technique de la RDF (Revenue Development Foundation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne

³⁷ Source Banque Mondiale

<p>R.2.6. Les recettes fiscales provenant de l'extraction aurifère industrielle et bénéficiant aux collectivités territoriales sont transparentes et contribuent au développement local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Montants de patentes communiqués aux collectivités territoriales (communes) concernées et rendus transparents pour les différentes parties prenantes. Nombre de communes intégrant les recettes de la patente dans leur planification budgétaire et de développement économique local à travers les PDESC Nombre de PDESC et plans locaux de développement local des entreprises harmonisés 	<ul style="list-style-type: none"> Plans de Développement Economique, Social et Culturel / PDSEC 	<ul style="list-style-type: none"> Allemagne
---	---	---	---

Annexe 2.6. Secteur « Développement rural & sécurité alimentaire»

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n° 1:	Intensifier et diversifier la production Agricole de manière durable, moderne et compétitive ainsi que valoriser les produits agricoles, notamment sur les exploitations familiales (LOA, PDA)		
R1.1. La maîtrise de l'eau est renforcée à travers la réhabilitation/construction des aménagements hydro-agricoles pour la petite, moyenne et grande irrigation (PNIP, PDA, SNDI),	<ul style="list-style-type: none"> • HA en maîtrise totale et partielle de l'eau Baseline : 167 080 ha en maîtrise totale en 2011 Et superficie par personne ? • Et 203 950 ha en maîtrise partielle³⁸ • 15.000 nouveaux hectares jusqu'en 2018 • construction d'environ 260 nouvelles aménagements hydro agricoles jusqu'en 2018 • 50.000 tonnes du riz et 24.000 tonnes de légumes à partir de 2018. • % des superficies en propriété/gestion des femmes • Index de production per capita Baseline: • Food production per capita: 129 Gross PIN en 2012, • Agricultural production per capita: 122 Gross PIN • Agricultural production per agricultural worker: 128 Gross PIN. 	Rapports DNGR, CPS-SDR Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • DUE • Espagne • France • Pays-Bas
R1.2 Des chaînes de valeur favorisant une croissance inclusive sont promues (PNIP-SA, PDA).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés Baseline: population active dans le secteur agricole 3.122. 000 en 2011³⁹ • Nombre de chaînes de valeur appuyées par le GdM et accompagnées par l'UE+EM. • Nombre de formations interprofessionnelles agricoles accompagnées (LDB : 1 en 2014 et 4 en processus de création). • % de femmes membres des coopératives (donc, avec l'accès à la propriété de la terre) • Nombre de femmes dans les positions décisionnelles des interprofessions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport CPS-SDR • Rapport APECAM/CRA * Rapport CSLP * Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allemagne ▪ Belgique • Espagne • DUE • Pays-Bas • Danemark
R1.3 Les systèmes de production Agricole familiale sont renforcés, notamment grâce à la formation professionnelle, dont des jeunes et des femmes, au développement des	<ul style="list-style-type: none"> • % augmentation de la production Agricole familiale • Nombre d'intermédiaires, producteur/ices formés, dans des Centres de Formation 	<ul style="list-style-type: none"> • INSTAT, MDR • Renseignement général d'Agriculture (RGA – FAO) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allemagne ▪ Espagne

³⁸Aquastat FAO

³⁹ Source: Aquastat FAO

technologies adaptées, la recherche agricole ainsi que la vulgarisation, etc.	Agricole Nombre de technologies adaptées testés et diffusées	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs) 	
Objectif spécifique n° 2 :	Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition (AGIR (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience), CSCRP)		
R2.1 Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires au niveau national, régional et local sont renforcées (AGIR/CSCRP)	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif Institutionnel adéquat pour la gestion des crises (DNSA et Système de Prévention des Crises Cf. LOA) 	Rapports des Ministères concernées ⁴⁰	<ul style="list-style-type: none"> Belgique DUE
R2.2. Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont sécurisés, notamment par les biais des programmes des transferts sociaux (PNN, PNPS, AGIR)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et % de ménages les plus vulnérables bénéficiaires des transferts sociaux, en spécifiant le % de femmes bénéficiaires des transferts sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Registre unifié national pour les transferts sociaux Enquêtes/rapports localisées sur les zones vulnérables (ONG, autres acteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Belgique DUE
R2.3. Les capacités des ménages à prévenir la malnutrition chronique sont renforcées, à travers une approche multisectorielle et des activités sensibles à la nutrition (REACH, SUN, PNN et son Plan d'Action).	<ul style="list-style-type: none"> Taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans et prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer Baseline: 27% prévalence nationale de la malnutrition chronique, dont 9.1% de forme sévère en 2011.⁴¹ Baseline : 55% prévalence nationale de l'anémie, dont 15% de forme modérée et 1% de forme sévère chez les femmes 15-49 ans⁴² 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes SMART⁴³ Enquêtes SAP/PAM Autres enquêtes/rapports localisées sur les zones vulnérables (SAP, ONG, autres acteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Allemagne Belgique DUE Espagne Luxembourg
Objectif spécifique n° 3:	Renforcer la gouvernance, y compris le cadre institutionnel, du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire - nutritionnelle (LOA, PDA).		
R3.1. Un accès plus efficace, équitable et sécurisé des ressources naturelles (eau, terre, etc.) est promu ainsi que leur gestion durable (GIRE, PDA, PNCC, PNPE, PNF),	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des terres nouvellement aménagées et attribuées par les structures bénéficiaires de l'appui de l'UE et ses EM aux ménages vulnérables, y compris femmes et jeunes Taux de participation des femmes dans les nouveaux comités de gestion de l'eau 	Registre des CRA Et rapports de la CPS (des projets/programmes)	<ul style="list-style-type: none"> Allemagne DUE Espagne Suède
R3.2. Un accès plus efficace, équitable et sécurisé des ressources productives (intrants, crédit, etc.) est promu (PDA, PNIP-SA),	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitants et OPA qui ont accès au crédit % de femmes qui ont accès au crédit % de femmes qui ont accès aux intrants. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques des IMF et des Banques Registre des CRA Et rapports de la CPS (des projets/programmes) 	<ul style="list-style-type: none"> Allemagne France Belgique Suède
R3.3. Le développement institutionnel des acteurs du	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures étatiques et d'organisations de 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des Ministères, 	<ul style="list-style-type: none"> Allemagne Belgique

⁴⁰ Étant donné les fréquents changements de noms des Ministères au Mali, il semble préférable ne pas citer ici de Ministères précis, on se référera, le moment venu, aux Ministères compétents.

⁴¹ Dernière enquête SMART menée à l'échelle nationale en 2011. En 2013, il y a eu des enquêtes SMART au niveau des 5 régions du Sud, dans la Région de Gao et au niveau du district de Bamako, mais il n'y a pas de données nationales.

⁴² Source : MICS 2010

⁴³ L'enquête SMART ne précise pas le taux spécifique sur les enfants de moins de 5 ans et n'aborde pas non plus le taux d'anémie des femmes en âge de procréer.

secteur Agricole et ses capacités sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> la profession Agricole renforcées Reformes en cours du GDM (DNSA, Office du Niger, etc.) accompagnés et finalisés % de budget alloué au renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de la profession Agricole Rapports de la Revue Sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> • DUE • Espagne • France
R3.4. La redevabilité et la transparence des cadres institutionnelles, et la participation des acteurs, sont renforcés.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'information (qualité, transparence, fréquence) offert dans les cadres institutionnelles de concertation Niveau d'efficacité des dispositifs de coordination et suivi régionales dans les cadres institutionnels Niveau de participation (nombre, représentativité, etc.) des acteurs dans les cadres institutionnelles Nombre d'études/évaluations/audits réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des Ministères, Rapports de la profession Agricole Rapports de la Revue Sectorielle Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Belgique • DUE • Espagne • France

Annexe 2.7. Secteur « Infrastructures et Développement urbain/Energie »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n° 1:	Contribuer à désenclaver les régions du nord		
R1.1. La route Bourem – Kidal est réalisée	Nombre de km de routes construites (baseline : 0 km)	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de la CPS Rapport d'activité DNR Annuaire statistique de l'Observatoire des Transports Rapport de la mission de contrôle des travaux Evaluation de projet 	• DUE
Objectif spécifique n° 2:	Préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi		
R2.1. L'entretien courant des routes est renforcé	Nombre de km de routes entretenues (baseline : 10 202 km, audit exercice 2012)	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité de la DNR Rapport d'exécution des Agences Rapports d'audit technique de l'Autorité Routière Rapports de la CPS et du SDR 	• DUE
R2.2. Des techniques de travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) faisant appel aux entreprises et aux ressources locales sont utilisées	Nombre d'emplois créés (baseline : 0 emploi, dans le cadre du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'exécution des Agences Rapports d'activité des missions de contrôle 	• DUE
Objectif spécifique n° 3:	Renforcer la gouvernance du secteur routier		
R3.1. La surcharge sur les principaux corridors est diminuée (Abidjan-Bamako et Dakar-Bamako)	Taux de surcharge des véhicules poids-lourds (baseline : 60 %, 1 ^{er} semestre 2013)	Rapport trimestriel de relevé des pesées (statistiques produites par l'Autorité Routière)	• DUE
R3.2. Les prix et les délais des transports des personnes et des biens sont réduits	Prix des transports (baseline : 5 €/km)	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de l'Observatoire des Pratiques Anormales, Rapports de la DNTTMF, CMC, CMTR, CPS, ANASER et autres Agences 	• DUE
Objectif spécifique n° 4:	Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Énergie domestique du Mali au niveau national et local de façon à réduire la dépendance énergie domestique du pays au bois-énergie par la diversification des sources d'énergie propres.		
R4.1. La dépendance énergétique domestique du Mali en bois énergie est réduite et les forêts sont mieux protégées.	Niveau d'accroissement des sources d'énergie dans la consommation d'énergie domestique	<ul style="list-style-type: none"> Rapports Enquêtes Directions Nationales de l'Énergie et des Eaux et Forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Suède DUE
	Taux de de réduction de la dégradation des forêts de 0.8% à.....	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des Inventaires Forêts/Enquêtes Consommation de bois par la DNEF 	<ul style="list-style-type: none"> Suède DUE

Annexe 2.8. Secteur : « Environnement/Gestion des Ressources Naturelles/Changements climatiques »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n°1	Appuyer la gestion et la reforestation participatives à travers l'appui à des projets/programmes de façon à inverser la tendance à la dégradation des ressources environnementales		
R1.1. Des Projets et Programmes de gestion et de Reforestation participatives de forêts sont financés par la Délégation et les États membres de façon à inverser la tendance à la dégradation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets/programmes financés par l'UE et les États membres et leur couverture géographique • Nombre d'hectares de forêts replantées 	Rapport national sur l'état de l'environnement au Mali Rapports CSCRP	<ul style="list-style-type: none"> • Suède • DUE
Objectif spécifique n°2	Appuyer les initiatives communautaires de stabilisation des dunes dans le delta intérieur du Niger (Zone lacustre surtout) afin de lutter contre la désertification dans les régions du pays		
R2.1. Des initiatives communautaires de stabilisation des dunes dans le delta intérieur du Niger sont financées afin de lutter contre la désertification dans les régions nord du pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de dunes stabilisées 	Rapports ABN et ABFN	Pays-Bas
Objectif spécifique n°3	Appuyer la gouvernance locale et décentralisée des ressources naturelles à travers le renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base et des communes.		
R 3.1. Les capacités des Organisations communautaires de base et des communes sont renforcées et celles- ci prennent une part active dans les processus de décision concernant la gestion des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes ayant inscrit des actions de gestion de l'environnement et des changements climatiques dans leurs PDESC 	Rapports Ministères (MATCL, MEA, ANICT)	<ul style="list-style-type: none"> • Suède
R 3.2 Les organisations paysannes et féminines du Delta Intérieur et des exondées autour sont capables de gérer les crues afin d'augmenter leur résilience et leur production (riz, bourgou, maraîchage et poissons).			<ul style="list-style-type: none"> • Suède • Pays-Bas

Annexe 2.9. Secteur : « Education/Formation Professionnelle/Emploi »			
Objectif spécifique n° 1:	Contribuer à l'amélioration des apprentissages pour tous les jeunes maliens et renforcer l'efficacité du système éducatif		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
R1.1. La qualité des apprentissages de l'élève dans l'enseignement fondamental est améliorée	Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental, désagrégé par sexe Nombre d'enseignants et de personnel d'encadrement formés	Annuaire Statistique de la CPS du secteur de l'Education	• DUE
R1.2. Les différents niveaux de gestion du système éducatif sont plus efficaces	Pourcentage d'écoles suivies au niveau local Pourcentage des ressources d'investissement et récurrentes transférées aux collectivités territoriales	• Rapports de revues sectorielles • Loi des Finances / DGB / DNCTP	• France • DUE
R1.3. Les jeunes déscolarisés et non-scolarisés ont un accès accru à des structures leur permettant de développer des compétences de base	Nombre de jeunes alphabétisés	• Annuaire Statistique de la CPS du secteur de l'Education et du secteur de l'Industrie et de l'Emploi • Rapports de revues sectorielles	• France • DUE
R1.4. Autonomisation des centres et des instituts de formation professionnelle pour une meilleure gestion budgétaire	Adoption de l'Arrêté interministériel en vue de l'autonomisation des centres	• Conseil des Ministres	• Luxembourg
R1.5. Mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle	Adoption du projet de la loi d'orientation sur la validation des acquis par compétences	• Assemblée nationale	• Luxembourg

Annexe 2.10. Secteur « Santé »			
Objectif spécifique n° 1:	Réduire la mortalité maternelle; néonatale; infantile et infanto-juvénile		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
R1.1. Le paquet de Soins Prénataux (SP) et des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE) est disponible et accessible dans les formations sanitaires.	Taux d'accouchements assistés	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.2. Le système de référence/évacuation avec prise en compte du transport entre les villages et le CSCOM est renforcé.	Taux de césariennes	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.3. La planification familiale est mieux repositionnée dans les activités de SR.	Taux de prévalence contraceptive	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.4. Les violences faites aux femmes et aux enfants (filles et garçons) sont abandonnées.			<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.5. La prévention de la malnutrition est assurée de manière efficace.	Taux de malnutrition chronique (6-59 mois)	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.6. La Surveillance de la croissance et du développement de l'enfant est assurée de manière permanente et efficace.	Taux de malnutrition aigüe modérée (6-59 mois)	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.7. La prévention des carences en micronutriments est assurée de manière plus efficace	Taux de malnutrition aigüe sévère (6-59mois)	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R1.8. Un cadre de collaboration intra et intersectorielle en matière de santé scolaire est fonctionnel	Nombre d'études multisectorielles réalisées sur la santé et la nutrition en milieu scolaire	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R1.9. Des services de santé et de nutrition de qualité sont disponibles en milieu scolaire.		rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R1.10. Les conditions environnementales dans les établissements scolaires sont améliorées.	Taux de couverture en latrines améliorés dans les établissements scolaires	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
Objectif spécifique n 2:	Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles		
R2.1. Le Paludisme ne constitue plus un problème de santé publique au Mali	Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les formations sanitaires	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Pays Bas
R2.2. Le VIH/SIDA et le Sida sont contrôlés au Mali.	Taux de prévalence du VIH/Sida chez les 15-49 ans	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R2.3. La tuberculose ne constitue plus un problème de santé publique au Mali.	Taux de détection de la tuberculose	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R2.4. Les maladies à potentiel épidémique sont mieux contrôlées.	Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • Pays Bas
R2.5. La surveillance épidémiologique et la prise en charge des maladies tropicales négligées sont renforcées.	Taux d'incidence des cas de lèpre détectés	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
Objectif spécifique n 3:	Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies non-transmissibles		
R3.1. La prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles sont assurées de manière efficace	% de personnel formé au dépistage précoce et la prise en charge efficace des maladies non transmissibles aux trois	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas

	niveaux de la pyramide sanitaire		
R3.2. La coordination et l'intégration des programmes de la lutte contre les maladies sont améliorées pour une meilleure efficacité et efficience	Nombre de supervisions intégrées des programmes de lutte contre les maladies par an, par district et par région	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • Pays Bas
Objectif spécifique n 4:	Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé		
R4.1. La prévention et le contrôle des infections associées aux soins sont assurés de manière efficace.	Pourcentage d'infection des sites opératoire dans les EPH et CSRéf	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R4.2. L'hygiène individuelle et collective est améliorée de manière efficace.	Taux de couverture en latrines améliorés	EDS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R4.3. Les effets néfastes du changement climatique sur la santé sont mieux connus et contrôlés.	Nombre d'agents formés sur le changement climatique et santé	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R4.4. L'hygiène et la sécurité sanitaire en milieu de travail sont renforcées	Nombre d'agents formés sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • France • Pays Bas
Objectif spécifique n 5:	Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits et minimiser leur impact social et économique		
R5.1. La prévention et la réponse aux urgences sanitaires liées aux catastrophes sont assurées de manière efficace pour minimiser la morbidité et la mortalité liées aux épidémies et catastrophes au sein des populations affectées.	Existence d'un dispositif de prévention et de réponse aux urgences liées aux crises, catastrophes, épidémies par région.	rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
Objectif spécifique n 6	Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations		
R6.1. La couverture géographique a augmenté avec une attention particulière aux zones déshéritées, peu peuplées, nomades ou enclavées	Taux d'utilisation des services (nc/hbt/an)	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R6.2. L'approche communautaire pour la création et le fonctionnement des CSCOM et autres structures communautaires de promotion de la santé est réhabilitée et renforcée			<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R6.3. La recherche action en santé communautaire est développée			<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R6.4. Les soins et les services de santé sont mieux organisés au niveau de toutes les formations sanitaires pour faciliter leur accès aux patientes et patients.	Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCOM	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R6.5. La qualité et la performance des services du premier échelon sont améliorées.	Nombre de CSCOM médicalisés	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Espagne • Pays Bas
R6.6. La complémentarité entre les CSREF et les hôpitaux de 2ème référence et entre ces derniers et les hôpitaux de 3ème référence est renforcée.	Nombre de nouveaux CSRéf créés	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R6.7. La coordination du fonctionnement des hôpitaux est assurée de manière efficace.	Taux de mortalité intra hospitalière	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R6.8. La Cyber Santé est mise à échelle pour améliorer la qualité du diagnostic et de la prise en charge des maladies, la formation, le système d'information sanitaire et la	Proportion des patients admis sur Référence/Evacuation à l'EPH	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Pays Bas

recherche.			
R6.9. Les infrastructures et équipements sont développés suivant les normes requises.	Taux d'occupation des lits (chirurgie/médecine)	rapports	• Espagne • Pays Bas
R6.10. Le dispositif institutionnel et technique pour une meilleure gestion et coordination de la maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux est mis en place et fonctionnel.	Nombre d'Etablissements de soins où il existe un dispositif systématique de maintenance préventive des infrastructures et équipements biomédicaux	rapports	• Espagne • Pays Bas
R6.11. Les capacités techniques du dispositif de maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux retenu sont renforcées.	Nombre d'Etablissements de soins disposant de professionnels formés à la maintenance préventive des infrastructures et équipements biomédicaux	rapports	• Espagne • Pays Bas
R6.12. Le développement et la promotion de la médecine traditionnelle est assurée de manière adéquate	Nombre de Thérapeutes traditionnels formés appliquant les règles d'Ethique	rapports	• Pays Bas
Objectif spécifique n 7	Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et utilisation des produits pharmaceutiques y compris les réactifs de laboratoire, les vaccins et les produits sanguins		
R7.1. La coordination et la régulation du secteur pharmaceutique sont renforcées.	Le secteur pharmaceutique est mieux régulé (évaluation)	évaluation	• Pays Bas
R7.2. La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels sont davantage améliorées.	Taux de disponibilité des 12 médicaments du panier sur une période donnée	SLIS	• France • Pays Bas
R7.3. Les mécanismes de financement et d'acquisition des produits pharmaceutiques sont améliorés.	Coût moyen de l'ordonnance au niveau des CSRÉf	rapports	• France • Pays Bas
R7.4. Le système d'assurance qualité des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique est renforcé.	Taux de non-conformité des médicaments	rapports	• Pays Bas
R7.5. La collaboration public-privé dans le secteur pharmaceutique est renforcée.	Taux de disponibilité des médicaments essentiels dans le secteur privé sur une période donnée	rapports	• Pays Bas
R7.6. La production locale des Médicaments de qualité est renforcée.	Taux de disponibilité des Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) au niveau des points de vente de médicament (évaluation)	rapports	• Pays Bas
R7.7. Des vaccins d'un coût abordable et de qualité garantie sont disponibles de manière permanente à tous les niveaux.	Nombre moyen de jour de rupture des vaccins	rapports	• Espagne • Pays Bas
R7.8. Les produits sanguins et dérivés sont disponibles à tous les niveaux suivant les normes requises.	Nombre moyen de jour de rupture de poches de sang au niveau du CNTS	rapports	• France • Pays Bas
R7.9. La disponibilité des analyses médicales de qualité et des dispositifs médicaux est améliorée.	Nombre moyen de jour de rupture des réactifs	rapports	• Pays Bas
R7.10. L'usage rationnel des médicaments est assuré	Pourcentage d'ordonnance avec au moins un antibiotique/injectable	rapports	• Pays Bas
Objectif spécifique n 8	Assurer la disponibilité des ressources humaines qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable		
R8.1. Les ressources humaines sont gérées au plan institutionnel de façon plus rationnelle, plus équitable, et	Ratio Sage-Femme/Habitant	SLIS	• Pays Bas

attentive à la situation particulière des filles et des femmes.			
R8.2. Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées.	Ratio Médecin/Hbt	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • Pays Bas
R8.3. Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme.	Ratio Infirmier-Assistant Médical/Hbt	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • France • Pays Bas
Objectif spécifique n 9	Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficents		
R9.1. Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités.			<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R9.2. La gestion financière du secteur est améliorée.			<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • Pays Bas
R9.3. L'aide sociale est renforcée			<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R9.4. La couverture des populations par les systèmes de protection sociale a augmenté.			<ul style="list-style-type: none"> • France • Pays Bas
R9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.			<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
Objectif spécifique n 10	Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires et social fiables et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire et social		
R10.1. Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et social est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficaces sur le statut sanitaire et social.	Fonctionnalité et intégration des différents sous-systèmes au niveau SD-SNISS	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R10.2. Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données	Fonctionnalité et Outils SLIS révisés disponibles à tous les niveaux	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
R10.3. Les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées.	Fonctionnalité du CNCRS et de la base de données pour la recherche	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas
Objectif spécifique n 11	Assurer une gouvernance du système sanitaire et social permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle		
R11.1. Le cadre institutionnel des structures chargées de la coordination, de la planification, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale à tous les niveaux est renforcé.	Nombre de textes actualisés	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Espagne • Pays Bas
R11.2. Une planification stratégique simplifiée, inclusive mettant le plan socio sanitaire de cercle (PDSC) au	% d'ECD ayant été formés sur l'approche GAR et outils de planification au cours du	rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Bas

centre du développement sanitaire et sociale assurant l'ancrage solide de l'approche basée sur les résultats est promue	PRODESS-III		
RS 11.3. La collaboration et le partenariat entre les communautés, les collectivités, les services techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes sont renforcés.	Proportion de districts ayant leur carte sanitaire révisée	rapports	• Pays Bas
R11.4. La gouvernance des CSCOM est renforcée	Proportion d'agents techniques de CSCOM ayant reçu la formation sur les outils de planification	rapports	• France • Espagne • Pays Bas
R11.5. La décentralisation et la déconcentration au niveau des secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la femme sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio-sanitaire.			• Espagne • Pays Bas
R11.6. La participation des femmes aux organes de gestion de la santé communautaire est active.			• France • Espagne • Pays Bas
R11.7. Les programmes de santé intègrent de façon systématique le genre.			• France • Pays Bas
R11.8. Le partenariat public-privé est promu et renforcé.	Existence d'un cadre de partenariat public-privé fonctionnel	rapports	• Pays Bas

Annexe 2.11. Secteur « Eau, Hygiène et Assainissement »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs
Objectif spécifique n° 1	Accélérer le taux d'accès à l'eau potable des populations de 2 points en pourcentage par an		
R1.1. le taux d'accès à l'eau potable des populations est augmenté de 2 points en pourcentage par an	▪ Taux d'accès à l'eau potable	Rapport annuel DNH	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • France • Danemark • DUE • Suède
Objectif spécifique n 2:	Accélérer le passage à l'échelle de l'ATPC par l'éradication de la défécation à l'air libre pour 2 million de personnes		
R2.1. L'éradication de la défécation à l'air libre est atteinte pour 2 millions de personnes dans le cadre de l'approche ATPC	▪ Nombre de personnes bénéficiant de l'ATPC	Rapport de la DNACPN	<ul style="list-style-type: none"> • France • Danemark • DUE • Suède

Annexe 3 : Concentration régionale par Secteur

Gestion des Finances Publiques/Cadre macroéconomique	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
X = en cours										
0= à venir / à déterminer										
National (institutions)	X					X		X		
National (géographique)	X									
Région de Kayes	X									
Région de Koulikoro	X									
Région de Sikasso	X									
Région de Ségou	X									
Région de Mopti	X									
Région de Tombouctou	X									
Région de Gao	X									
Région de Kidal	X									
District de Bamako	X									

Décentralisation/Déconcentration et Réformes institutionnelles	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
X = en cours										
0= à venir / à déterminer										
National (institutions)	X	X	X		X	X	X			5
National (géographique)	X	X								2
Région de Kayes	X	0			X					0-1
Région de Koulikoro	X		X			X				2
Région de Sikasso	X		Ville de Sikasso		X		X			1
Région de Ségou	X	X				X	X	X		3
Région de Mopti	X	X				X		X		4
Région de Tombouctou	X				X	X		X		2
Région de Gao	X				X	X	0	X		2
Région de Kidal	X					X	X			1
District de Bamako	X	X			X	X				2

Justice et Sécurité	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
X = en cours										
0= à venir / à déterminer										
National (institutions)	X			X				X		
National (géographique)	X									
Région de Kayes	X									
Région de Koulikoro	X									
Région de Sikasso	X									
Région de Ségou	X			X						
Région de Mopti	X			X				X		
Région de Tombouctou	X			X				X		
Région de Gao	X			X				X		
Région de Kidal	X									
District de Bamako	X			X						

Processus démocratique et société civile/Culture	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
X = en cours										
0= à venir / à déterminer										
National (institutions)	X				X	X			X	
National (géographique)	X				X				X	
Région de Kayes	X				X					
Région de Koulikoro	X									
Région de Sikasso	X				X					
Région de Ségou	X									
Région de Mopti	X								X	
Région de Tombouctou	X				X		X		X	
Région de Gao	X				X				X	
Région de Kidal	X									
District de Bamako	X				X					

Développement du Secteur privé/Microfinance	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
X = en cours										
0= à venir / à déterminer										
National (institutions)	X	X		X		X				
National (géographique)						X				
Région de Kayes		X								
Région de Koulikoro										
Région de Sikasso				X						
Région de Ségou				X		X				
Région de Mopti				X						
Région de Tombouctou				O						
Région de Gao				O						
Région de Kidal										
District de Bamako				X						

Développement rural/Sécurité alimentaire/Irrigation	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
X = en cours										
0= à venir / à déterminer										
National (institutions)	X	X	X		X	X		X		
National (géographique)	X									
Région de Kayes	X		X		X	X				
Région de Koulikoro	X	X	X							
Région de Sikasso	X	X	X	X	X	X	X			
Région de Ségou	X	X		X		X	X	X		
Région de Mopti	X	X		X				X		
Région de Tombouctou	X	X			X	X		X		
Région de Gao	X				X		O	X		
Région de Kidal	O						X			
District de Bamako	X			X	X					

Infrastructures et développement urbain/Energie X = en cours 0= à venir / à déterminer	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
National (institutions)	X					X				
National (géographique)	X									
Région de Kayes	X									
Région de Koulikoro	X									
Région de Sikasso	X									
Région de Ségou	X									
Région de Mopti	X					X				
Région de Tombouctou	X					X				
Région de Gao	X									
Région de Kidal	X									
District de Bamako	X									

Education/ Formation professionnelle/Emploi X = en cours 0= à venir / à déterminer	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
National (institutions)	X		X			X				
National (géographique)	X						X			
Région de Kayes						X				
Région de Koulikoro								X		
Région de Sikasso						X	X			
Région de Ségou						X	X	X		
Région de Mopti						X				
Région de Tombouctou						X		X		
Région de Gao							O	X		
Région de Kidal							X			
District de Bamako						X	X			

Santé X = en cours 0= à venir / à déterminer	DE	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
National (institutions)					X	X		X		
National (géographique)							X			
Région de Kayes					X					
Région de Koulikoro										
Région de Sikasso					X		X			
Région de Ségou							X	X		
Région de Mopti						X		X		
Région de Tombouctou					X	X		X		
Région de Gao					X	X	O			
Région de Kidal							X			
District de Bamako					X	X				

Eau, Hygiène et Assainissement X = en cours 0= à venir / à déterminer	DU	DE	BE	DK	ES	FR	LU	NL	SE	Total
National (institutions)	X	X				X				
National (géographique)	X									
Région de Kayes	X	X		X		X				
Région de Koulikoro	X	X		X						
Région de Sikasso	X			X			X			
Région de Ségou	X	O					X			
Région de Mopti	X	X		X		X				
Région de Tombouctou	X					X				
Région de Gao	X					X	O			
Région de Kidal	X					X	X			
District de Bamako	X					X	X			

Annexe 4 : Importance du genre dans les secteurs (Gender mapping)

Secteurs	BE	DE	DK	ES	FR	LU	NL	UE	SE
X= Pas de suivi O= Suivi passif O = Suivi actif									
Transversal genre	O			O	O	O	O	X	O
Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit / Décentralisation	O		O	O	O		X		
Education					O	O			
Développement rural & sécurité alimentaire	O			O	O	O	X		O
Infrastructures Routières					O				
Justice					O		X		
Santé	X			O	O		X		
Sectoriel genre (activités spécifiques)				O	O				O

Légende (à remplir uniquement pour les secteurs avec programmes en cours)

Pas de suivi : X

Suivi passif (indicateurs sexospécifiques) O

Suivi actif (activités sexospécifiques) O

Concentration régionale (Genre)

REGIONS	Présence								
	BE	DE	DK	ES	FR	LU	NL	UE	SE
National (institutions)	O			O	O		X		O
National (géographique)	O		O		O				O
District de Bamako			O	O	O	O			
Région de Koulikoro	O		O		O				
Région de Sikasso	O		O	O	O	O			
Région de Kayes	O			O	O				
	Cercle Nioro								
Région de Mopti			O		O		X		
Région de Ségou			O		O	O	X		
Région de Tombouctou				O	O		X		
Région de Gao				O	O	O			
Région de Kidal					O	O			

Légende (à remplir uniquement pour les secteurs avec programmes en cours)

Pas de suivi : X

Suivi passif (indicateurs sexospécifiques) O

Suivi actif (activités sexospécifiques) O

Annexe 5 : Aperçu du pays

▪ Indicateurs Comptes économiques (2011 – 2016)

Source: Autorités maliennes, et estimations et prévisions des services du FMI (Décembre 2013)

Croissance réelle (%)	2011	2012	2013		2014	2015	2016
	Est.	Est.	Prog.	Rev. Prog	Prog.	Proj.	Proj.
PIB secteur primaire	- 1,3	8,6	5,3	5,8	5,3	5,3	5,3
Dont agriculture	- 4,5	13,9	5,9	6,8	6,0	6,1	6,1
PIB secteur secondaire	8,1	-2,9	2,8	0,6	7,0	3,6	3,7
Dont industrie extractive	0	9,2	-2,2	-3,8	3,1	-1,8	-1,8
Dont BTP	5	- 25	10,0	10,0	15,0	7,0	7,0
PIB secteur tertiaire	3,8	-7,8	5,8	6,7	7,8	6,7	6,5
Taux de croissance PIB réel	2,7	-0,4	4,8	5,1	6,6	5,5	5,5

▪ Indicateurs macroéconomiques

Source: Autorités maliennes, FMI (septembre 2012). Source des actualisations : Autorités maliennes, et estimations et prévisions des services du FMI (Décembre 2013)

	2010	2011	2012 Est.	2013 prog.	2014 prog.	2015 proj.
Donnée de base						
Population (en milliers)	15,039,794	15,581,227	16,142,151	16,723,268	17,379,000	17.920,000
- variation annuelle en % [1]	3.6	36	3.6	3.6		
PIB nominal (en milliards de FCF A)	4,667	5,028	5,303	5,642	6,155	6,633
PIB nominal (en millions €)	7,115	7,665	7,865	8,461		
PIB nominal par habitant (en €)	473	492	487	506	539	569
PIB réel (variation annuelle en %)	5.8	2.7	-0,4	4,8	6,6	5,5
Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	21.1	22.2	16.0	16.8		
Balance des paiements						
Exportations des biens (M FCFA) f.à.b	1018.1	1128,5	1485,7	1359,8	1283,8	1282,4
Exportations d'or (milliards de FCF)	761.8	804,1	1023,9	932,0	824,1	807,8
Exportations de coton (milliards de FCFA)	82.8	90,9	197,7	174,1	171,4	163,7
Importations totales de biens (milliards de FCFA) f.à.b	1352.4	1285,5	1450,8	1672,5	1853,4	1846,1
Importations de produits pétroliers (milliards de FCFA)	275.9	380,2	416,3	418,0	435,9	407,1
Importations de produits alimentaires (milliards de FCFA)	158.3	178,3	202,6	288,4	296,5	312,1
Balance commerciale (en % du PIB)	-7.2%	- 4.4%	1.6%	1.5%		
Balance des biens et services (en %. du PIB)	-13.9%	-10.70%	- 4.5%	- 4.7%		
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-12.6%	- 10.70%	- 5.1%	- 5.7%		
Envois de fonds reçus de la diaspora (en % du PIB)	3.8%	4.0%	n.d	n.d		
Entrée nette d'investissements étrangers directs (en % du PIB)	4.2%	2.8%	2.8%	3.7%		

	2010	2011	2012 Est.	2013 prog.	2014 prog.	2015 proj.
Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et services)	2.7	4	3.8	4.4		
Réserves en devises (en mois d'importations de biens et de services)	6.2	n.d	n.d	n.d		
Réserves en devises BCEAO imputées au Mali (Milliards de FCFA)	1299	1409	1113	915.0		
Commerce extérieur						
Exportations vers l'UEMOA (% des exportations totales)	9.1%	n.d	n.d	n.d		
Exportations vers l'UE (% des exportations totales)	8.9%	n.d	n.d	n.d		
Importations de l'UEMOA (% des importations totales)	293%	n.d	n.d	n.d		
Importations en provenance de l'UE (% des importations totales)	27.0%	n.d	n.d	n.d		
Capacité commerciale						
Coût moyen d'exportation (en US\$ par conteneur)	2202	2202	n.d	n.d		
Délai à l'export (jours)	26	26	n.d	n.d		
Budget de l'Etat						
Recettes et dons (en % du PIB)	20.1%	21.2%	18.7%	18.1%		
- dont: subventions (en %. du PIB)	2.9%	3.9%	0.7%	0.0%		
Dépenses (en % du PIB)	2.8%	24.9%	18.9%	17.1%		
- dont dépenses en capital (en % du PIB)	7.9%	8.8%	3.0%	3.1%		
Solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB)	-2.7%	-3.7%	-0.6%	1.0%		
Dette publique extérieure (en % du PIB)	24.3%	24.9%	26.6%	24.5%		
Dette totale (en % du PIB)	28.7%	29.7%	30.7%	28.4%		
Politique monétaire						
Hausse des prix à la consommation (taux moyen annuel en %)	1.4	3.1	5.9	3.1		

▪ Indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement

Rapport annuel conjoint : Date : juin 2012

Rapport annuel conjoint , Date : juin 2012									Cible OMD
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015
objectifs du millénaire pour le développement									
Pourcentage de la population avec moins de 1.25 US\$ par jour	%		51.4			43.6			50%(1990)=20%
Pourcentage insuffisance pondérale chez les enfants	%		25.7				18.9		16
Mortalité des enfants de moins de 5 ans	%		191			154			1/3 (1990)=83%0
Taux de prévalence VIH 15-24 ans	%		1.7						0.7
Taux d'accouchements assistés	%		49				56		76,4
Pourcentage d'enfants vaccinés rougeole	%		68.4				73		100
Taux net de scolarisation	%	56.7	56.6	58.3	60.9	62.7	60.6	62.1	73.6
Rapport fille garçon primaire	%	76.7	78.6	80.2	81.3	00	82.2	83	93.6

									Cible OMD
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015
Rapport fille garçon secondaire	%	61.3	61.3	61.8	65.5	678	69.6	71.8	66.1
Rapport fille garçon supérieur	%	34.8	35.3	35.8					39.8
Proportion d'écoliers qui terminent l'école primaire	%	43.1	44.7	46.3	54.7	55.7	56.3	58.3	61.4
Accès à une source d'eau potable	%	66.1	67.7	70.1	71.7	73.1	75.5	75	50% (2004) =82%

▪ **Indicateurs de Doing Business**

Nombre de pays classés : 189

CATEGORIE	DB 2014 CLASSEMENT	DB 2013 CLASSEMENT	VARIATION 2013-2014
Total	155	153	↓-2
Création d'entreprise	136	119	↓-17
Octroi de permis de construire	113	100	↓-13
Raccordement à l'électricité	118	115	↓-3
Transfert de propriété	99	89	↓-10
Obtention de prêts	130	126	↓-4
Protection des investisseurs	147	147	Aucun changement
Paiement des impôts	157	170	↑13
Commerce transfrontalier	160	156	↓-4
Exécution des contrats	140	135	↓-5
Règlement de l'insolvabilité	131	122	↓-9

Source: Banque Mondiale, Doing Business report, 2014

Liste des Acronymes

AGIR	l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
ABG	Appui Budgétaire Général
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
ANASER	Agence Nationale de Sécurité Routière
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture au Mali
API	Agence pour la Promotion des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Cellule CSLP	La Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CMC	Conseil Malien des Chargeurs
CMTR	Comité Malien des Transports Terrestres
COM	
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTRCA	Cellule Technique des Réformes du Cadre des Affaires
DDC	Coopération Suisse
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DNDC	Direction Nationale du Domaine et du Cadastre
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNR	Direction Nationale des Routes
DNSA	Direction Nationale de la Sécurité Alimentaire
DNTTMF	Direction Nationale des Transports Terrestres Maritimes et Fluviaux
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EAC	Enquête Agricole Conjoncturelle
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
EAR	Economie Agricole et Rurale
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EM	Etat Membre de l'Union européenne
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GdM	Gouvernement du Mali
Gross PIN	
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IMF	Institutions de Micro Finance

JICA	Agence Internationale de Coopération Japonaise
KfW	Banque Allemande de Développement
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MDV	Ministère de la Décentralisation et de la Ville
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PAG	Plan d'Action Gouvernemental
PAGAM/G FP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances publiques
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détailé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIP	Programme Indicatif Pluriannuel
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PNCC	Politique Nationale sur le Changement Climatique
PNF	Politique Nationale Forestière
PNIP	Plan National d'Investissement Prioritaire
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNISP-SA	Plan National d'Investissement Prioritaire du Secteur Agricole
PNN	Politique Nationale de Nutrition
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRED	Plan pour la Relance Durable du Mali
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PTF	Partenaire Technique et Financier
SACP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SAP	Système d'Alerte Précoce
SBC	State Building Contract
SDR	Stratégie de Développement Rural
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
SMART	<i>Enquête</i> Nationale Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité
SNDI	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
UEMO	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International